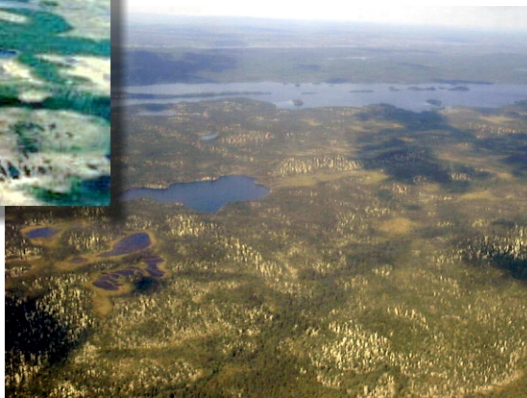
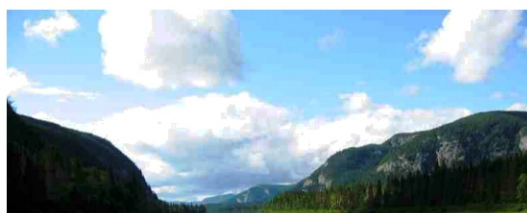


La réserve aquatique projetée
de la rivière Moisie

Les réserves de biodiversité projetées
des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

**CADRE DE PROTECTION ET DE GESTION
POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Mars 2005



Plan d'action stratégique sur les aires protégées

La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie
Les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et
Bright Sand

Cadre de protection et de gestion pour la consultation du public

Mars 2005

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Réalisation :

Supervision : François Brassard, Vincent Gerardin, René Beaudet et Léopold Gaudreau

Conception et réalisation : Olivier Bérard

Support scientifique : Patrick Beauchesne, Daniel Blais, Frédéric Poisson,

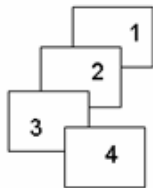
Cartographie : Yves Lachance, Sophie Benoît et François Thériault

Crédits photographiques : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Jean-François Gagnon, Christian Hudon et Mitchell Campbell
Association de protection de la rivière Moisie

Collaboration régionale : Marilou Tremblay et Pierre Bertrand, Johanne Labonté¹, François Barnard¹ et Alain Gaudreault¹

Participation : Yves Grégoire

Révision linguistique : Brigitte Fournier (consultante)



1 Rivière Moisie (C. Hudon)
2 Lac Pasteur (MDDEP)
3 Gensart (MRNF)
4 Bright Sand (MRNF)

¹ Direction régionale de la Côte-Nord du MRNF secteur faune

Référence à citer :

Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 2005. *Cadre de protection et de gestion pour la réserve aquatique de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Document pour la consultation du public.* Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 154 pages.

Sigles et acronymes :

- ✓ **APRM** : Association de protection de la rivière Moisie
- ✓ **APRR** : Association de protection de la rivière aux Rochers
- ✓ **ATR** : Association touristique régionale
- ✓ **BAPE** : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- ✓ **CER** : Cadre écologique de référence
- ✓ **CGRM** : Conseil de gestion de la rivière Moisie
- ✓ **CIEM** : Conseil international pour l'exploration de la mer
- ✓ **CCMV** : Conseil de conservation et de mise en valeur
- ✓ **CPRM** : Camp de pêche de la rivière Moisie
- ✓ **DPÉDD** : Direction du patrimoine écologique et du développement durable du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- ✓ **DRAE** : Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- ✓ **Faune Québec** : MRNF Secteur Faune
- ✓ **IOC** : Iron Ore Compagny
- ✓ **LCPN** : Loi sur la conservation du patrimoine naturel
- ✓ **LRQ** : Lois refondues du Québec
- ✓ **MDDEP** : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
- ✓ **MNE** : Modèle numérique d'élévation
- ✓ **MRC** : Municipalité régionale de comté
- ✓ **MRNF** : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
- ✓ **SÉPAQ** : Société des établissements de plein air du Québec
- ✓ **UAF** : Unité d'aménagement forestier
- ✓ **UGAF** : Unité de gestion des animaux à fourrure
- ✓ **ZEC** : Zone d'exploitation contrôlée

Lexique

Aire protégée :

Selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01), une aire protégée est « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ».

Au Québec, il existe 26 statuts d'aires protégées, parmi lesquels 10 sont gérés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (réserve aquatique, réserve de biodiversité, réserve écologique, réserve naturelle, habitat floristique et paysage humanisé¹) en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* entrée en vigueur le 19 décembre 2002 et de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (L.R.Q., c. E-12.01) adoptée en 1989.

Cadre écologique de référence :

Système de classification, de cartographie et d'interprétation des écosystèmes terrestres et des hydrosystèmes développé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Cet outil vise l'intégration et l'utilisation de la connaissance écologique pour la gestion durable et respectueuse du territoire et de ses ressources. Il permet d'appréhender des problématiques d'aménagement du territoire dépendantes de l'échelle à laquelle le territoire est considéré (<http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm>).

Province naturelle :

Premier niveau cartographique du cadre écologique de référence du Québec (Li et Ducruc 1999). Il y a treize provinces naturelles au Québec

(http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/).

Région naturelle :

Subdivision des provinces naturelles. C'est le deuxième niveau de la hiérarchie du cadre écologique du Québec. Il y a 81 régions naturelles au Québec.

Tronçon de rivière :

Portion de rivière, et de son lit majeur, caractérisée à la fois par une géologie et une géomorphologie (forme et matériau) propres et par une largeur, une forme longitudinale et transversale et une pente longitudinale particulières.

¹ Il faut ajouter à la liste les statuts de conservation provisoires de réserve aquatique projetée, de réserve de biodiversité projetée, de réserve écologique projetée et de paysage humanisé projeté.

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1. Contexte de création	1
1.2. Réseau régional des aires protégées.....	2
1.3. Localisation des territoires.....	4
2. Contexte régional	7
2.1. Écologie régionale	7
2.1.1. Le cadre écologique de référence	7
2.1.2. Hydrographie	12
2.1.3. Climat.....	12
2.1.4. Végétation.....	15
2.1.5. Intérêt faunique	17
2.2. Présence humaine et utilisation du territoire.....	17
2.2.1. Historique et évolution des usages.....	17
2.2.2. Fréquentation et usages actuels.....	20
2.2.2.1. Activités de récolte ligneuse	22
2.2.2.2. Activités minières	22
2.2.2.3. Activités hydroélectriques	23
2.2.2.4. Activités d'exploitation faunique.....	24
2.2.2.5. Les territoires de conservation.....	28
3. Connaissances des aires protégées projetées	31
3.1. La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	31
3.2. La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	60
3.3. La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	73
3.4. La réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand	81
4. Préoccupations des intervenants locaux	89
4.1. Démarche d'information et de consultation.....	89
4.2. Synthèse des préoccupations.....	90
4.2.1. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	90
4.2.2. Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	91
4.2.3. Réserve de biodiversité projetée du lac Gensart.....	92
4.2.4. Réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand	92
5. Enjeux de conservation.....	93
5.1. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	93
5.1.1. Saumon atlantique.....	93
5.1.2. Les aménagements piscicoles	95
5.2. Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	95
5.3. Réserves de biodiversité du lac Gensart et du lac Bright Sand.....	96
5.4. Préoccupations particulières	96

6. Cadre de gestion proposé	99
6.1. Une représentation locale et régionale	101
6.2. Conseils de conservation et de mise en valeur.....	103
6.3. Mandats des différents acteurs gouvernementaux	105
7. Cadre de protection	107
7.1. Proposition de zonage	107
7.2. Régime des activités	111
7.2.1. Interdictions générales découlant de la loi.....	111
7.2.2. Interdictions et restrictions applicables à certaines activités	112
7.2.3. Interventions sujettes à une autorisation	112
7.2.4. Activités régies par d'autres lois.....	112
8. Conclusion	115
9. Bibliographie	117
10. Sources cartographiques	121
11. Annexes	123

Liste des figures

Figure 1 : Réseau des aires protégées de la région Côte-Nord	3
Figure 2 : Localisation des quatre aires protégées projetées.....	5
Figure 3 : Les provinces naturelles du Québec	7
Figure 4 : Provinces naturelles et régions naturelles de la Côte-Nord.....	8
Figure 5 : Géologie de la Moyenne-Côte-Nord	10
Figure 6 : Modèle numérique d'élévation (MNE) de la région.....	11
Figure 7 : Principaux bassins versants des quatre aires protégées projetées	13
Figure 8 : Zones climatiques du Québec.....	14
Figure 9 : Couvert végétal de la Moyenne-Côte-Nord	16
Figure 10 : Voies traditionnelles de circulation et de portage utilisées par les autochtones	18
Figure 11 : Utilisation du territoire en périphérie des aires protégées projetées	21

Figure 12 : Localisation de la gravière enclavée	23
Figure 13 : Territoires de chasse et de piégeage	26
Figure 14 : Carte détaillée de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	33
Figure 15 : Carte des sous-bassins versants du bassin hydrographique de la rivière Moisie	35
Figure 16 : Localisation des 19 tronçons identifiés et unités de drainage respectives de la réserve aquatique	36
Figure 17 : Exemple de caractérisation d'un tronçon de la rivière Moisie.....	37
Figure 18 : Régime hydrique annuel de la rivière Moisie	38
Figure 19 : Principaux dépôts de surface de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	39
Figure 20 : Principales formes de relief de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	40
Figure 21 : Végétation de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.....	41
Figure 22 : Parcours de canot-kayak.....	43
Figure 23: Localisation des droits fonciers de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie	45
Figure 24 : Localisation des organismes gestionnaires de la rivière Moisie	50
Figure 25 : Combinaison de l'effort de pêche, du succès de pêche et des captures	54
Figure 26 : Évolution des remises à l'eau de saumons dans la rivière Moisie de 1995 à 2004.....	55
Figure 27 : Carte des secteurs de la rivière Moisie utilisés par le saumon	58
Figure 28 : Carte détaillée de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	61
Figure 29 : Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité du lac Pasteur.....	62
Figure 30 : Origine des principaux dépôts de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	63

Figure 31 : Principales formes de relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	64
Figure 32 : Végétation de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur	65
Figure 33 : Évolution du nombre de saumons en montaison sur la rivière aux Rochers depuis 1971	67
Figure 34 : Localisation des interventions humaines de gestion du saumon atlantique dans le bassin versant de la rivière aux Rochers	69
Figure 35 : Localisation des droits fonciers de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur.....	70
Figure 36 : Projet d'agrandissement du lac Pasteur	71
Figure 37 : Carte détaillée de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart.....	74
Figure 38 : Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	75
Figure 39 : Principaux dépôts de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	76
Figure 40 : Principales formes de relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	77
Figure 41 : Végétation de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart.....	78
Figure 42 : Localisation des droits fonciers de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart	80
Figure 43 : Carte détaillée de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand	82
Figure 44 : Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand	83
Figure 45 : Principaux dépôts de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand.	84
Figure 46 : Principales formes de relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand	85
Figure 47 : Végétation de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand.....	87
Figure 48 : Localisation des droits fonciers au sein de la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand.....	88

Figure 49 : Liste des rencontres antérieures à la consultation publique par le BAPE	89
Figure 50 : Localisation des conseils de conservation et de mise en valeur proposés....	100
Figure 51 : Organigramme du cadre de gestion proposé	102
Figure 52 : Proposition de zonage pour les quatre territoires	110

Liste des tables

Table 1 : Récolte d’animaux à fourrure en 1999-2000	25
Table 2 : Droits fonciers existants au sein de la réserve aquatique	44
Table 3 : Différents types de saumons	47
Table 4 : Services offerts par les exploitants fauniques de la rivière Moisie	51
Table 5 : Statistiques des captures de saumons par la pêche sportive de la rivière Moisie (1995-2004).....	52
Table 6 : Statistiques de remise à l’eau de saumons de la rivière Moisie (1995-2004)....	55
Table 7 : Règlementation et mesures de conservation volontaires en vigueur sur la rivière Moisie	56
Table 8 : Représentants des conseils de conservation et de mise en valeur	103

1. INTRODUCTION

1.1. *Contexte de création*

En juin 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à constituer, d'ici 2005, un réseau d'aires protégées qui couvrirait 8 % de son territoire, tout en étant représentatif de la diversité biologique. Pour ce faire, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a été mandaté pour coordonner la mise en place du plan d'action stratégique sur les aires protégées, avec la collaboration du ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce plan prévoit également que la mise en place de ce réseau représentatif s'accompagne d'une prise en compte des préoccupations environnementales, sociales et économiques des intervenants des milieux concernés.

La stratégie sur les aires protégées ainsi que la stratégie sur la biodiversité sont des composantes majeures du Plan de développement durable actuellement en processus de consultation publique à travers le Québec.

Les aires protégées projetées de la rivière Moisie et du lac Pasteur ont été mises en réserve le 7 mai 2003, alors que celles du lac Gensart et du lac Bright Sand l'ont été, à leur tour, le 19 juin 2003. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit, dans un délai de quatre ans suivant l'annonce de leur mise en réserve officielle, déterminer la stratégie de conservation et de gestion qu'il mettra de l'avant pour assurer la conservation et la mise en valeur de ces quatre territoires, avant de leur accorder un statut permanent. Cette stratégie de conservation et de gestion est définie en collaboration avec les autres ministères, les intervenants régionaux et locaux.

Selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LRQ, c. C-61.01), ces aires protégées projetées ont acquis un statut légal de protection qui exclut les activités industrielles (exploitations forestière, hydroélectrique et minière, gazière ou pétrolière et exploration minière, gazière ou pétrolière et recherche de saumure, etc.). Les activités récréatives existantes telles que la chasse, la pêche, le piégeage, la randonnée, sont maintenues durant la période provisoire et pourraient se poursuivre par la suite, si elles ne contreviennent pas à l'objectif de conservation de la biodiversité de ces territoires. Ces quatre territoires ont des statuts légaux différents. La rivière Moisie est une réserve aquatique projetée, alors que les trois autres sont des réserves de biodiversité projetées.

Une **réserve aquatique** est une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de leur valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes (LRQ, c. C-61.01).

Une **réserve de biodiversité** est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel- une formation physique ou un groupe de telles formations- et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec (LRQ, c. C-61.01).

Les quatre aires protégées sont de beaux échantillons de la diversité écologique de la Côte-Nord. Elles ont subi peu d'interventions humaines et s'insèrent dans des contextes sociaux, économiques et environnementaux différents. Il est par conséquent pertinent de les préserver pour les générations actuelles et futures.

De façon générale, la création d'aires protégées apporte une grande variété de bénéfices sur les plans écologique, scientifique, éducatif, social, culturel, spirituel et économique. Sur le plan écologique, la protection d'éléments naturels représentatifs des conditions écologiques du territoire et d'écosystèmes qui peuvent évoluer naturellement forme un réseau qui peut servir de zones témoins, de refuges, de lieux de reproduction pour les espèces fauniques en particulier. Sur le plan économique, la création d'aires protégées est un outil privilégié de développement durable favorisant la mise en valeur des territoires et la diversification de l'économie locale et régionale (annexe 1).

Au cours du processus d'implantation des aires protégées, le public a l'occasion de s'informer et de se prononcer sur ces projets. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite que le processus de consultation suscite une participation du public la plus large possible et une implication démontrant l'intérêt du milieu pour ces territoires représentatifs, voire exceptionnels. La concertation et l'implication des divers acteurs du milieu sont des éléments clés du succès de la mise en place d'un réseau d'aires protégées sur la Côte-Nord.

1.2. Réseau régional des aires protégées

Les quatre aires protégées projetées, traitées dans ce document, s'insèrent au sein d'un vaste réseau déjà existant sur la Côte-Nord (figure 1). Il se répartit comme suit :

- onze réserves de biodiversité projetées qui couvrent une superficie de 9 970 km²;
- une réserve aquatique projetée (3 898 km²);
- deux réserves écologiques (421 km²);
- deux réserves écologiques projetées (599 km²);
- les aires protégées constituées avant 2003.

Ce réseau régional permet la protection d'un grand nombre d'écosystèmes terrestres et aquatiques représentatifs de la biodiversité et nécessaires à son maintien pour les générations actuelles et futures.

1.3. Localisation des territoires

Les quatre territoires traités dans ce document de consultation sont situés dans la région administrative de la Côte-Nord au sein des municipalités régionales de comté (MRC) de Sept-Rivières et de Caniapiscau (figure 2).

Plus précisément, la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est localisée à la fois sur le territoire de la MRC de Caniapiscau (cours supérieur) et sur celui de la MRC de Sept-Rivières (cours inférieur). Elle s'étend, de l'amont vers l'aval, sur le territoire de la municipalité de Fermont, les territoires non municipalisés de Rivière-Mouchalagane, de Rivière-Nipissis et de Lac-Walker ainsi que sur celui de la municipalité de Sept-Îles. Quant aux réserves de biodiversité projetées du lac Pasteur et du lac Bright Sand, elles font partie de la MRC de Sept-Rivières et sont respectivement localisées dans les territoires non organisés de Lac-Walker et de Rivière-Nipissis. La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart est située sur le territoire non organisé de Rivière-Mouchalagane, dans la MRC de Caniapiscau (figure 2).

2. CONTEXTE RÉGIONAL

2.1. *Écologie régionale*

2.1.1. Le cadre écologique de référence

Le cadre écologique de référence du Québec (CER) est à la base de l'établissement des territoires d'intérêt à protéger selon le principe de la représentativité de la biodiversité. La province naturelle correspond au premier niveau de perception du cadre écologique de référence (annexe 2). La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité du lac Pasteur et Gensart sont comprises dans la province naturelle des Laurentides centrales, alors que la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand est située dans la province naturelle du plateau de la Basse-Côte-Nord (figure 3).

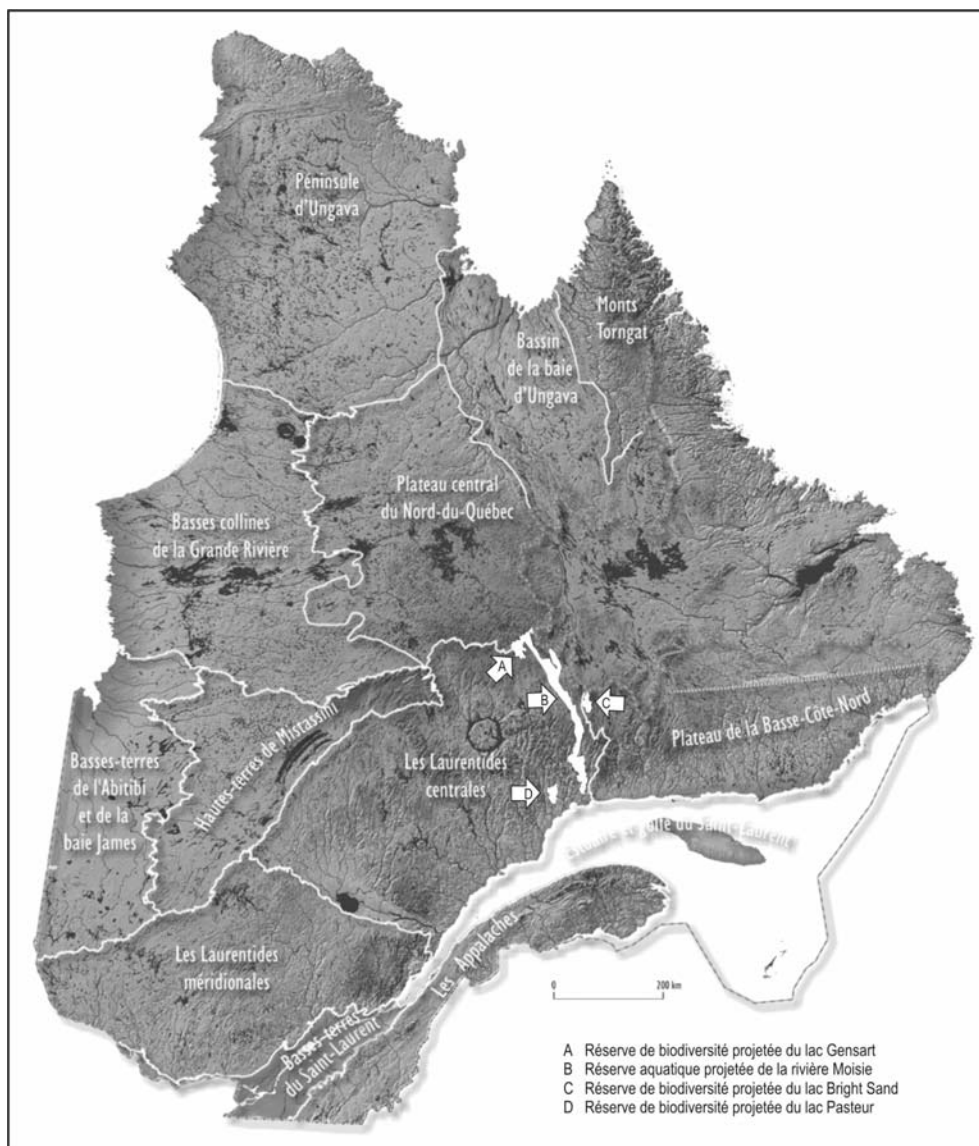


Figure 3 : Les provinces naturelles du Québec

Les régions naturelles forment le deuxième niveau de perception du CER (annexe 2). Les territoires se trouvent dans les régions naturelles suivantes : la cuvette du réservoir Manicouagan, le plateau de la Sainte-Marguerite et le plateau du lac Fournier (figure 4). La description des principales caractéristiques des deux provinces naturelles est présentée à l'annexe 3.

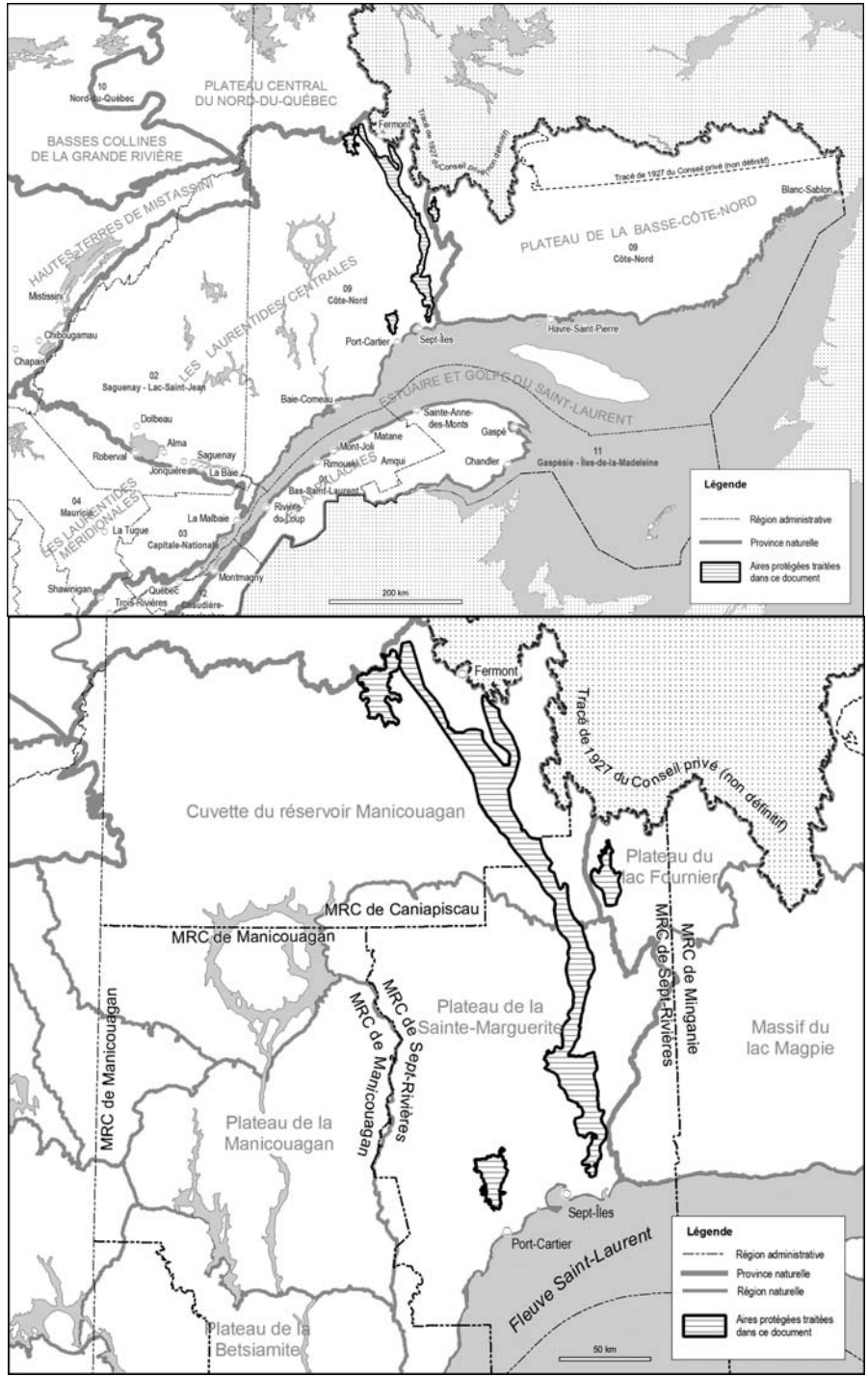


Figure 4 : Provinces naturelles et régions naturelles de la Côte-Nord

Les éléments du milieu physique qui ont servi à la caractérisation de ces quatre aires protégées sont la géologie (figure 5), le relief (figure 6) et les principaux dépôts quaternaires. Les caractéristiques territoriales et leur agencement (géologie, dépôt, forme, drainage, pente, etc.) sont des éléments déterminants de l'écologie du territoire et de la connaissance de celui-ci. Les habitats fauniques et floristiques dépendent directement de ces composantes physiques.

Géologie, formes de relief et dépôts

Les quatre aires protégées projetées sont comprises dans la province géologique de Grenville, formée à l'ère précambrienne lors de l'orogénèse² du même nom, il y a environ 950 ± 150 millions d'années. La province géologique appartient au Bouclier canadien et correspond aux racines d'un puissant massif de montagnes.

Le socle rocheux de la région de la Côte-Nord est composé majoritairement de gneiss et de granite. L'anorthosite et le gabbro constituent l'assise rocheuse de certains secteurs du nord et de l'est de la région. Le marbre se trouve près de la frontière du Labrador (figure 5). Quelques formations de fer sont présentes dans la région de Fermont.

Le gneiss et le granite sont des roches très peu érodables qui possèdent une faible capacité de neutralisation de la charge acide. L'anorthosite et le gabbro ont, pour leur part, une capacité de neutralisation de la charge acide qui est intermédiaire, tandis que le marbre, le fer et l'impactite ont une très forte capacité de neutralisation de la charge acide. Ainsi, l'eau de la rivière Moisie affiche un pH annuel moyen de 6,9. Cette acidité est typique des rivières du Bouclier canadien.

² Orognèse : phase de formation du relief.

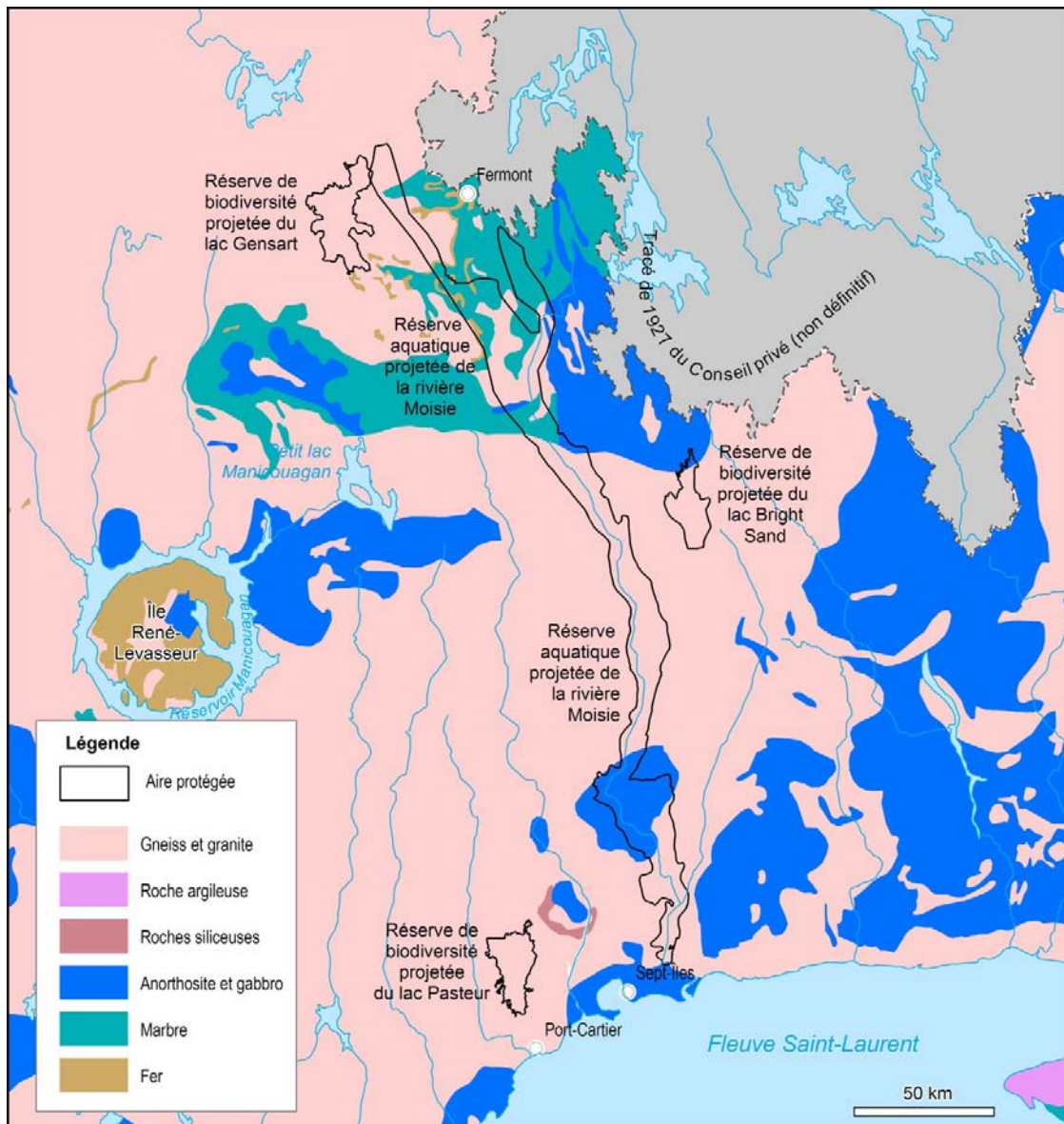


Figure 5 : Géologie de la Moyenne-Côte-Nord

Le relief est relativement plat dans la partie nord de la région, variant de ondulé à moutonné (figure 6). Il devient de plus en plus accidenté lorsqu'on se dirige vers le sud, variant de montagneux à montueux. L'épaisseur des dépôts de surface varie selon le relief. Là où le relief est plat, les dépôts sont épais, tandis qu'ils sont minces là où le relief est accidenté.

La région est dominée par un dépôt meuble d'origine glaciaire. L'embouchure de la rivière Moisie et une grande partie de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles sont dominées par le roc. Le fond de vallée de plusieurs rivières est couvert de dépôts d'origine fluvio-glaciaire, marine ou par des colluvions. Les dépôts d'origine organique se trouvent surtout dans la partie nord de la région.

2.1.2. Hydrographie

Les quatre aires protégées projetées sont réparties sur trois bassins versants³ majeurs soit ceux des rivières Caniapiscou, Moisie et aux Rochers et protègent ainsi une portion de chacun d'entre eux. Environ 22 % du bassin versant de la rivière Moisie est ainsi protégé. La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand se situent en totalité au sein du bassin versant de la rivière Moisie. La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart est à cheval sur les bassins versants des rivières Caniapiscou et Moisie. La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur se trouve en grande partie au sein du bassin versant de la rivière aux Rochers. Le reste fait partie du bassin versant de la rivière Dominique (figure 7).

2.1.3. Climat

La majeure partie de la région est comprise dans la zone climatique de type subpolaire froid, subhumide à courte saison de croissance (figure 8). Dans certains fonds de vallée de la région, la saison de croissance est plus longue, passant de courte à moyenne. C'est le cas notamment dans la partie centrale de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

Près du golfe du fleuve Saint-Laurent, la température est plus clémente, passant du type subpolaire froid au type subpolaire. La zone immédiatement en bordure du golfe est sous l'influence d'un climat subpolaire subhumide à saison de croissance moyenne, tandis que plus à l'intérieur des terres, les précipitations augmentent et la saison de croissance diminue. La zone à l'intérieur des terres est soumise à l'influence océanique de l'Atlantique, elle reçoit plus de précipitations que la moyenne régionale, mais sa saison de croissance demeure courte.

³ Un bassin versant est un territoire délimité géographiquement et drainé par un cours d'eau et ses affluents.

2.1.4. Végétation

Les caractéristiques physiques et climatiques influencent directement la structure de la végétation présente sur le territoire. Dans la région de la Côte-Nord, les peuplements représentatifs de la forêt boréale sont majoritairement centenaires et se différencient de ceux du reste du Québec. Le climat (précipitations plus nombreuses et influence maritime) joue un rôle majeur, allongeant le cycle du feu. Les quatre aires protégées projetées préservent des éléments représentatifs de la forêt boréale très peu perturbés par des interventions industrielles d'exploitation des ressources. Par conséquent, l'âge moyen des peuplements est élevé. La description régionale de la végétation est présentée selon les régions naturelles (figure 9).

Le plateau de la Sainte-Marguerite

Le plateau de la Sainte-Marguerite est caractérisé par une forêt boréale dense dominée par les résineux dont le sapin baumier (*Abies balsamea*) ou l'épinette noire (*Picea mariana*), selon les conditions de drainage du sol (Lavoie, 1992) (figure 9). La présence de l'épinette noire croît du sud au nord. L'ouverture progressive des peuplements vers le nord se traduit par la prédominance progressive des pessières à épinettes noires ou à lichens (Lavoie, 1992).

La cuvette du réservoir Manicouagan et le plateau du lac Fournier

Les forêts conifériennes ouvertes et la lande sèche dominant le paysage de la cuvette du réservoir Manicouagan. Le plateau du lac Fournier présente un mélange de forêts denses et de milieux ouverts (figure 9). La limite entre les forêts denses et les milieux ouverts correspond sensiblement à l'isoligne⁴ de -3 degrés.

Les peuplements de sapin baumier dominant dans les régions montagnardes (Lavoie, 1992). Ceux-ci sont plus fréquents dans la partie sud. (figure 9).

La tremblaie et la bétulaie sont deux formations transitoires s'installant à la faveur d'une ouverture du milieu causée par un feu, un chablis ou une intervention humaine. Elles se rencontrent surtout dans la zone climatique où la saison de croissance est plus longue. La pinède à pin gris (*Pinus banksiana*) se trouve au sein des superficies affectées par les feux.

Les tourbières sont davantage présentes dans la cuvette du réservoir Manicouagan et sur le plateau du lac Fournier.

⁴ Isoligne : ligne réunissant les points dont la température est égale à une valeur donnée.

2.1.5. Intérêt faunique

La très grande majorité des espèces fauniques présentes sur les différents territoires proposés en aires protégées est représentative de la forêt boréale. Les territoires protégés offrent des habitats de qualité pour la faune. Les zones de chablis et celles perturbées par les feux sont fréquentées particulièrement par l'orignal et l'ours noir. Le caribou utilise les zones forestières et de landes, alors que le relief et les falaises favorisent les oiseaux de proie comme l'aigle royal. Les nombreux plans d'eau sont autant d'habitats potentiels pour le castor, le rat musqué, les canards et les oiseaux aquatiques comme le huard à collier. Les nombreuses rivières hébergent en particulier le saumon atlantique et l'omble de fontaine. Les espèces recensées pour chaque aire protégée projetées sont présentées plus en détail dans la section 3 portant sur les connaissances des aires protégées.

2.2. Présence humaine et utilisation du territoire

2.2.1. Historique et évolution des usages

Les Innus

Les recherches archéologiques effectuées dans la région ont permis d'établir que l'ancienneté de l'occupation humaine est de l'ordre d'au moins 6 000 ans (Chevrier, 1977).

Les populations innues vivaient alors principalement de la chasse au caribou dans la toundra, de la chasse au petit gibier dans la forêt coniférienne et de la pêche.

Les déplacements au sein du territoire se faisaient essentiellement par navigation sur les nombreuses rivières présentes. Les principales voies d'accès de la région utilisées par les autochtones étaient les rivières Manicouagan, Sainte-Marguerite et Moisie. Bien que l'ensemble des rivières constituait un réseau d'accès aux territoires de chasse à l'intérieur des terres (*interland*), la rivière Moisie était la plus utilisée sur une base saisonnière (figure 10). En réalité, la voie de la rivière Moisie comporte une multitude de variantes utilisant ses principaux affluents comme la rivière Nipissis, la rivière à l'Eau-Dorée, la rivière Joseph, la rivière Carheil, la rivière aux Pékans, etc.

Ces rivières permettaient d'atteindre des territoires familiaux et servaient également de voies de communication au-delà de la ligne de partage des eaux.

L'existence de nombreux campements et de portages bien marqués démontre que l'utilisation de ces axes était relativement importante et régulière.

Au 16^e siècle, les Innus vivaient toujours principalement de chasse. Toutefois, avec l'arrivée des Européens au 17^e siècle, le territoire de la Côte-Nord fut dédié au commerce des fourrures. Un poste de traite fut construit dans la baie de Sept-Îles en 1661 et un autre, à l'embouchure de la rivière Moisie en 1669 par les colonisateurs français. Après la conquête de la Nouvelle-France par les Anglais en 1760, de nouvelles compagnies anglaises se partagèrent les anciennes concessions.

Vers 1730-1740, le nombre d'Innus fréquentant Sept-Îles s'élevait à 400 personnes (Parent, 1985).

Le déclin naturel de la population de caribous et l'ouverture des postes de traite, dans les années 1850-1880, a entraîné des modifications majeures dans les habitudes d'occupation du territoire par les autochtones. Les différentes bandes ne se déplaçaient alors plus seulement en fonction de la répartition des ressources naturelles, mais également selon la répartition des postes de traite.

L'intérêt pour les fourrures a entraîné une compétition entre les Européens et les autochtones pour la ressource faunique. Les populations de castors en particulier ont été menacées et, afin de les protéger, des réserves de castors ont été créées. En 1954, la réserve de castors de Saguenay est constituée par le gouvernement du Québec pour l'usage exclusif des Innus des Moyenne et Basse-Côte-Nord. Elle est toujours en vigueur.

Au 20^e siècle

C'est au milieu du 19^e siècle, à la fin des monopoles de traite des fourrures que le processus de sédentarisation des Innus a commencé. Il s'intensifie au cours de la décennie 1950. L'école résidentielle, rendue obligatoire dans les années 1950, a été un facteur majeur de sédentarisation des Innus.

La réserve autochtone de Uashat a été créée en 1925 et celle de Mani-Utenam en 1949. La réserve de Matimekosh a été créée par une partie de la bande de Uashat qui a décidé de s'installer à proximité de ses territoires de chasse.

L'exploitation des produits de la mer (poissons, baleines) est également une activité importante au début du 20^e siècle, en particulier avec la présence d'une usine de transformation d'huile de baleine.

La création de Clarke City, à 25 km de Sept-Îles, au début des années 1900, marque le début de l'exploitation du bois de pulpe sous deux formes : le prélèvement direct de la ressource pour l'exportation à l'état brut et la fabrication locale de pulpe (Ministère de la Culture et des Communications, 2004). La construction de la première usine de pâtes et papiers, en 1908, amène Clarke City à devenir la première métropole de la Côte-Nord. L'exploitation des forêts s'effectuait, à cette époque, par des chevaux et par le transport des bois sur les lacs et cours d'eau. D'anciens camps de bûcherons et des structures issus de cette époque témoignent de cette pratique, essentiellement dans le secteur de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles.

La deuxième moitié du 20^e siècle voit une transformation majeure des secteurs compris entre Tadoussac et Havre-Saint-Pierre. La réalisation de grands projets hydroélectriques, la construction d'alumineries, l'exploitation et la première transformation de minéraux (fer et titane) vont favoriser l'essor de pôles urbains déjà existants (Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles) ainsi que l'éclosion de villes comme Schefferville, Fermont et Gagnon. Cette dernière est maintenant fermée (Ministère de la Culture et des Communications, 2004).

À partir des années 1980, les communautés autochtones manifestent un besoin de recherche des valeurs traditionnelles. Cela s'est traduit par un intérêt nouveau pour la fréquentation du territoire dans une optique de transmission des connaissances et de la culture. Ainsi, le Centre de formation Nutshimiu Atusseun a été créé en 1981 pour favoriser la relance de la chasse et du piégeage.

2.2.2. Fréquentation et usages actuels

Près de 70 000 habitants vivent à proximité de ces quatre réserves projetées. Les trois villes les plus importantes sont Sept-Îles (26 214), Baie-Comeau (24 344) et Port-Cartier (7 276) situées sur le bord de l'estuaire ou du golfe du Saint-Laurent. Au nord, la ville de Fermont, située près de la frontière du Labrador, compte près de 3 000 habitants. La communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam, qui vit à proximité de Sept-Îles, compte 3 220 habitants, dont 2 625 vivent dans les réserves autochtones de Uashat et Mani-Utenam.

Les différents territoires sont toujours fréquentés par les Innus mais d'une manière moins importante qu'autrefois. Ils sont encore utilisés à des fins de chasse, de pêche et de piégeage, mais également à des fins de ressourcement spirituel, une activité consistant à séjourner et à emprunter les voies de navigation autrefois couramment utilisées.

Les Innus fréquentent la partie nord de la rivière aux Pékans, les lacs de tête de la rivière Ouapetec et les environs du lac Gensart afin d'y chasser le caribou. La présence du train et de la route 389 rend cette partie de la rivière plus accessible, mais l'hiver, l'utilisation de la motoneige demeure toutefois un moyen plus facile d'accéder aux territoires. Il y a 26 lots de piégeage attribués aux autochtones touchant la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (annexe 4).

En raison des caractéristiques naturelles intéressantes pour l'industrie, les activités minières, forestières, hydroélectriques et d'exploitation faunique sont un trait marquant de l'utilisation actuelle du territoire de la région (figure 11).

2.2.2.1. Activités de récolte ligneuse

Les activités de récolte ligneuse sont importantes sur la Côte-Nord mais sont, pour l'instant, limitées dans la région périphérique des aires protégées. Comme le démontre la figure 11, le secteur situé entre la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur fait l'objet d'un CAAF (Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier). Il en est de même pour le secteur localisé au sud-est de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (figure 11).

Le secteur à l'ouest de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, dont le bassin versant de la rivière Ouapetec, fait partie de l'UAF (unité d'aménagement forestier) 094-51 dont le principal bénéficiaire est la compagnie Uniforêt.

2.2.2.2. Activités minières

Plusieurs titres miniers sont localisés près de la ville de Fermont ainsi qu'entre les rivières aux Pékans et Le Gentilhomme. Quelques titres sont situés de part et d'autre de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (figure 11).

La région de Fermont compte 10 sites miniers actifs. La mine de fer du Mont Wright est opérée par la Compagnie Minière Québec Cartier. Elle est le plus important site minier à ciel ouvert au Québec par son étendue et ses activités. Elle est située dans le bassin versant de la rivière aux Pékans (annexe 5). À la sortie du bassin de polissage, un suivi hebdomadaire des eaux est effectué par la compagnie. Les rapports de suivi de la qualité de l'eau sont acheminés mensuellement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui s'assure que les exigences environnementales sont respectées. La région de Fermont compte également cinq gravières, trois mines de silice et un site où se fait la transformation de résidus miniers. Une des gravières se situe actuellement à l'intérieur des limites de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (partie nord). Elle sera exclue de l'aire protégée lors de l'attribution du statut permanent. Quatre gravières se trouvent à l'ouest de la rivière aux Pékans, une au sud du lac Audrea et les trois autres dans le bassin de la Petite rivière Manicouagan.

Neufs sites miniers actifs sont localisés de part et d'autre de la rivière Moisie près de son embouchure : quatre sites d'exploitation de terre noire, trois sites d'exploitation de pierre concassée, une sablière et une exploitation de tourbe. Un des titres miniers est enclavé au sein du territoire projeté de la réserve aquatique de la rivière Moisie, mais ses limites ont déjà été exclues du territoire de l'aire protégée (figure 12).

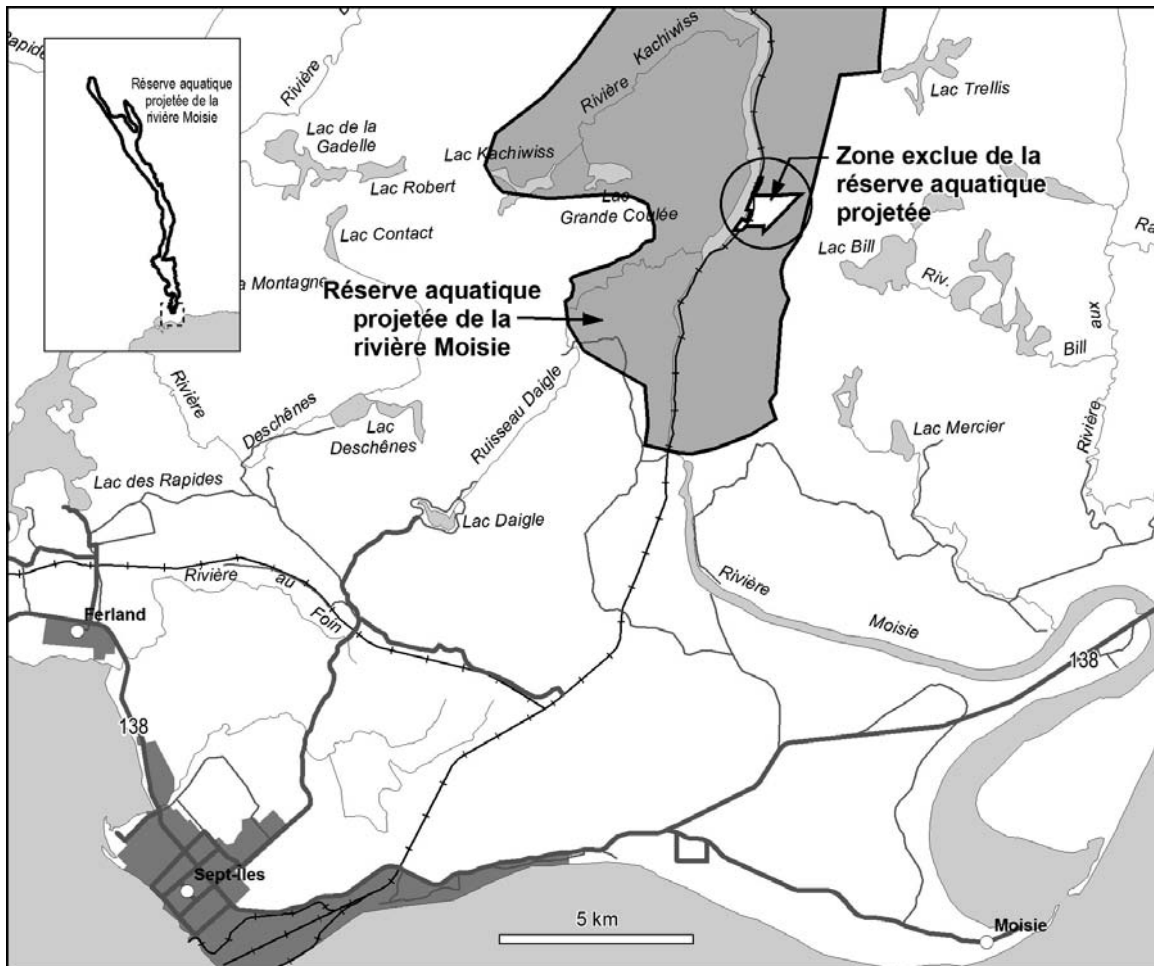


Figure 12 : Localisation de la gravière enclavée

2.2.2.3. Activités hydroélectriques

Trois centrales hydroélectriques (SM1, SM2 et SM3), dont une est présentement en construction (SM3), se trouvent sur la rivière Sainte-Marguerite, qui s'écoule à une trentaine de kilomètres à l'ouest de la rivière Moisie (figure 13).

La société Hydro-Québec a récemment déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), un avis de projet concernant l'aménagement d'un complexe de production sur la rivière Romaine. Cet avis de projet prévoit une zone d'étude qui chevauche la partie inférieure de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Il y a donc possibilité qu'une ligne de transport d'électricité à 735 kV puisse, d'ici quelques années, traverser l'aire protégée avec une emprise de moins de 100 mètres de largeur.

2.2.2.4. Activités d'exploitation faunique

La région située à l'est de la rivière Moisie n'a subi que de très faibles modifications anthropiques du paysage ou des habitats, à l'exception de la bande longeant le littoral où l'on retrouve les villes et villages. Il est possible de pratiquer des activités de chasse, de piégeage, de pêche ou d'observation de la faune dans un cadre naturel encore relativement vierge.

La pêche, la chasse et le piégeage sont pratiqués à peu près partout autour et à l'intérieur des réserves projetées. La présence de nombreuses structures de gestion faunique, telles que des zones d'exploitation contrôlée (ZEC), des réserves fauniques, des pourvoiries, des réserves de castors, démontre l'attrait du territoire pour ces activités (figure 13).

Chasse

Les quatre territoires sont localisés dans la zone de chasse 19 sud avec une subdivision au sein de cette zone dans la région de Fermont (figure 13). Cette subdivision détermine des dates différentes d'ouverture et de fermeture de la chasse pour l'ours noir et l'orignal.

L'orignal est une espèce d'intérêt dans la région. On le rencontre particulièrement dans les vallées des grandes rivières ou les secteurs qui ont subi des perturbations (brûlis, chablis, insectes). Les derniers inventaires aériens de 1989 ont permis d'estimer la densité de la population à 0.4 orignal/km² pour la zone 19 sud. Pour cette même zone, il s'est récolté en moyenne 605 orignaux par année entre 1990 et 1999 (Société de la faune et des parcs, 2001). La chasse à l'orignal dans le secteur du lac Pasteur est soumise à l'obligation d'être accompagné d'un guide innu.

L'ours noir fréquente une grande diversité d'habitats et profite plus précisément des forêts en régénération. La végétation à dominance de bleuets sous les emprises des lignes de transport d'électricité et dans les zones de brûlis favorise également la présence de l'espèce. Dans la zone 19 sud, la chasse à l'ours noir est permise au printemps et à l'automne. Elle n'est pas très importante et n'est que très peu pratiquée dans les territoires structurés tels que la ZEC Matimek ou la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles. Environ 20 ours sont récoltés annuellement sur une population estimée à 5 000 individus (Société de la faune et des parcs, 2001).

Le caribou forestier a besoin d'habitats non fragmentés, tels que des tourbières ou de grandes forêts résineuses, et il est présent également dans la toundra alpine. Il est dans une situation préoccupante et a été désigné «vulnérable» au Québec en mars 2005. La chasse au caribou forestier est interdite. La chasse hivernale au caribou toundrique est permise dans la région de Fermont, mais le succès de chasse dépend des conditions naturelles et de la migration des troupeaux. La gestion de la population de caribous toundriques et des activités de chasse hivernale est assurée par le personnel de Faune Québec de la région administrative Nord-du-Québec.

La chasse au petit gibier est très populaire et s'effectue sur l'ensemble du territoire. Seules les données de prélèvements dans les territoires structurés sont disponibles (Société de la faune et des parcs, 2001).

Piégeage

Les espèces visées par les activités de piégeage sont les animaux à fourrure. Il y en a 15 présentes sur la Côte-Nord. Il s'agit principalement de la martre, du castor, de la belette, du rat musqué, du vison, du renard et dans une moindre mesure, du lynx du Canada, du loup et de la loutre (table 1). Ces trois dernières espèces sont moins nombreuses et moins capturées (Société de la faune et des parcs, 2001).

Le potentiel de récolte des animaux à fourrure est peu connu.

Table 1 : Récolte d'animaux à fourrure en 1999-2000

Espèce	Terrains de piégeage	Zone libre		Réserves de castor	TOTAL
		Tadoussac à Havre-Saint-Pierre	Basse-Côte-Nord et île d'Anticosti		
Belette et hermine	1 485	505	80	120	2 190
Castor	1 235	661	179	133	2 208
Coyote	0	0	0	5	5
Écureuil roux	759	228	31	69	1 087
Loup	20	5	1	2	28
Loutre de rivière	121	30	20	21	192
Lynx du Canada	46	32	0	1	79
Martre d'Amérique	1 292	452	27	215	1 986
Mouffette rayée	3	0	0	0	3
Ours noir	9	8	1	0	18
Pékan	8	4	0	2	14
Rat musqué	1 277	548	54	189	2 068
Renard arctique	0	1	0	3	4
Renard roux	276	148	144	42	610
Vison d'Amérique	722	263	45	98	1 128
TOTAL	7 253	2 885	582	900	11 620
Nombre de trappeurs	572	124	89	*4	789
Superficie (km ²)	29 567	5 834	24 960	285 193	345 554
Animaux/100 km ²	25	49	2	0,3	3
Animaux/trappeur	13	23	7	–	**15
Trappeurs/100 km ²	2	2	0,4	–	**1

* Nombre de trappeurs ayant commercialisé au moins une fourrure.

** Réserves de castor exclues.

Source : Société de la faune et des parcs, 2001

Les quatre aires protégées projetées se situent dans la réserve de castor de Saguenay créée en 1954. Elles sont également comprises au sein de l'unité de gestion des animaux à fourrures (UGAF 60), dans laquelle la communauté innue d'Uashat-mak-Mani-Utenam, résidant à proximité de Sept-Îles, bénéficie de droits particuliers en regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure (figure 13).

Une partie de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart est incluse dans l'unité de gestion des animaux à fourrure 96 où les communautés innues ont des droits exclusifs de piégeage. Cette partie de la réserve est assujettie aux dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Pêche

La pêche a toujours occupé une place importante dans le développement économique et social de la région. Plusieurs communautés vivent de l'exploitation commerciale d'espèces de poissons du fleuve et du golfe Saint-Laurent, mais l'exploitation sportive des ressources piscicoles des rivières est la plus répandue (Société de la faune et des parcs, 2001).

La vente de permis de pêche sportive a chuté de 18 % depuis 1990, toutefois près de 29 000 permis de pêche ont été vendus en 1999. La pêche blanche ou hivernale est de plus en plus populaire.

Les activités de pêche sportive visent principalement deux espèces, soit l'omble de fontaine et le saumon atlantique. La pêche sportive est une activité lucrative et très répandue dans la région. De nombreux lacs et cours d'eau sont aménagés pour favoriser l'expérience de la pêche.

Situation régionale du saumon atlantique

Dans la plupart des rivières de la Haute et de la Moyenne-Côte-Nord, la tendance des montaisons de saumons atlantiques est à la baisse depuis une quinzaine d'années. Cette situation ne serait pas causée par un problème en rivière, mais plutôt par de faibles taux de survie en mer des saumoneaux. Les tendances québécoise, canadienne, en Amérique du Nord et sur le plan mondial sont présentées à l'annexe 6. Elles se traduisent également par une baisse importante des stocks depuis les 15 dernières années.

En Amérique du Nord, la pêche commerciale au saumon est interdite depuis quelques années. Depuis 1984, la remise à l'eau des grands saumons est obligatoire dans les provinces maritimes (sauf au Labrador). Il en est de même partout aux États-Unis depuis 1994. Pour ce qui est des rivières du Québec, la réglementation de la pêche au saumon est variable en fonction de l'état des populations. La pêche est interdite sur la rivière Matamec, la pêche aux grands saumons⁶ est interdite sur la rivière aux Rochers, cependant la pêche selon contingentement est autorisée sur la rivière Moisie (Caron *et al.*, 1999).

⁶ Un grand saumon est un saumon de plus de 63 cm.

Au Québec, la gestion du saumon atlantique est adaptée à l'état de santé de la population de chaque rivière. Cette approche est appelée « gestion rivière par rivière ».

Autres activités

La descente en eaux vives et le canotage sont également des activités bien présentes dans la région en raison de la qualité des paysages, des immenses lacs et des rivières qui serpentent au milieu de magnifiques vallées.

2.2.2.5. Les territoires de conservation

La réserve écologique projetée de la Matamec, à l'est de l'embouchure de la rivière Moisie, protège intégralement la quasi-totalité de la partie aval du bassin versant de la rivière Matamec. Au nord de cette réserve, la réserve écologique projetée de Matamec prolonge la protection de la portion amont du bassin versant de cette rivière (figure 11).

La réserve de biodiversité projetée des monts Groulx, la réserve écologique Louis-Babel et la réserve de biodiversité projetée de l'Île René-Levasseur sont trois autres territoires voués à la conservation de la biodiversité (figure 11).

De nombreuses rivières à saumon sont également présentes à l'échelle régionale.

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ Les rivières de la région ont été, jusqu'à récemment, des voies de navigation fortement utilisées par les autochtones. Les activités de pêche au saumon, de chasse au caribou et de piégeage étaient parmi celles pratiquées traditionnellement.
- ✓ Les différentes vagues de colonisation du territoire ont façonné l'économie de la région des quatre aires protégées.
- ✓ Les territoires à vocation de conservation s'insèrent dans un contexte où les ressources naturelles ont toujours été recherchées à des fins d'exploitation.
- ✓ Les aires protégées proposées sont des territoires représentatifs de la diversité biologique de la région de la Côte-Nord et sont des témoins de l'utilisation historique de ces territoires.
- ✓ La mise en place d'un réseau d'aires protégées apparaît comme une occasion de protéger les milieux naturels et de contribuer à la diversification de l'économie régionale.



Source : MDDEP

3. CONNAISSANCES DES AIRES PROTÉGÉES PROJETÉES

Contribution des territoires à la conservation de la biodiversité

La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité projetées des lacs Gensart et Pasteur protègent l'équivalent de 4 682 km², soit 2,3 % de la superficie de la province naturelle des Laurentides centrales (203 716 km²).

La réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand (278 km²) protège 0,21 % de la superficie de la province naturelle du plateau de la Basse Côte-Nord (131 371 km²).

Les trois territoires projetés situés dans la province naturelle des Laurentides centrales contribuent, à hauteur de 30 %, à l'objectif de protection de la diversité biologique de cette province naturelle. Avec l'ajout de ces trois territoires, aux aires protégées déjà existantes dans la région, l'objectif global pour cette province naturelle est atteint à 47 %.

3.1. La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

Localisation de l'aire protégée

L'embouchure de la rivière Moisie est située à environ 25 km à l'est du centre ville de Sept-Îles (figure 14).

Avec ses 3 898 km², la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est la deuxième plus grande aire protégée de la région, derrière la réserve de biodiversité projetée de la vallée de la rivière Natashquan.

Elle consiste en un corridor d'une largeur variant de 6 à 30 km qui englobe le lit majeur de la rivière Moisie du km 30 au km 358 de son embouchure ainsi qu'une bande importante de son bassin versant immédiat, dont 115 km de la rivière aux Pékans et 30 km de la rivière Carheil. La limite aval de la réserve aquatique projetée correspond à l'intersection entre la rivière Moisie et le pont ferroviaire reliant Sept-Îles à Wabush (Labrador). Ce pont est situé au niveau du Rapide du 12 miles.

Accessibilité

La quasi-totalité du territoire est inaccessible par voie terrestre (figure 14). L'accès se fait principalement par hélicoptère ou en hydravion.

Au sud, la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie est accessible en longeant le Saint-Laurent par la route 138. Un chemin carrossable non pavé traverse l'extrémité sud de la réserve sur un kilomètre, à l'ouest de la rivière Moisie. Un réseau non cartographié de chemins non carrossables sillonne la réserve aquatique sur les 30 premiers kilomètres de façon discontinue, à l'est de la rivière. Ce réseau de chemins s'articule autour de la voie ferrée de la compagnie Chemin de fer QNS&L qui longe la rivière sur 30 kilomètres. Dix kilomètres de ce réseau de chemins sont accessibles à partir de l'extérieur de la réserve aquatique projetée.

La route 389 reliant Baie-Comeau à Fermont permet d'accéder au secteur nord de la réserve aquatique. Le chemin de fer de la compagnie Chemin de fer Cartier longe cette route dans ce secteur. Il relie Port-Cartier à la mine du Mont Wright.

L'aéroport de Wabush au Labrador et celui de Sept-Îles sont situés à proximité de la réserve aquatique projetée. Un sentier de motoneige traverse la partie nord-ouest de la réserve aquatique (figure 14).

Deux lignes de transport d'électricité traversent la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie dans sa partie sud, sur une longueur de 16 kilomètres. Dans la partie nord de la réserve, deux autres lignes de transport d'électricité la traversent, sur une longueur de 17 kilomètres (figure 14).

Hydrographie de la rivière Moisie

La rivière Moisie est une rivière importante au Québec, puisqu'elle est classifiée d'ordre de Strahler 6. La méthode de Strahler permet d'exprimer l'importance d'un cours d'eau (annexe 7). Au Québec, les plus grandes rivières ont un ordre de Strahler de 8.

La rivière prend sa source dans les lacs Ménistouc et Opocopa, à 520 m d'altitude, et se déverse dans le golfe du fleuve Saint-Laurent après une course de 363 km (figure 15). Son réseau hydrographique draine un vaste bassin de 19 197 km². Ses eaux sont alimentées par neuf tributaires majeurs dont la superficie des bassins varie de 326 km² à 4 196 km² (figure 16). Les deux plus importants sont la rivière aux Pékans, au nord (3 419 km²), et la rivière Nipississ, au sud (4 196 km²). Le lit de la rivière Moisie présente une déclivité moyenne de 1,4 m/km.

La réserve aquatique couvre, à elle seule, approximativement 20 % du bassin hydrographique de la rivière Moisie (figure 15).

La rivière Moisie offre une eau de très bonne qualité, comparativement à l'ensemble des rivières québécoises s'écoulant sur le Bouclier canadien en raison des faibles pressions du développement socio-économique de la région (Robitaille, 1998).

Les autres affluents importants, tels que Eau-Dorée, Joseph, Caopacho et Taoti, ont tous un obstacle naturel infranchissable (chutes) à proximité de leur embouchure avec la rivière Moisie.



Source : J.F. Gagnon

Caractérisation du cours d'eau principal de la rivière Moisie et de ses principaux tributaires

L'écologie du cours d'eau principal de la rivière Moisie et de ses tributaires compris dans la réserve aquatique projetée a été caractérisée avec le CER du milieu aquatique en fonction des composantes physiques déterminantes à l'échelle d'analyse du tronçon. Le tronçon est le deuxième niveau de perception d'un cours d'eau (annexe 2). L'analyse a permis d'identifier 19 tronçons qui se différencient par la forme de vallée, la déclivité des versants, la déclivité de l'axe d'écoulement et la sinuosité du cours d'eau (figure 16). Un exemple du résultat de la caractérisation d'un tronçon de la rivière est présenté (figure 17). Les résultats complémentaires de cette caractérisation sont disponibles en annexe (annexe 8).

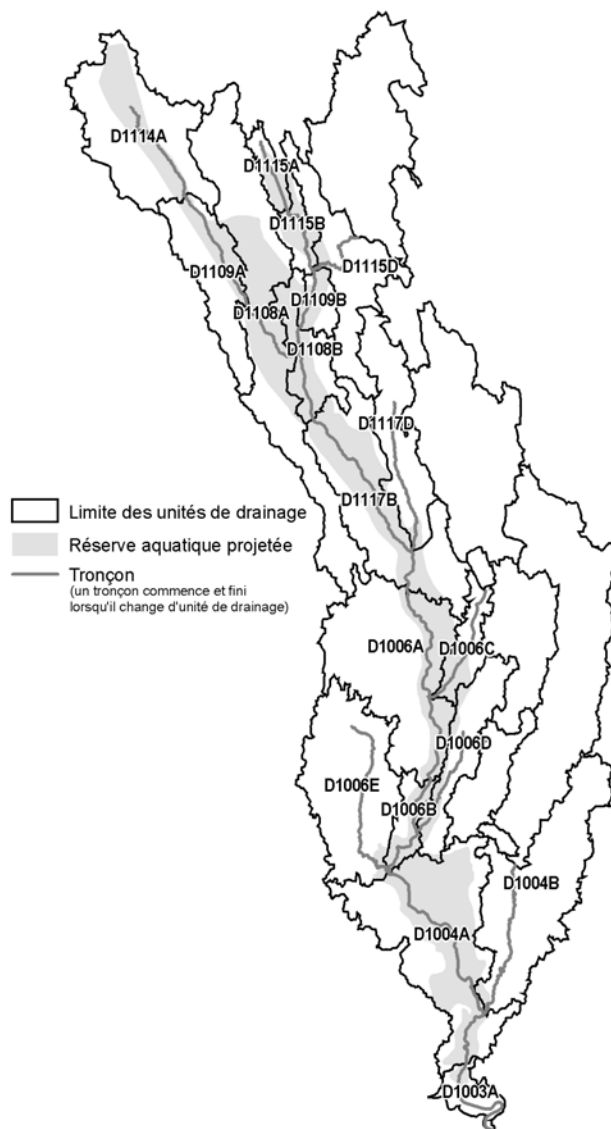


Figure 16 : Localisation des 19 tronçons identifiés et unités de drainage respectives de la réserve aquatique

Tronçon D1117B

- Rivière Moisie
- Ordre de strahler : 5
- Longueur : 63.6 km
- Déclivité dominante : 5 à 10 %
- Vallée en « U »
- Dénivelé des versants : entre 100 et 200 m
- Pourcentage du tronçon formé par des lacs : 0 %

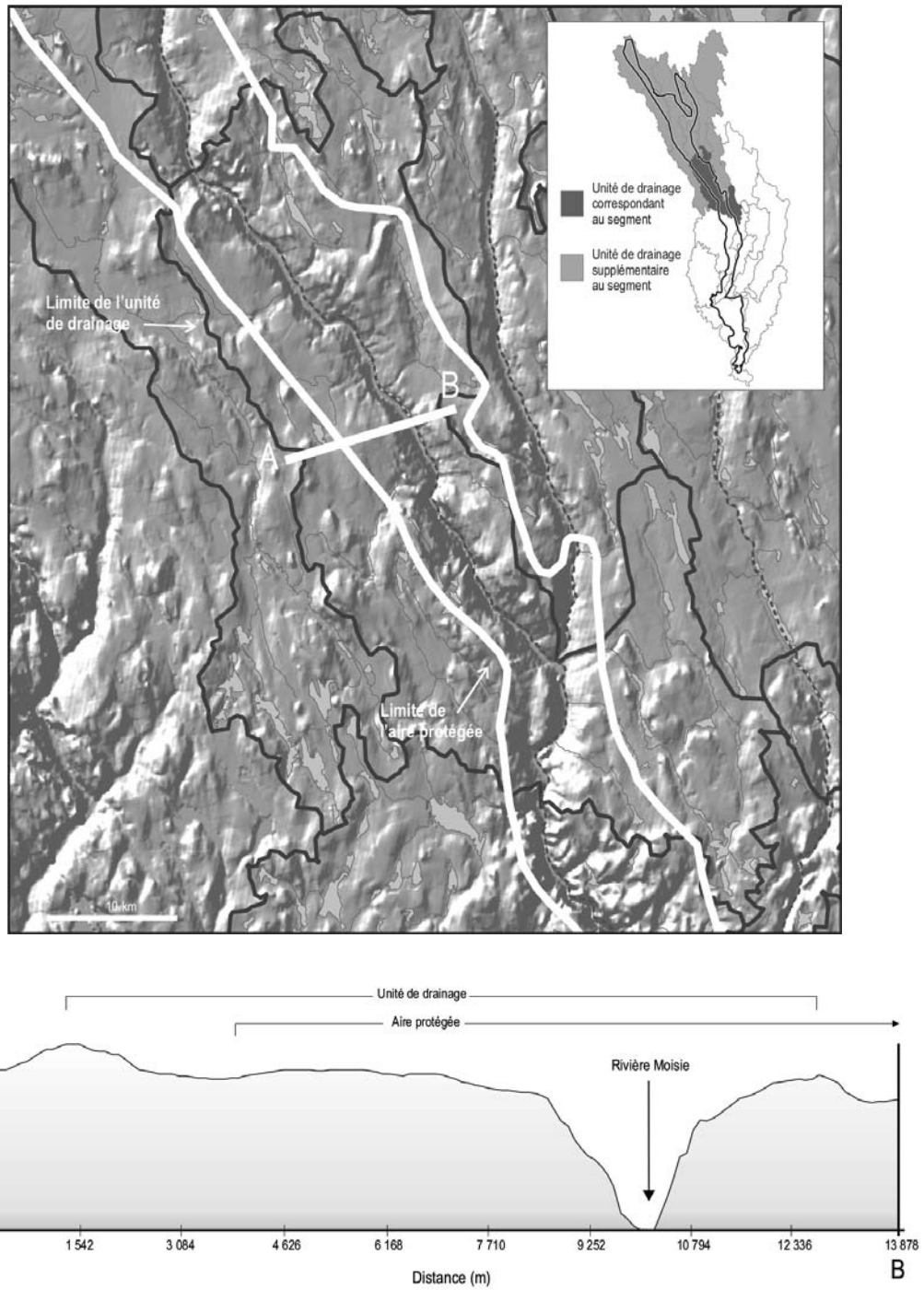


Figure 17 : Exemple de caractérisation d'un tronçon de la rivière Moisie

La rivière Moisie et ses tributaires situés dans la partie amont coulent dans des plaines alluviales et des paysages relativement peu accidentés. La partie centrale de la réserve aquatique est le secteur le plus accidenté et le plus encaissé avec des parois de plus de 300 m d'altitude. Le cours d'eau principal serpente dans une vallée en forme de U, à travers des gorges encaissées, parsemées de chutes et de rapides sur une grande partie de son cours. L'embouchure a sensiblement les mêmes caractéristiques physiques, mais la différence se trouve sur le plan du couvert végétal.

De nombreux lacs sont situés dans la réserve aquatique projetée. Parmi ceux-ci, certains couvrent des superficies importantes : le lac de la Bouteille (1323 ha) qui se trouve à la tête de la rivière aux Pékans, le lac Le Gentilhomme (2398 ha), le lac Midway (694 ha), le lac Todd (403 ha) et le lac à l'Eau-Dorée (417 ha).

La station hydrométrique de la rivière Moisie se situe aux environs du km 35. Le débit moyen annuel estimé sur 39 années est de $416 \text{ m}^3/\text{s}$, ce qui fait de la rivière Moisie le plus important cours d'eau de la Côte-Nord⁷. Le régime de la rivière se caractérise par une crue printanière survenant généralement en mai et juin, avec un débit de pointe moyen de $2\,200 \text{ m}^3/\text{s}$ et une valeur maximale de $3\,800 \text{ m}^3/\text{s}$. L'étiage estival s'observe habituellement vers la fin du mois d'août et présente un débit moyen de $389 \text{ m}^3/\text{s}$ et minimum de $130 \text{ m}^3/\text{s}$. Les débits les plus faibles sont enregistrés durant le mois de mars avec des valeurs mensuelles et minimales de $91 \text{ m}^3/\text{s}$ et $50 \text{ m}^3/\text{s}$ (figure 18).

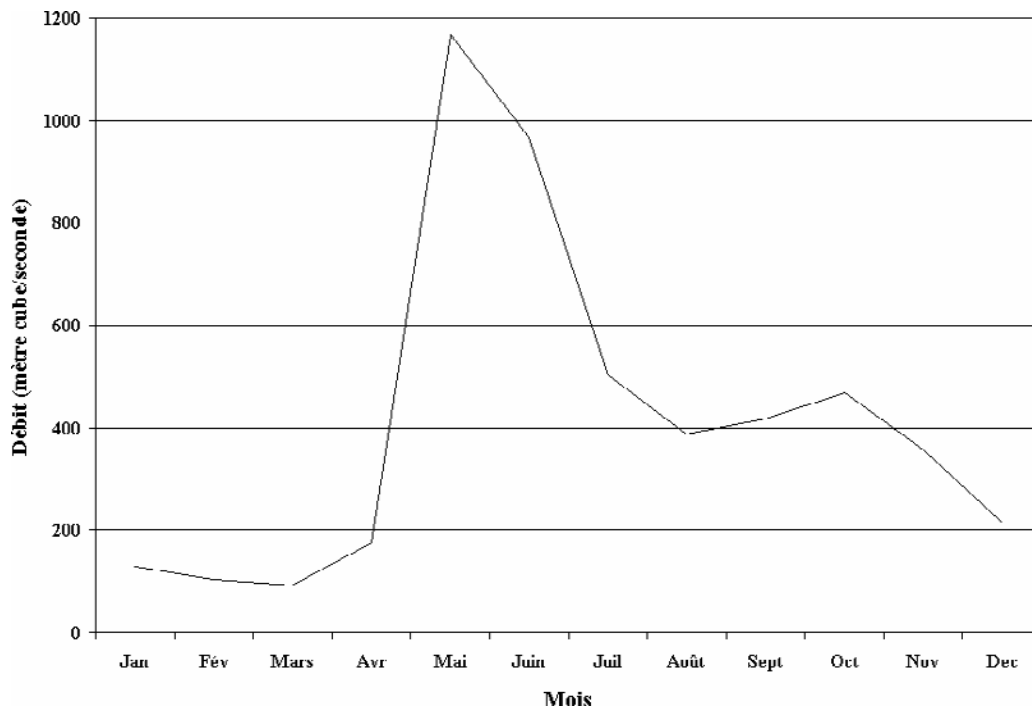


Figure 18 : Régime hydrique annuel de la rivière Moisie

⁷ Données provenant du centre d'expertise hydrique du Québec.

Végétation

La forêt occupe plus du tiers du territoire et se compose majoritairement de peuplements mûrs d'essences résineuses exempts de perturbations humaines (figure 21). L'épinette noire (*Picea mariana*) domine et est le plus souvent associée au sapin baumier (*Abies balsamea*). Le pin gris (*Pinus banksiana*) est pour sa part cantonné aux terrasses sablonneuses. Le bouleau à papier (*Betula papyrifera*) est l'essence feuillue la plus communément rencontrée dans les quelques groupements mélangés. En amont, les versants les plus escarpés de la vallée sont couverts par la lande.

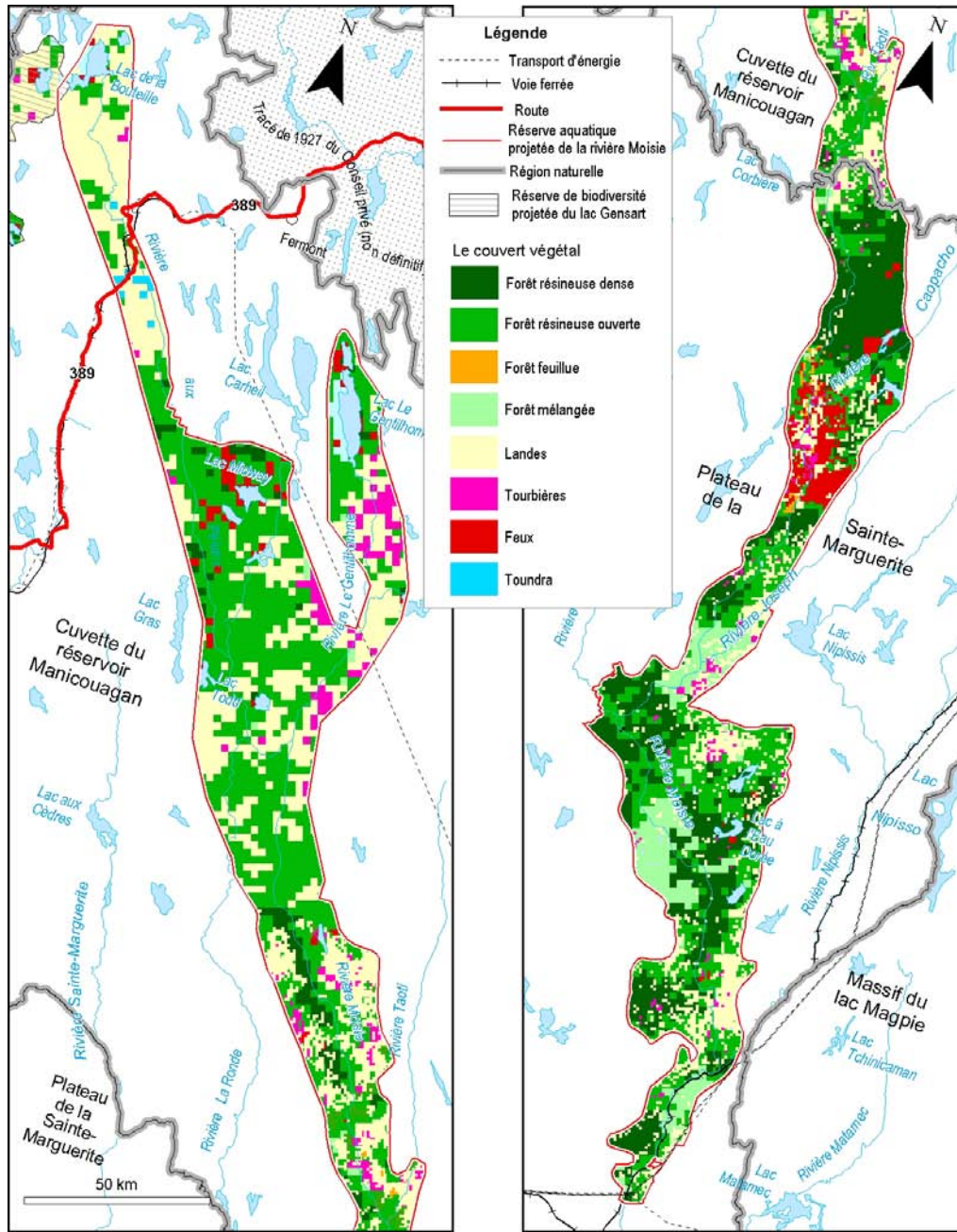


Figure 21 : Végétation de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

Chasse et piégeage

La majeure partie de la réserve aquatique est comprise dans la réserve de castor du Saguenay et au sein de l'UGAF 60 (figure 13).

La partie de la réserve aquatique projetée située à l'extérieur de la réserve de castor de Saguenay couvre des terrains de piégeage de l'UGAF 59. Un total de cinq terrains de piégeage enregistrés, situés dans cette unité de gestion, se trouve en partie dans la limite de la réserve aquatique projetée (annexe 9). Aussi, une infime superficie de la zone libre de piégeage (UGAF 58) est également comprise dans la réserve aquatique projetée (figure 13).

La Moisie, une voie canotable hier et aujourd'hui

Les autochtones utilisaient le plus souvent le bras est de la rivière Moisie (la rivière Nipissis), car la navigation y était plus facile (débit, obstacles et nombre de portages) et le relief à proximité permettait également d'accéder plus facilement aux territoires de chasse (versants moins abrupts, plaines) (figure 10).

Actuellement, la Fédération québécoise du canot et du kayak fait état d'un achalandage de 150 à 200 personnes par année, chaque expédition étant d'une durée moyenne de 14 à 18 jours (Fédération québécoise du canot et du kayak, comm. pers.). Trois départs sont possibles pour une descente quasi intégrale de la rivière (figure 22). Son parcours situé dans un environnement remarquable lui a procuré le nom de la « Nahanni de l'est ». Cette rivière d'un niveau de difficulté variable est une succession d'environ 400 km, de rapides RIII-IV-V et de chutes nécessitant de longs portages. La section de la rivière située entre la source (lac Ménistouc) et le 52^{ème} parallèle est d'une difficulté plus importante que celle de la section aval. Des expéditions de plusieurs jours en rafting sont aussi pratiquées.



Source : JF Gagnon

Droits fonciers

Deux terrains de camping se localisent à l'embouchure de la rivière Moisie : le Camping de la rivière Moisie et le Camping Laurent-Val. La grande partie des sites de villégiature se situe dans la région de Fermont, au nord-ouest de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

Différents droits fonciers sont autorisés au sein de la réserve aquatique projetée (table 2 et figure 23).

Types de droits fonciers	Nombre
Villégiature (chalets)	37
Construction d'abri sommaire en forêt	15
Camp de trappe	3
Commercial	1
Communautaire	1
Construction ou réaménagement d'un chemin	1
<i>Terrains de piégeage (UGAF 59-A et UGAF 58)</i>	<i>5</i>
<i>Pourvoiries à droits exclusifs</i>	<i>4</i>
Total :	67

Table 2 : Droits fonciers existants au sein de la réserve aquatique

Faune

Les espèces présentes au sein de la réserve aquatique sont représentatives de la forêt boréale⁸.

La réserve aquatique de la rivière Moisie héberge une grande diversité de mammifères, tels que le rat musqué (*Ondatra zibethicus*), le castor (*Castor canadensis*), la loutre (*Lutra canadensis*), le vison d'Amérique (*Mustela vison*) ou bien encore la martre d'Amérique (*Martes martes*). Ces espèces sont particulièrement recherchées par les piégeurs. D'autres mammifères sont aussi présents sur le territoire et représentent un intérêt pour la biodiversité ainsi que pour les chasseurs : le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), l'ours noir (*Ursus americanus*), l'orignal (*Alces alces*) et, dans la portion supérieure de la rivière, le caribou forestier (écotype toundrique et forestier) (*Rangifer tarandus*) (Faune Québec, 2004). Le caribou forestier, écotype forestier a été désigné en mars 2005, comme espèce « vulnérable » au Québec.

Le phoque commun (*Phoca vitulina*) visite également l'embouchure de la rivière.

La vallée de la rivière Moisie offre des habitats intéressants pour certaines espèces d'oiseaux, dont le canard noir (*Anas rubripes*), la bernache du Canada (*Branta canadensis*), la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*), le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), le grand duc d'Amérique (*Bubo bubo*), le harfang des neiges (*Nyctea scandiaca*), le pic mineur (*Picoides pubescens*), le plongeon huard (*Gavia immer*), la sittelle à poitrine rousse (*Sitta canadensis*), le mésangeai du Canada (*Perisoreus canadensis*) et l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*) (SCF, 2004).

L'aigle royal est sans doute l'oiseau dont l'intérêt patrimonial est le plus important en raison de son classement, en mars 2005, comme espèce « vulnérable » au Québec. La partie amont de la rivière Moisie possède de nombreux sites de nidification connus et régulièrement utilisés. Le fait qu'il y ait des falaises et des parois abruptes explique la présence de cette espèce sur le territoire (CDPNQ, 2004). Cet oiseau serait soumis à divers facteurs adverses, dont l'abattage par des braconniers ou la capture accidentelle par le piégeage, son mode d'alimentation le rendant particulièrement vulnérable à cette dernière activité.

La rivière Moisie est un habitat de choix pour les rapaces et un corridor de passage très utilisé par les oiseaux lors des migrations annuelles.

Dix-sept espèces de poissons se trouvent dans le bassin hydrographique de la rivière Moisie. Outre le saumon atlantique (*Salmo salar*), ces espèces sont le touladi (*Salvelinus namaycush*), l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*), le meunier noir (*Catostomus commersoni*), le meunier rouge (*Catostomus catostomus*), le ménomini rond (*Prosopium cylindraceum*), le méné de lac (*Couesius plumbeus*), le chabot tacheté (*Cottus bairdi*), le chabot visqueux (*Cottus cognatus*), le gaspareau (*Alosa pseudoharengus*), la lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la lotte

⁸ Les données présentées dans cette section sont loin d'être exhaustives, de nombreuses autres espèces sont sans aucun doute présentes sur le territoire (ex : micromammifères, insectes, etc.), mais actuellement très peu de données sont disponibles.

(*Lota lota*), le grand brochet (*Esox lucius*), l'épinoche à trois épines (*Gasterosteus aculeatus*) et l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) (Faune Québec, 2004). De plus, l'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), qui est une espèce classée vulnérable au Québec, a été observée en 2004 dans le bassin versant de la rivière Moisie. La raison principale de sa situation précaire est la disparition de ses zones de frayères dans l'estuaire du Saint-Laurent. Sa présence mériterait d'être confirmée.

Le saumon atlantique

Le saumon atlantique est une espèce de poisson anadrome, ce qui signifie que son cycle biologique comprend deux phases distinctes : la première est le stade juvénile qui se déroule en eau douce; le deuxième stade se déroule en mer. La dévalaison des saumoneaux se fait après une crue printanière et à la suite d'une métamorphose qui leur permet cette migration vers les eaux salées. Les saumons de la rivière Moisie peuvent séjourner de un à trois ans en mer avant de retourner en eau douce pour s'y reproduire. Dans la rivière Moisie, la période de reproduction s'étend de la mi-octobre à la mi-novembre. La mémoire olfactive, connu sous le nom de philopatrie⁹, permet aux saumons nés dans une rivière de revenir y frayer, ce qui explique l'existence d'une population propre à la Moisie et génétiquement différentes des autres rivières de la Côte-Nord. Les saumons de la rivière Moisie passent l'hiver en mer au large des côtes du Groenland.

Pendant son cycle biologique, les saumons portent différents noms qui sont basés sur le nombre d'années qu'ils passent en mer avant de revenir se reproduire dans leur cours d'eau d'origine (table 3).

Table 3 : Différents types de saumons

Durée du séjour en mer	1 an	2 ans	3 ans	Plusieurs séjours
Noms des stades	madeleinaux	dibermarins	tribermarins	multifrayeurs
		rédiBERmarins		

Bien que dans les autres rivières les dibermarins soient très majoritairement composés de femelles, le nombre de mâles parmi les dibermarins de la rivière Moisie est très élevé. Les tribermarins sont majoritairement des femelles. La rivière Moisie est reconnue pour avoir une proportion élevée de tribermarins, proportion qui a sensiblement augmenté avec l'arrêt progressif des pêches commerciales en mer.

Après la fraie, les saumons qui survivent passent l'hiver en rivière et redescendent la rivière vers la fin du printemps; on les appelle saumons noirs. Ils retournent passer un ou plusieurs hivers en mer et reviendront éventuellement frayer dans la rivière pour une deuxième, troisième ou même quatrième fois; on les qualifie alors de multifrayeurs. La rivière Moisie se caractérise par une proportion importante de multifrayeurs.

⁹ On entend par philopatrie la fidélité et la capacité des saumons à revenir se reproduire dans leur rivière d'origine.



Source : APRM

Situation du saumon atlantique sur la rivière Moisie

a) *Habitat favorable et accessible au saumon*

Le territoire accessible historiquement au saumon se limitait aux 142 premiers kilomètres de la rivière Moisie, des 12 premiers kilomètres de l’affluent Ouapetec et des soixante premiers kilomètres de l’affluent Nipissis.

Deux passes migratoires ont été construites, dans les années 1970, dans le cadre de l’aménagement du cours d’eau, afin de favoriser la montaison du saumon atlantique. La première et la plus imposante est située sur la rivière Moisie au niveau de la chute Katchapahun, à 142 kilomètres de l’embouchure sur la branche principale. Elle a été aménagée en 1967 puis améliorée en 1974 lorsqu’un mur et une barrière de contrôle du courant furent construits. Le territoire de la rivière Moisie situé en amont de la chute fut donc rendu accessible et plus précisément jusqu’à 30 kilomètres en aval de la confluence aux Pékans – Moisie, soit au km 270. Cette intervention a permis de doubler la longueur de la rivière Moisie accessible pour l’espèce.

Une autre passe migratoire, inopérante cependant, est présente sur la rivière Nipissis, qui est le principal tributaire de la Moisie. Elle a été construite en bordure de la chute McDonald, qui est franchissable par le saumon. Ce site est actuellement localisé à environ 400 mètres à l’extérieur de la limite de la réserve aquatique projetée sur la rivière Nipissis.



Passe migratoire Katchapahun (*Faune Québec*)

b) Suivi de la population

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer le nombre de saumons dans une rivière : passe migratoire, barrière de comptage, piège de capture, plongée en apnée, décompte en canot, suivi hydroacoustique, etc. Seulement quelques rivières de la Côte-Nord disposent de données annuelles.



Source : Faune Québec

Faune Québec a déterminé un seuil d'exploitation¹⁰ pour la plupart des rivières à saumon du Québec. La méthode employée est bien adaptée aux rivières dites moyennes. Pour assurer le suivi de la population, Faune Québec utilise une série d'indicateurs (Gaudreault, 2002). Parmi eux, on peut citer le taux de captures par secteurs de pêche et les données de la passe migratoire.

Depuis 1984, le suivi de la population de saumons de la rivière Moisie est effectué par Faune Québec en collaboration avec les différents exploitants et gestionnaires du territoire et de la ressource.

c) La pêche sportive

La rivière Moisie jouit d'une réputation internationale en ce qui concerne la qualité de la pêche au saumon. Cette réputation provient en partie du poids moyen élevé des saumons, soit de 7 kg. À titre de comparaison, la moyenne de poids de ceux capturés sur la Côte-Nord est de 4 kg. Ceci s'explique par le fait qu'une partie élevée des saumons de la rivière Moisie passent trois ans en mer avant de revenir pour la fraie.

La pêche sportive au saumon atlantique se pratique sur la rivière Moisie au sein de territoires privés, à droits exclusifs ou publics. La réserve aquatique projetée englobe le territoire de quatre pourvoiries à droits exclusifs, soit du nord au sud : les pourvoiries Haute-Moisie, Moisie-Ouapetec, Moisie-Eau-Dorée et Moisie-Nipissis. Ces établissements couvrent 148 km de la rivière Moisie, soit 82 % de la longueur où s'exerce l'activité de pêche sportive au saumon atlantique (figure 24).

¹⁰ Aussi appelé seuil de conservation.

La partie aval de la rivière Moisie (à l'extérieur des limites projetées) est gérée par deux organismes, soit le Camp de pêche de la rivière Moisie (CPRM) et l'Association de protection de la rivière Moisie (APRM). Le CPRM, autrefois connu sous le nom de Club Adams, puis de Moisie Salmon Club, fut fondé en 1900. Depuis 1986, le CPRM n'exploite que la section reconnue comme son domaine privé (11 kilomètres débutant au km 19). L'APRM gère le secteur en aval du CPRM. Ce secteur de 19 kilomètres est exploité sous la forme d'une zone d'exploitation contrôlée (ZEC) fondée en 1987. En amont de la ZEC se trouve la zone Winthrop-Campbell, d'une longueur de trois kilomètres. Les droits de pêche appartiennent au CPRM, mais ils sont gérés par l'APRM à la suite d'une entente intervenue en 1981 et renouvelée chaque année. L'APRM gère aussi les Rapides du Douze milles, bien que les droits de pêche appartiennent également au CPRM. Ces rapides sont situés immédiatement en aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie.

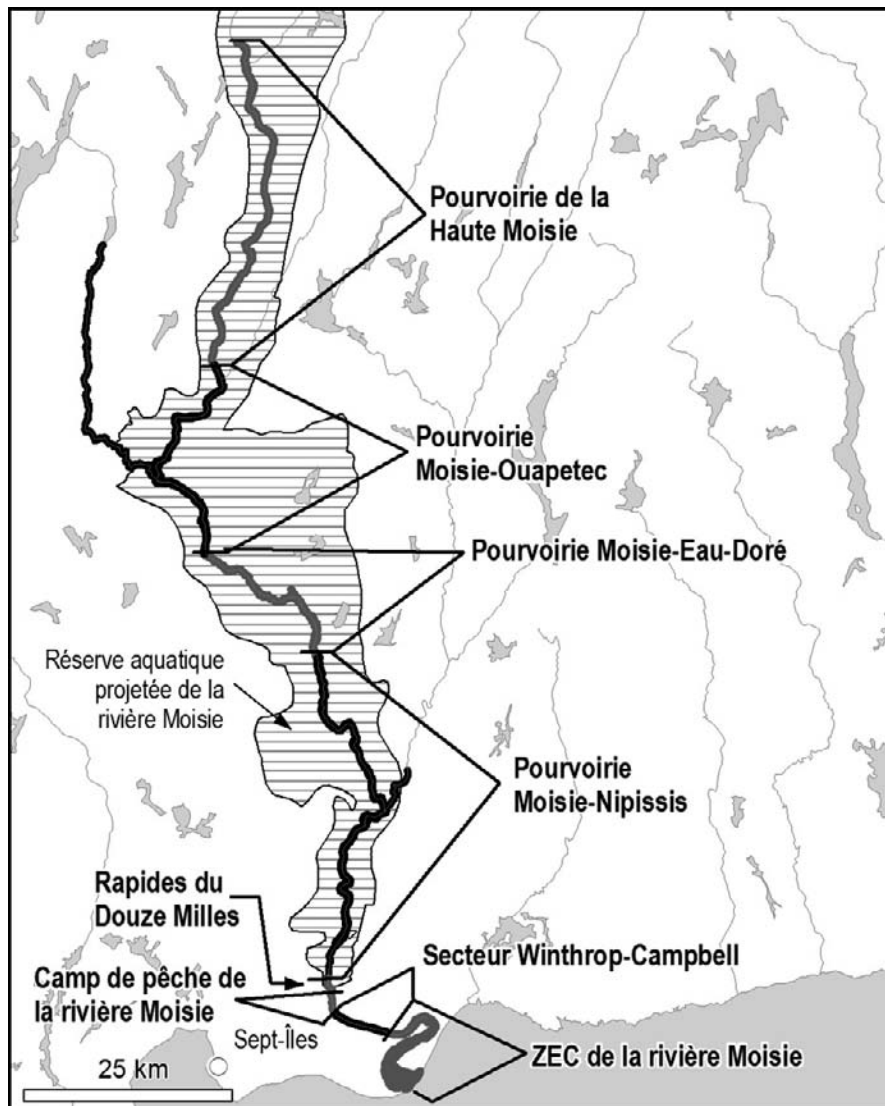


Figure 24 : Localisation des organismes gestionnaires de la rivière Moisie

Les différents gestionnaires de la pêche au saumon de la rivière Moisie offrent des services variés (table 4).

Noms des compagnies	Services offerts	Accès	Longueur de rivière
Pourvoirie Moisie-Nipissis	<ul style="list-style-type: none"> - motoneige - raquette - escalade - ski de randonnée - collets à lièvres - pêche à gué ou en embarcation - hébergement (chalets) 	<ul style="list-style-type: none"> - hélicoptère - train - hydravion 	- 49 km
Pourvoirie Eau-Dorée	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon à gué ou en embarcation - pêche aux truites indigènes - hébergement (chalets) 	<ul style="list-style-type: none"> - hélicoptère 	- 22 km
Pourvoirie Haute-Moisie	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon - visite de la passe migratoire - chasse (orignal, ours, petit gibier) - hébergement (chalets) 	<ul style="list-style-type: none"> - hydravion - hélicoptère 	- 45 km
Pourvoirie Moisie-Ouapetec	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon - hébergement (chalets) 	<ul style="list-style-type: none"> - hydravion - hélicoptère 	- 32 km
Camp de pêche (hors réserve)	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon 	<ul style="list-style-type: none"> - route - embarcation 	- 14 km
ZEC de la rivière Moisie (hors réserve)	<ul style="list-style-type: none"> - pêche au saumon - hébergement (campings) 	<ul style="list-style-type: none"> - route 	- 19 km

Table 4 : Services offerts par les exploitants fauniques de la rivière Moisie

Les exploitants fauniques sont à la base de la demande de mesures de protection particulières du saumon atlantique. En effet, le fait d'avoir une présence de pêcheurs sur la rivière et des agents de protection de la faune a permis de limiter les activités de braconnage. De plus, le CPRM a également racheté les permis de pêches commerciales de la rivière Moisie.

De plus, certains exploitants fauniques ont implanté, en régie interne, la remise à l'eau obligatoire ce qui favorise également la protection de l'espèce.

Plus de 60 % des captures de saumons de la rivière Moisie se font en aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie, dans les secteurs gérés par l'APRM et par le Camp de pêche de la rivière Moisie. Le reste des captures, soit près de 37 %, est effectué à l'intérieur des limites de la réserve aquatique dans les secteurs gérés par les quatre pourvoiries (table 5).

Les conditions printanières influencent beaucoup le succès de pêche d'une année sur l'autre dans les différents secteurs de pêche. Ces chiffres doivent être nuancés et ne reflètent pas obligatoirement la tendance globale de la population.

Table 5 : Statistiques des captures de saumons par la pêche sportive de la rivière Moisie (1995-2004)

Secteurs	Captures totales
Aval de la réserve aquatique	5 905 (63.8 %)
Réserve aquatique projetée	3 356 (36.2 %)
Total	9 261 (100 %)

Réglementation

Au plan légal, le nombre de prises gardées est de un saumon pour tous les territoires de pêche, à l'exception du territoire de la ZEC où deux prises gardées par jour sont autorisées. Actuellement, tous les saumons capturés sur la rivière Moisie doivent porter un scellé et être enregistrés. Les organismes locaux mandatés (pourvoiries, ZEC, CPRM) pour l'organisation de la pêche recueillent diverses informations, notamment la date et l'endroit de la capture, le poids et la longueur des prises. Les données sont transmises à Faune Québec qui en fait la compilation et l'analyse annuellement. La réglementation du Québec a mis en place une panoplie de permis pour la pêche sportive au saumon atlantique, dont un permis avec remise à l'eau seulement qui est moins cher que le permis habituel afin d'encourager la pratique de la remise à l'eau.

Retombées économiques de la pêche sportive

La pêche au saumon représente une activité économique importante pour la région de Sept-Îles. Les retombées économiques annuelles étaient évaluées à plus de deux millions de dollars en 1990 (Michaud, 1990; MPO, 1990). Cette évaluation a été réalisée à partir d'une méthode générale appliquée pour l'ensemble des rivières à saumon du Québec. La méthode utilisée ne prenait pas en compte la réalité de la rivière Moisie (accès, gestionnaires de services, type de clientèle, présence d'un camp de pêche privé, etc.). Cependant, des estimations ont été réalisées depuis par différents organismes et elles varient de trois à 15 millions de dollars. La pêche au saumon fournit de l'emploi à 200 travailleurs sur une base saisonnière du mois de mai à la fin septembre (BAPE, 1993). La récolte annuelle moyenne de saumons des 10 dernières années est de 1 000 individus pour un effort de pêche moyen de 4 750 jours pour l'ensemble de la rivière.

La pêche est une entreprise locale de première importance dont les revenus servent, entre autres, à financer les agents auxiliaires de protection de la faune qui assurent la protection des rivières (Caron, 1995).

d) Une pêche de subsistance autochtone

Les pêcheurs autochtones pratiquent une activité de pêche au filet entre l'embouchure de la rivière Moisie et la zone Winthrop-Campbell. Les filets sont installés à des endroits

définis par les agents territoriaux de la communauté innue. Les Innus pratiquent également la pêche à la ligne dans le même secteur de la rivière du 15 mai au 15 septembre. Ces dates peuvent varier d'une année à l'autre.

Lors des meilleures années, les autochtones ont capturé 500 saumons sur une base annuelle. Les captures de 2003 font état de 61 saumons et celles de 2004, de 256.

e) Gestion de la pêche

En 1999, le conseil de bande de Uashat a avisé le gouvernement du Québec de son intention de gérer la pêche innue au saumon en se dotant d'une « politique de gestion de la pêche au saumon et à la truite de mer ». Cette politique se base sur les droits ancestraux. Un document décrit les types de pêche, le code de pêche, les responsables de l'activité.

En effet, en 2003, Faune Québec et Innu Takuaitan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) ont convenu, dans le cadre d'une entente, de mettre sur pied le Conseil de gestion de la rivière Moisie. Les travaux de ce conseil de gestion devraient permettre une implication accrue du milieu et de la communauté innue dans la protection de la ressource, la recherche scientifique et la coordination des activités associées à la gestion de cette rivière.

Cette entente vise à définir les modalités de gestion dans le but d'harmoniser, en particulier :

- les activités de surveillance et de protection de la faune sur la rivière Moisie et ses affluents;
- la planification et la réalisation d'activités de recherche biologique sur le saumon atlantique et l'omble de fontaine anadrome de la rivière Moisie.

f) État de la population

Selon les estimations existantes, la tendance de la population de saumons atlantiques de la rivière Moisie est à la baisse depuis les 15 dernières années. Les spécialistes du saumon estiment que la rivière Moisie suit la même tendance que les autres rivières de la région, malgré l'existence de différences dans les caractéristiques physiques et naturelles de cette rivière. Pour la rivière Moisie, la meilleure estimation de l'état de population est faite à partir du succès de la pêche sportive qui s'effectue sur la rivière (figure 25). C'est une estimation indirecte. Depuis quelques années, on remarque un plafonnement vers le bas de la tendance observée du succès de pêche de la rivière Moisie (figure 25).

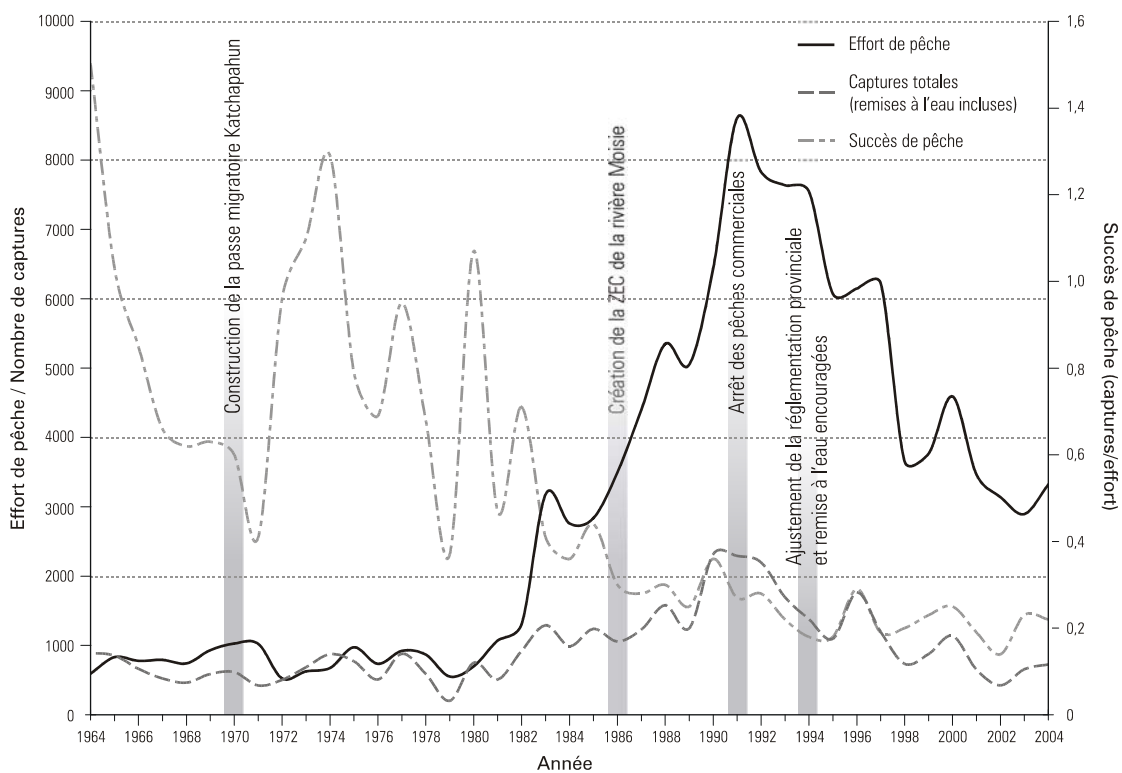
Le succès de pêche au saumon dans la rivière Moisie a atteint un seuil historique en 2002, soit de 0,14 alors qu'il était à 0,36 en 1990 (figure 25). Le nombre de saumons comptés à la passe migratoire Katchapahun était lui aussi en baisse durant cette période.

Les captures par la pêche sportive sont également à la baisse sur la même période, et ce, même en incluant les remises à l'eau depuis 1995 (figure 25).

L'effort de pêche a subi une baisse marquée durant les années 1990, passant de 8 600 jours de pêche à moins de 3 000 jours en 2003 (figure 25).

Malgré l'adoption de mesures réglementaires générales pour tenter d'améliorer la situation, dont l'arrêt complet des pêches commerciales dans tout l'Est canadien et au Groenland, la tendance à la baisse de l'ensemble des populations de saumons s'est poursuivie. Actuellement, le nombre de saumons en montaison dans la rivière Moisie est évalué à environ 4 000 individus avant exploitation. À titre de comparaison, on parlait plutôt de 15 000 à 20 000 à la fin des années 1970.

Cette baisse des populations de saumons a entraîné un ajustement de la réglementation de la pêche sportive sur la rivière Moisie. Faune Québec a adapté la réglementation relative à la pêche au saumon (1995) de manière à préserver les populations et à réduire le nombre de prélèvements¹¹. Le déclin des populations s'est toutefois poursuivi.



Note: 1. La fréquentation du secteur 1 de la ZEC de la rivière Moisie ne fut comptabilisée qu'à partir de 1987.

2. La limite quotidienne de captures gardées passa de 3 à 1 en 1995. (Faune Québec)

Figure 25 : Combinaison de l'effort de pêche, du succès de pêche et des captures

¹¹ La limite quotidienne est passée de 3 à 1 saumon gardé par jour pour l'ensemble des secteurs de pêche de la rivière Moisie, excepté pour le secteur de la ZEC qui est passé à 2 saumons gardés par jour.

g) Réponses actuelles à la baisse des captures

La remise à l'eau des grands saumons est un outil privilégié par Faune Québec pour préserver la ressource à l'échelle du Québec (Plan de gestion du saumon atlantique Société de la faune et des parcs, 2001). Ce plan recommande en effet de favoriser la remise à l'eau, car cela permet de maintenir l'offre de pêche même lorsque la ressource est moins abondante.

La remise à l'eau n'est obligatoire sur aucune partie de la rivière Moisie. Elle est donc pratiquée sur une base volontaire sur la rivière, et la plupart des exploitants l'encouragent fortement auprès de leur clientèle, jusqu'à l'implanter complètement en régie interne en 2002 (pourvoies Moisie-Nipissis et Moisie-Ouapetec).

Le pourcentage de remise à l'eau tend à augmenter avec le temps, passant de 33 % en 1995, année où la remise à l'eau a été instaurée comme mesure de conservation volontaire, à 66 % en 2004 pour l'ensemble de la rivière et à 98 % pour la partie comprise dans l'aire protégée projetée (figure 26 et table 6).

Évolution du pourcentage de remise à l'eau par secteurs de pêche

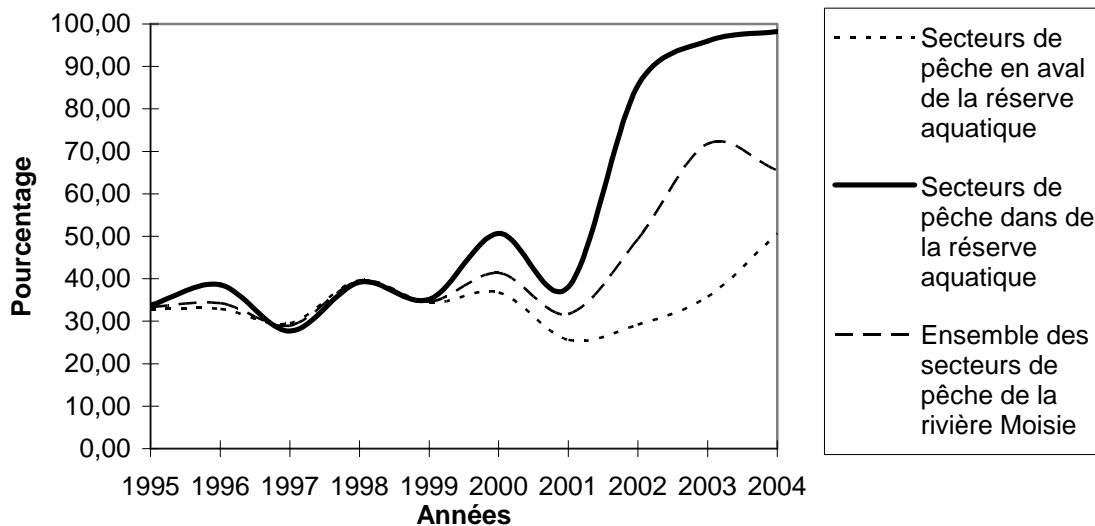


Figure 26 : Évolution des remises à l'eau de saumons dans la rivière Moisie de 1995 à 2004

Table 6 : Statistiques de remise à l'eau de saumons de la rivière Moisie (1995-2004)

Secteurs	Captures totales	Remises à l'eau
Aval de la réserve aquatique	5 905 (63.8 %)	2 041 (34.5 %)
Réserve aquatique projetée	3 356 (36.2 %)	1 701 (50,7 %)
Total	9 261 (100 %)	3 742 (40.4 %)

Mesures volontaires de conservation pour la pêche sportive

Les mesures volontaires de conservation varient en fonction des gestionnaires et donc en fonction des secteurs de pêche dont ils ont la responsabilité (table 7).

Secteurs	Réglementation actuelle	Mesures de conservation volontaires mises en place par les gestionnaires
Pourvoirie Moisie-Ouapetec	1 saumon par jour 7 saumons/pêcheur/saison	Remise à l'eau obligatoire
Pourvoirie Moisie-Nipissis		Remise à l'eau obligatoire 3 captures par jour
Pourvoirie de la Haute-Moisie		Remise à l'eau volontaire
Pourvoirie Moisie-Eau-Dorée		2 saumons par séjour Remise à l'eau encouragée
Club de pêche de la rivière Moisie (hors réserve)		Remise à l'eau volontaire
Secteur Winthrop Campbell (hors réserve)		
ZEC de la rivière Moisie (hors réserve)		

Table 7 : Règlementation et mesures de conservation volontaires en vigueur sur la rivière Moisie

Un consensus existe parmi les quatre exploitants fauniques opérant au sein du territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie. Ces derniers encouragent une politique très suivie de remise à l'eau obligatoire pour protéger la ressource saumon

Les interventions humaines

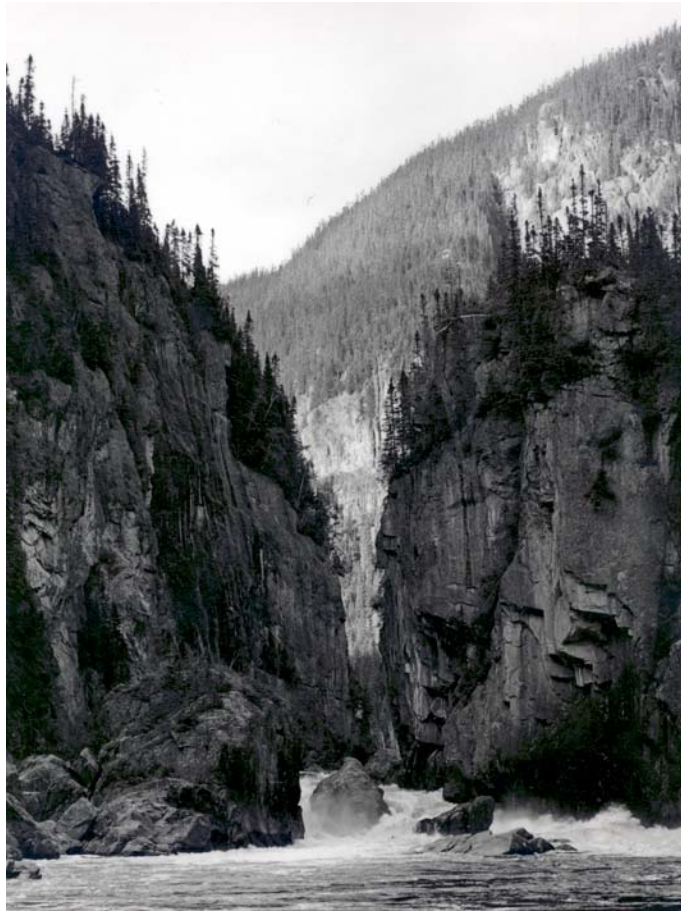
Avant 1965, aucune observation ou prise de saumon atlantique ne fut rapportée en amont de la chute Katchapahun (Campbell, 1981). Au début des années 1970, des saumons furent transportés en hélicoptère du bas de la chute en amont de celle-ci (Campbell, 1981).

À la suite de cette intervention et de la construction de la passe migratoire en 1971, des observations de saumons en amont de la chute furent rapportées dans les années suivantes. Ces interventions ont permis d'augmenter d'une manière importante le potentiel de retour pour l'ensemble de la rivière (Rouleau, 1987).

La construction de la passe migratoire et les pratiques de déplacements d'individus adultes avaient pour objectif de donner au saumon l'accès à un habitat de qualité et de doubler la superficie d'habitat disponible et propice à des fins de reproduction (frayères) (Campbell, 1981). Elles ont eu pour conséquences de rendre accessibles des secteurs où historiquement le saumon n'était pas présent (figure 31). Ces aménagements visaient à augmenter le potentiel piscicole de la rivière Moisie afin d'améliorer la capacité de la population à supporter la pêche sportive.

Au début, la passe migratoire était opérée et surveillée sur une base volontaire par la Compagnie IOC et le CPRM. Actuellement, ses modalités de fonctionnement sont un peu différentes. L'opération de cette passe est assumée par les exploitants et son fonctionnement est soumis à une contrainte de débit ($325\text{m}^3/\text{s}$), ce qui explique que les périodes de fonctionnement varient d'une année à l'autre. Ces modalités concernant la passe migratoire sont discutées chaque année.

Par ailleurs, des déplacements d'individus en amont de la chute infranchissable de la rivière Nipissis ont été effectués par train pour permettre au saumon de coloniser ces territoires favorables (figure 27), toutefois cette pratique a été abandonnée depuis.



Source : Mitchell Campbell

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ La réserve aquatique projetée de la rivière Moisie offre des habitats de qualité pour plusieurs espèces fauniques d'intérêt telles que l'aigle royal, le caribou, écotype forestier et le saumon atlantique.
- ✓ Les tendances des populations de saumons atlantiques des rivières du Québec, des rivières de la Côte-Nord et de la rivière Moisie sont à la baisse depuis les 15 dernières années.
- ✓ Selon les diverses estimations, le nombre de saumons atlantiques de la rivière Moisie a chuté de 65 à 70 % depuis 15 ans.
- ✓ La situation précaire de la population de saumon atlantique de la rivière Moisie a une incidence sur la fréquentation et sur le nombre de jours/pêche.
- ✓ Une des réactions à la diminution des stocks de saumons atlantiques fut de soutenir par le biais de déplacements d'individus ou d'aménagement de passes migratoires l'activité de pêche sportive sur la rivière Moisie.
- ✓ Plusieurs acteurs privés et publics proposent des services liés à la pêche sportive au saumon atlantique sur la rivière Moisie générant des retombées économiques importantes pour la région.
- ✓ La remise à l'eau est une pratique encouragée voire obligatoire qui varie en fonction de la volonté des différents exploitants. Elle est un outil privilégié de gestion de la ressource lorsque l'état de santé d'une population est préoccupant.
- ✓ Pour les trois dernières années, le taux de remise à l'eau au sein des territoires de pêche de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie se situe à plus de 90 %.
- ✓ Un consensus existe parmi les exploitants fauniques de la réserve aquatique projetée pour rendre obligatoire, en régie interne, la remise à l'eau sur leur territoire respectif.
- ✓ La configuration naturelle de la rivière Moisie et ses paysages environnants sont un attrait pour plusieurs activités récréatives : canot, rafting, pêche sportive.
- ✓ La rivière Moisie est une voie de navigation et un territoire traditionnel, fréquenté par les autochtones.

3.2. La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur

Localisation de l'aire protégée

La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur couvre une superficie totale de 311 km² et se trouve à une quinzaine de kilomètres au nord de la ville de Port-Cartier (figure 28). Elle est complètement localisée à l'intérieur du territoire de la réserve faunique Port Cartier–Sept-Îles. Elle se situe à proximité d'un territoire à statut particulier de gestion faunique (ZEC Matimek). La réserve de biodiversité projetée couvre 4.8 % de la superficie de la réserve faunique.

Accessibilité

La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur est accessible par la rivière Pasteur en bateau ou motoneige, mais également par hydravion ou par hélicoptère. Aucun réseau routier ne dessert ce territoire. Un chemin non pavé, carrossable se rend à proximité de la réserve, soit à 500 mètres au sud du lac Pasteur, au niveau de la rivière du même nom. Ce chemin est accessible à partir des chemins forestiers qui passent à plus de 5 km de la réserve (figure 28).

Hydrographie de l'aire protégée

La majeure partie de la réserve de biodiversité projetée est drainée par la rivière Pasteur, un affluent de la rivière aux Rochers (figure 29). La partie est de la réserve projetée est drainée par la rivière aux Foins, un affluent de la rivière Dominique. La réserve projetée englobe une vingtaine de lacs, lesquels occupent environ 15 % de la superficie totale de l'aire. Les plus importants sont le lac Pasteur (1 858 ha), le lac Chevarie (501 ha) et le lac Asquiche (514 ha). Les lacs Morin et à l'Anguille, dont les superficies respectives sont de 624 et 256 ha, alimentent la rivière aux Foins et marquent la limite est de la réserve de biodiversité projetée (figure 29).

Plusieurs obstacles naturels jalonnent les premiers kilomètres de la rivière aux Rochers, qui rendent impossible la montaison du saumon en amont.

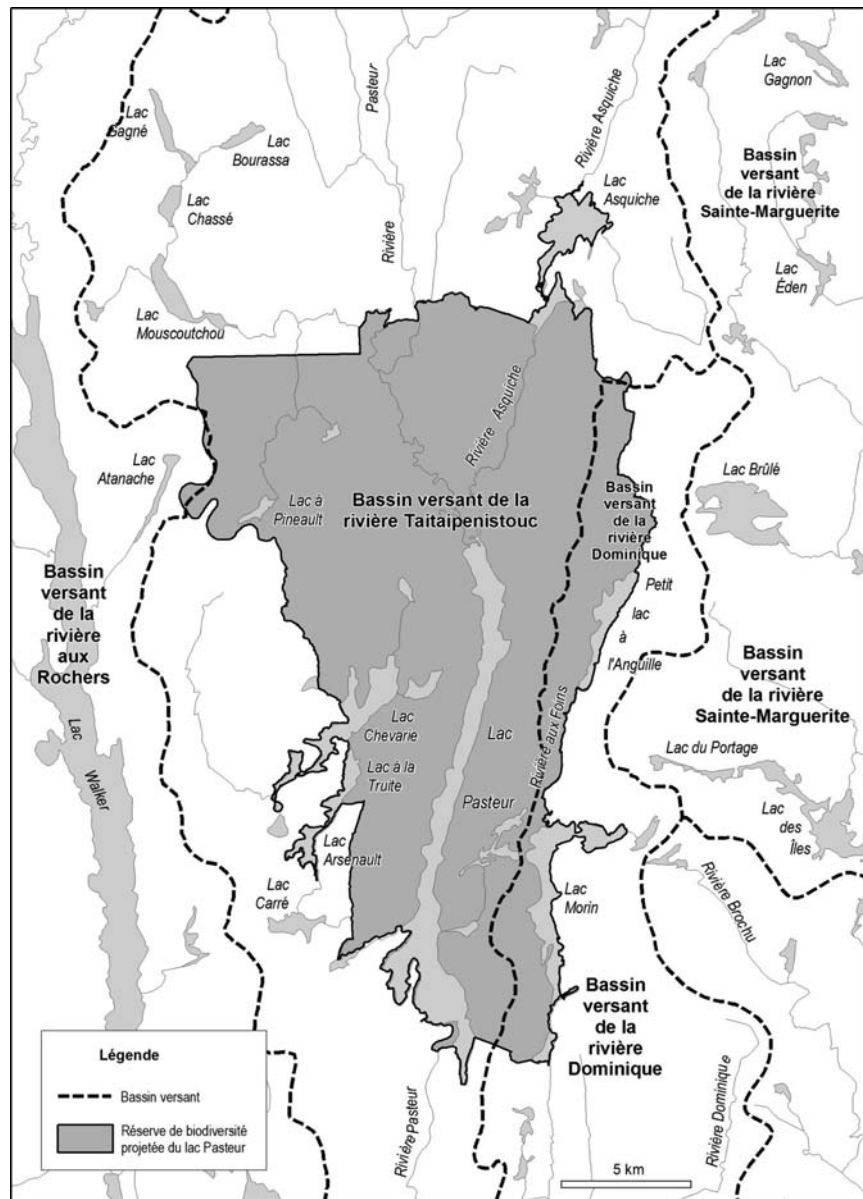


Figure 29 : Principaux bassins versants de la réserve de biodiversité du lac Pasteur

Végétation

La forêt occupe les trois quarts du territoire de l'aire protégée projetée. Elle est constituée pour l'essentiel de groupements résineux tolérants. L'épinette noire (*Picea mariana*) domine, souvent associée au sapin baumier (*Abies balsamea*). Les peuplements mûrs de plus de 90 ans représentent près des deux tiers du couvert arboré. Les versants les plus abrupts et certains sommets sont le domaine de la lande. Les dépressions, mal drainées, sont occupées par des zones humides (tourbières et aulnaies). Le territoire de la réserve de biodiversité projetée n'a été que très faiblement touché par les feux de forêt (figure 32).

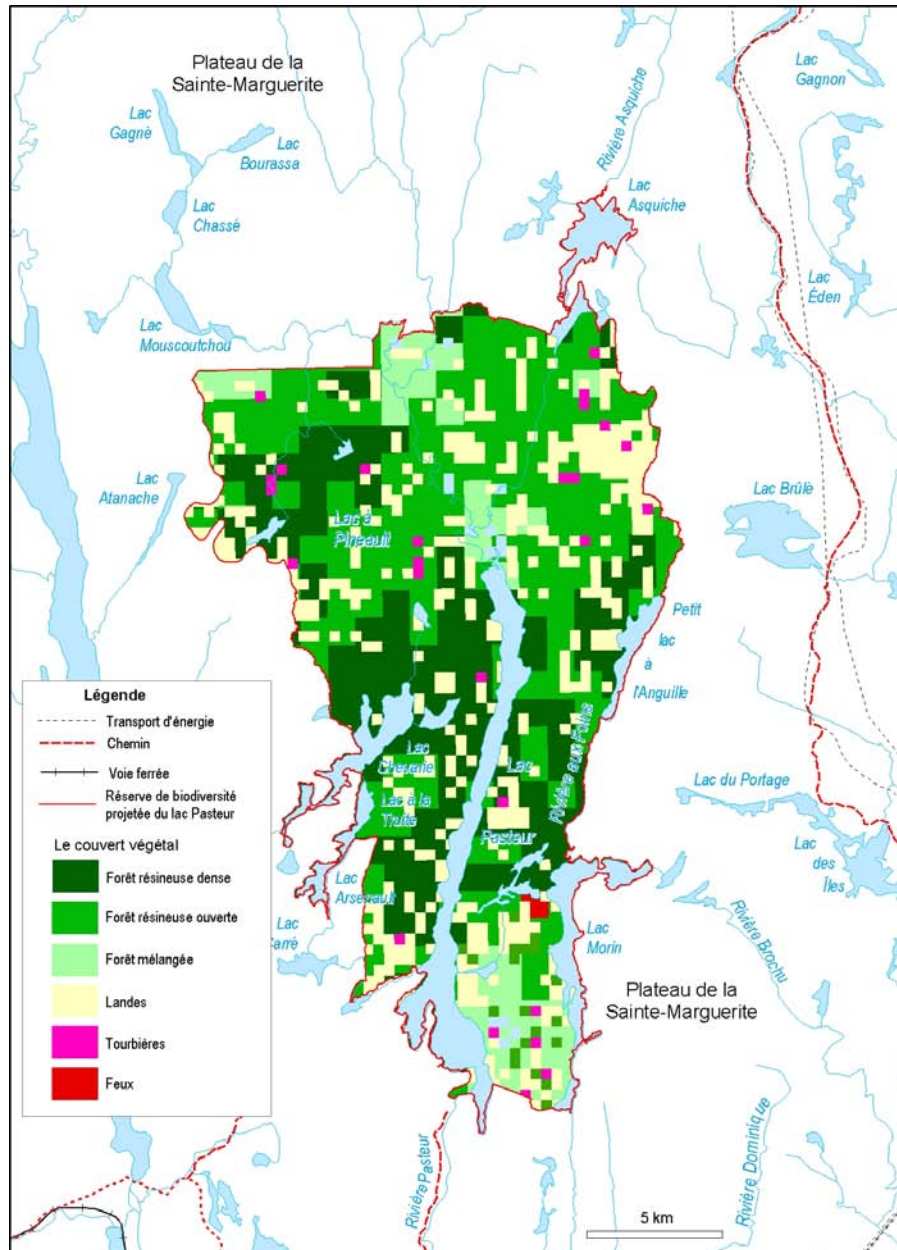


Figure 32 : Végétation de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur

Faune

Il n'existe pas de données précises pour la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur, mais les données disponibles pour la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles révèlent en partie l'intérêt faunique de l'aire protégée. Les espèces présentes au sein de la réserve de biodiversité projetée sont représentatives de la forêt boréale¹².

Mammifères

La réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles abrite une faune terrestre variée. Les grands mammifères rencontrés sur le territoire sont principalement l'orignal, le caribou et l'ours noir. La densité des populations d'originaux est inférieure à 0,7 orignal/10 km², soit une population estimée à 343 bêtes dans l'ensemble de la réserve faunique (Lussier, 1997). On peut trouver occasionnellement des îlots regroupant quelques caribous dispersés à différents endroits, particulièrement dans les milieux dénudés où l'altitude est plus élevée, ce qui est le cas pour la réserve de biodiversité projetée. La présence de l'ours noir est notable. On estime la densité de ce dernier dans cette région (zone de chasse 19 du Québec) à 0,35 ours/10 km² (Lussier, 1997).

Enfin, plusieurs autres mammifères sont présents sur le territoire de la réserve faunique : le castor, le lynx du Canada, le rat musqué, le vison d'Amérique, la martre d'Amérique, le renard roux, le loup, le porc-épic, l'écureuil, la loutre et l'hermine (Lussier, 1997). La marmotte s'observe aussi à l'occasion.

Oiseaux

La gélinotte huppée, le tétras du Canada sont présents sur le territoire (Lussier, 1997). En outre, diverses espèces d'oiseaux migrateurs fréquentent l'endroit lors des migrations printanières et automnales, dont le canard noir et le plongeon huard.

Poissons

Des territoires structurés à vocation faunique, autres que la réserve faunique, se situent autour de la réserve de biodiversité projetée (ZEC). Divers programmes d'aménagements fauniques et de mise en valeur de la ressource piscicole prennent place au sein de ces territoires qui peuvent avoir une influence sur l'aire protégée. Un programme concerne plus particulièrement la réserve de biodiversité projetée, soit celui de mise en valeur de la rivière aux Rochers.

L'omble de fontaine est l'espèce la plus abondante dans les lacs de la réserve projetée. On trouve également de l'éperlan arc-en-ciel dans certains lacs (Faune Québec).

Depuis la mise en place du piège à poissons sur la rivière aux Rochers et de l'intervention humaine, la population de saumons de la rivière aux Rochers est en augmentation (figure 33).

Le saumon atlantique est également présent dans les rivières MacDonald et aux Rochers, mais sa présence dans la réserve de biodiversité projetée reste à confirmer. Il a été observé en aval du lac Pasteur dans la rivière du même nom en 2004. Il est fort probable qu'il se trouvera au cours des prochaines années dans la réserve de biodiversité projetée.

¹² Les données présentées, dans cette section, sont loin d'être exhaustives; de nombreuses autres espèces sont sans aucun doute présentes sur le territoire (ex : micromammifères, insectes, etc.) mais très peu de données sont disponibles.

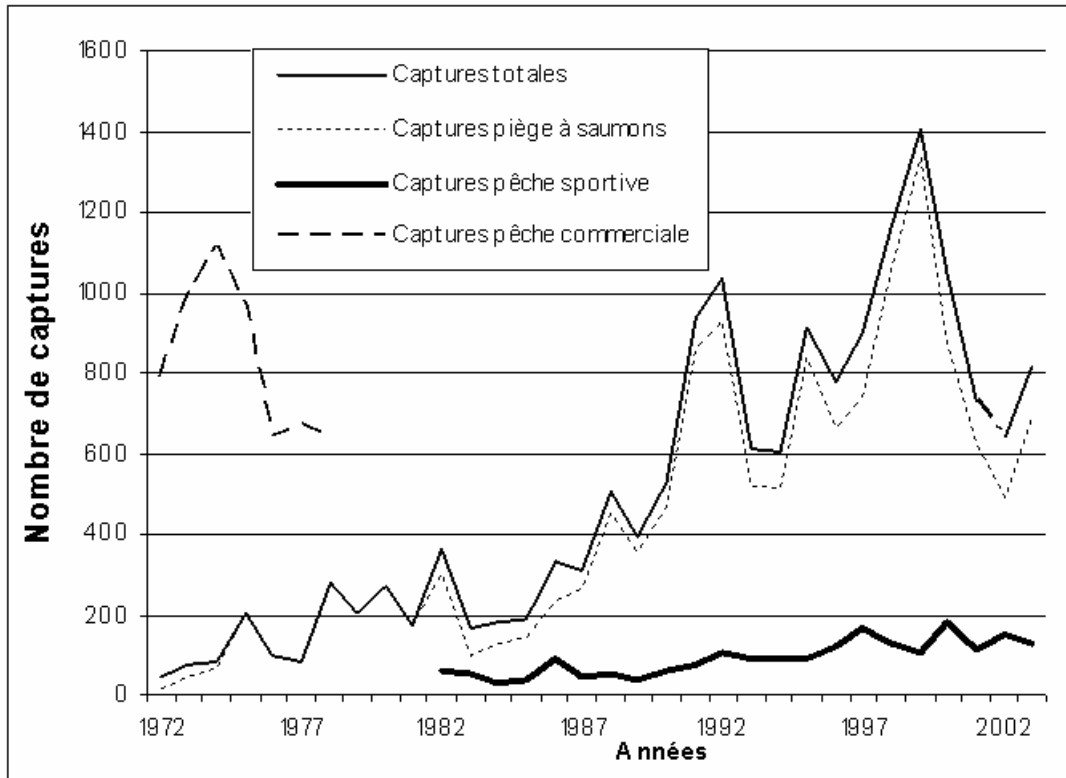


Figure 33 : Évolution du nombre de saumons en montaison sur la rivière aux Rochers depuis 1971

Pêche sportive

Au sein de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles, le territoire est divisé en secteurs. Le secteur Pasteur qui englobe, entre autres, le lac du même nom, le lac Chevarie, le lac Morin et le petit lac à l'Anguille comprend 14 lacs et trois rivières exploités pour la pêche sportive à l'omble de fontaine. Dans la réserve faunique, la pêche est autorisée de la fin mai au début septembre. La limite de prises et de possession est de 20 ombles de fontaine, sur une base quotidienne. Le secteur Pasteur est très peu accessible et très peu exploité (Lussier, 1997). L'omble de fontaine était la seule espèce de poisson qui présentait un intérêt pour la pêche récréative dans la réserve faunique (Lussier, 1997) avant l'introduction du saumon atlantique en amont des chutes infranchissables depuis la construction d'un piège à poissons en 1971. Ces deux espèces représentent donc un intérêt et un potentiel pour la pêche récréative au sein de la réserve faunique mais, pour ce qui est de la réserve de biodiversité projetée, seule l'omble de fontaine est actuellement une espèce pêchée.

La pêche hivernale à l'omble de fontaine est permise sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique, sauf pour le secteur où la pêche au saumon atlantique est permise (secteur de la rivière aux Rochers).

Potentiel pour le saumon du bassin versant de la rivière aux Rochers

Lors des premières descriptions biophysiques des unités hydrographiques de la rivière aux Rochers en 1981, le potentiel du site de la rivière Pasteur et du lac Pasteur avait été qualifié de médiocre quant à la fraie du saumon. De plus, le plan de mise en valeur de la rivière aux Rochers de 1992 a exclu le secteur du lac Pasteur de son aire d'étude, car il n'était pas intéressant pour la production du saumon (Naturam, 1992). Mais depuis, l'utilisation de la photo-interprétation a permis de mieux connaître le réel potentiel de la rivière Pasteur en effectuant un relevé hydromorphologique en 1995 (Naturam, 1995). Ce potentiel de production est évalué à 325 saumons sur une base annuelle (Naturam, 1995). Il est relativement modeste par rapport aux autres rivières du programme de mise en valeur (Schmon, Gravel, MacDonald et aux Rochers).

À la suite de la découverte d'un potentiel intéressant pour le saumon dans la rivière aux Rochers, il fut décidé, en 1971, de construire un système de piégeage qui permet de capturer les saumons en aval de la première chute infranchissable et de les transporter en amont par camion (Saint-Pierre, 1988). En raison de l'intérêt grandissant pour la pêche au saumon en eau douce et de l'amélioration de l'état de santé de la population de saumons et à la suite des différentes interventions humaines sur la rivière, la pêche au saumon fut légalisée sur la rivière aux Rochers en 1982.

Différentes tentatives d'ensemencements de saumons et de tacons ont eu lieu, entre autres, dans les rivières MacDonald, aux Rochers, Schmon et Gravel afin d'augmenter la productivité de la population de saumons et la qualité de l'expérience des pêcheurs (figure 38). Des géniteurs provenant des rivières Moisie et Magpie ont également été transportés dans les rivières du bassin versant de la rivière aux Rochers. La seule tentative d'ensemencement de saumons dans la rivière Pasteur a été réalisée en 2000. Les individus aux stades d'alevins ont été, au préalable, élevés en pisciculture.

Programme de mise en valeur

Actuellement, le système de piégeage des saumons est en activité et le lieu de remise à l'eau se situe sur la rivière MacDonald, au niveau du pont du 8 Miles (figure 34). Cette rampe de remise à l'eau est localisée en amont de la confluence des rivières MacDonald et Pasteur, c'est-à-dire que les saumons remis à l'eau peuvent remonter instinctivement le long de la rivière aux Rochers. Ils pourraient également redescendre jusqu'à la confluence pour remonter ensuite dans la rivière Pasteur. Cela semble le cas depuis quelques années pour la partie de la rivière Pasteur située en aval du lac du même nom.

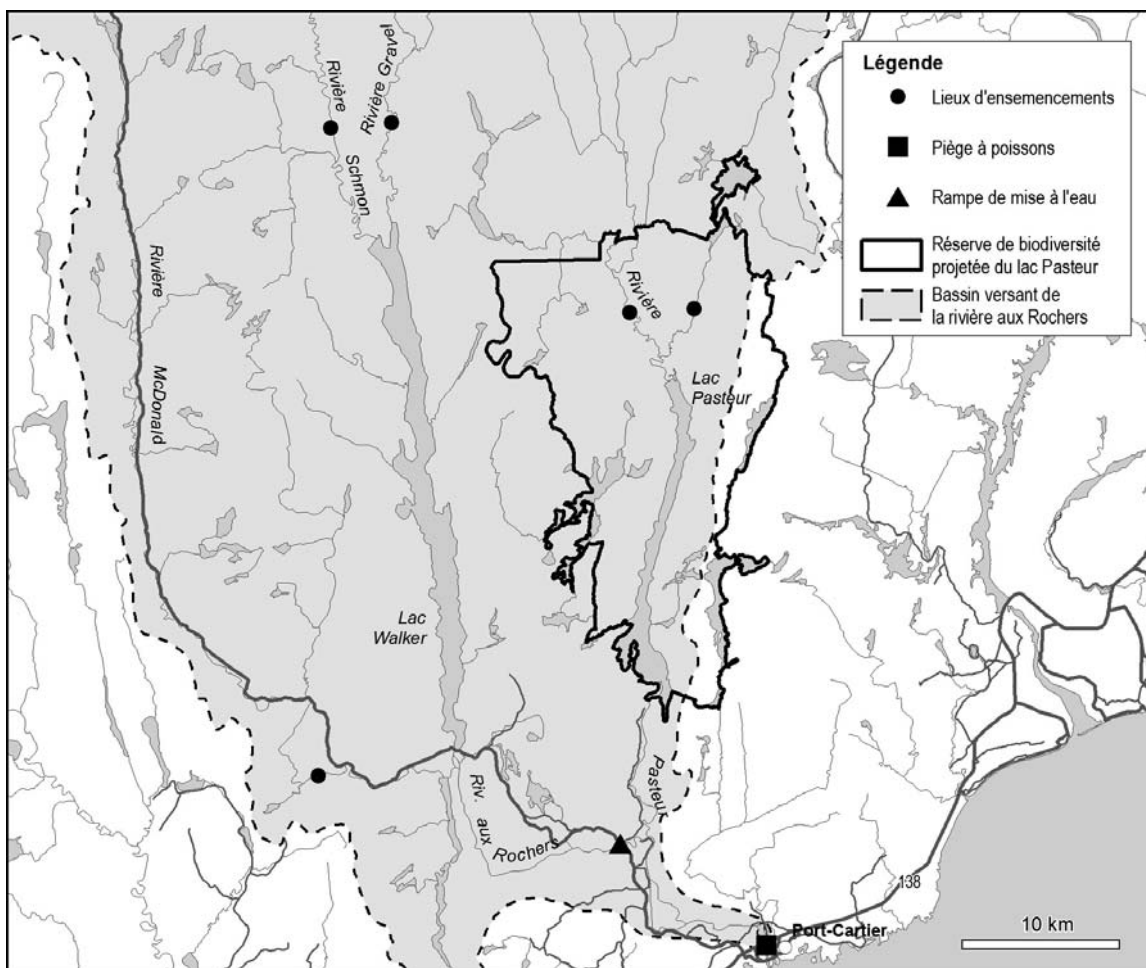


Figure 34 : Localisation des interventions humaines de gestion du saumon atlantique dans le bassin versant de la rivière aux Rochers

Droits fonciers

Types de droits fonciers	Nombre
Villégiature (chalets)	2
Construction d'abri sommaire en forêt (autochtones)	6
Total :	8

Ces quelques droits fonciers se trouvent essentiellement dans la partie sud de la réserve de biodiversité projetée (figure 35).

Les activités récréatives (chasse, pêche, piégeage, cueillette de petits fruits, observation de la faune, randonnée pédestre, canotage, camping, etc.) qui sont actuellement exploitées ou possibles dans la réserve de biodiversité projetée sont soumises à la réglementation en vigueur des réserves fauniques (tels l'enregistrement des personnes et le paiement des droits exigés). Elles seront soumises au plan de conservation de la réserve de biodiversité lors de l'attribution du statut permanent.

Projet d'agrandissement

Un projet d'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur est actuellement à l'étude (figure 36). Ce projet de 224 km² est une proposition initiale du MDDEP. Il a été également suggéré par plusieurs intervenants du milieu lors de différentes séances d'information et rencontres tenues dans le cadre de la réalisation du portrait social, économique et environnemental de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur (section 4.2.2).

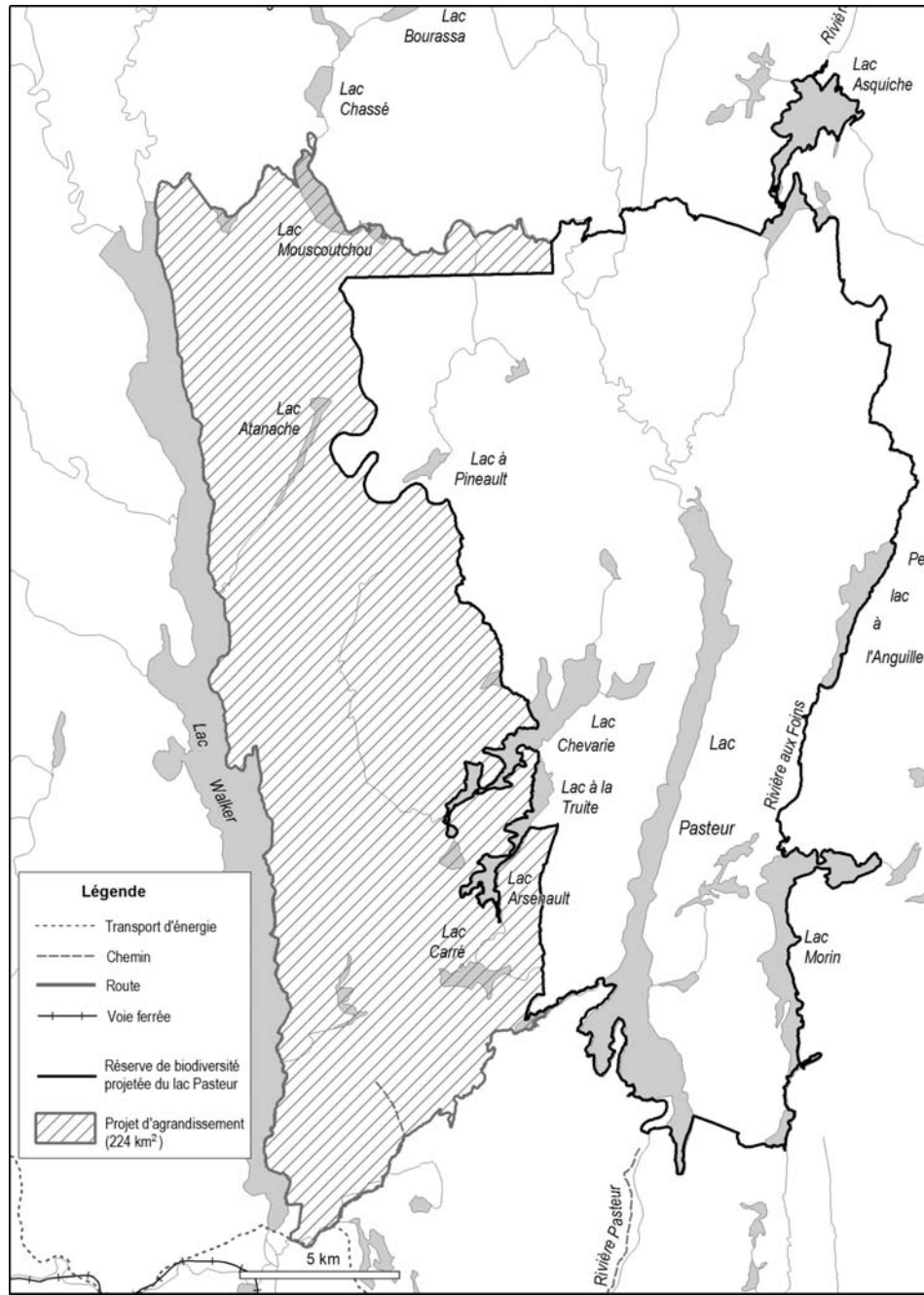


Figure 36 : Projet d'agrandissement du lac Pasteur

Cet agrandissement consisterait à protéger des éléments représentatifs de la forêt boréale, d'anciennes forêts situées entre la limite ouest de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur et la rive est du lac Walker. Ce territoire présente également des secteurs d'intérêt pour le caribou forestier. Il porterait à 8.3 % la superficie de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles ayant le statut de réserve de biodiversité.

Le lac Walker ainsi que les rivières Schmon et Gravel seraient volontairement exclus pour ne pas nuire au programme de mise en valeur de la rivière aux Rochers (préoccupations relatives à l'ensemencement de saumon atlantique). De plus, les installations d'accueil de la SÉPAQ qui existent sont localisées à l'extérieur du territoire protégé (partie sud-est du lac Walker). Aucun droit foncier n'est localisé au sein de ce projet d'élargissement.

Des activités de pêche à l'omble de fontaine et de chasse à l'orignal sont proposées actuellement sur le territoire faisant l'objet d'une proposition d'agrandissement (Lussier, 1995).



Source : MDDEP

Ce qu'il faut retenir :

- ✓ La réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur se situe au sein de la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles. Des territoires d'aménagement faunique sont également situés à proximité de la réserve de biodiversité projetée.
- ✓ Les limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur correspondent à une ancienne réserve forestière, composée de forêt vierges et offre des habitats fréquentés par le caribou forestier.
- ✓ Le potentiel pour le saumon du bassin versant de la rivière Pasteur est significatif, mais relativement modeste par rapport aux autres rivières comprises dans le programme de mise en valeur du bassin versant de la rivière aux Rochers.
- ✓ Le saumon atlantique qui fait partie d'un programme de mise en valeur dans le bassin versant de la rivière aux Rochers pourrait éventuellement coloniser la rivière Pasteur, en aval de la réserve de biodiversité, mais sa présence reste à confirmer au sein de l'aire protégée.
- ✓ Une proposition d'agrandissement est présentée, à titre d'information, résultat de diverses propositions du milieu et d'une analyse du MDDEP.

3.3. La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart

Localisation de l'aire protégée

La réserve de biodiversité projetée du lac Gensart est localisée près de la frontière du Labrador, à environ 40 km à l'ouest de Fermont (figure 37). Elle couvre une superficie de 474 km².

Accessibilité

La réserve de biodiversité projetée est accessible en hiver par l'intermédiaire d'un sentier de motoneige à partir de Fermont. L'hydravion ou l'hélicoptère constituent les autres moyens d'accès.

Hydrographie

L'aire protégée projetée se trouve à la tête des bassins versants de trois rivières importantes, soit les rivières Caniapiscou, Moisie et Manicouagan (figure 38). La rivière Caniapiscou s'écoulait, à l'origine, vers la baie d'Ungava. Toutefois, depuis qu'Hydro-Québec a créé le réservoir Caniapiscou, la partie amont de cette rivière alimente maintenant le bassin de la Grande Rivière qui se déverse vers la baie James. Les rivières Moisie et Manicouagan s'écoulent vers le sud, en direction de l'estuaire du Saint-Laurent.

La réserve de biodiversité projetée comprend plus d’une trentaine de lacs qui occupent 20 % de la superficie totale; parmi eux, le lac Gensart (3 252 ha), le lac des Grosses Roches (1 244 ha), le lac Peliptacau (1 011 ha), le lac Derby (365 ha) et le lac Tuttle (822 ha).

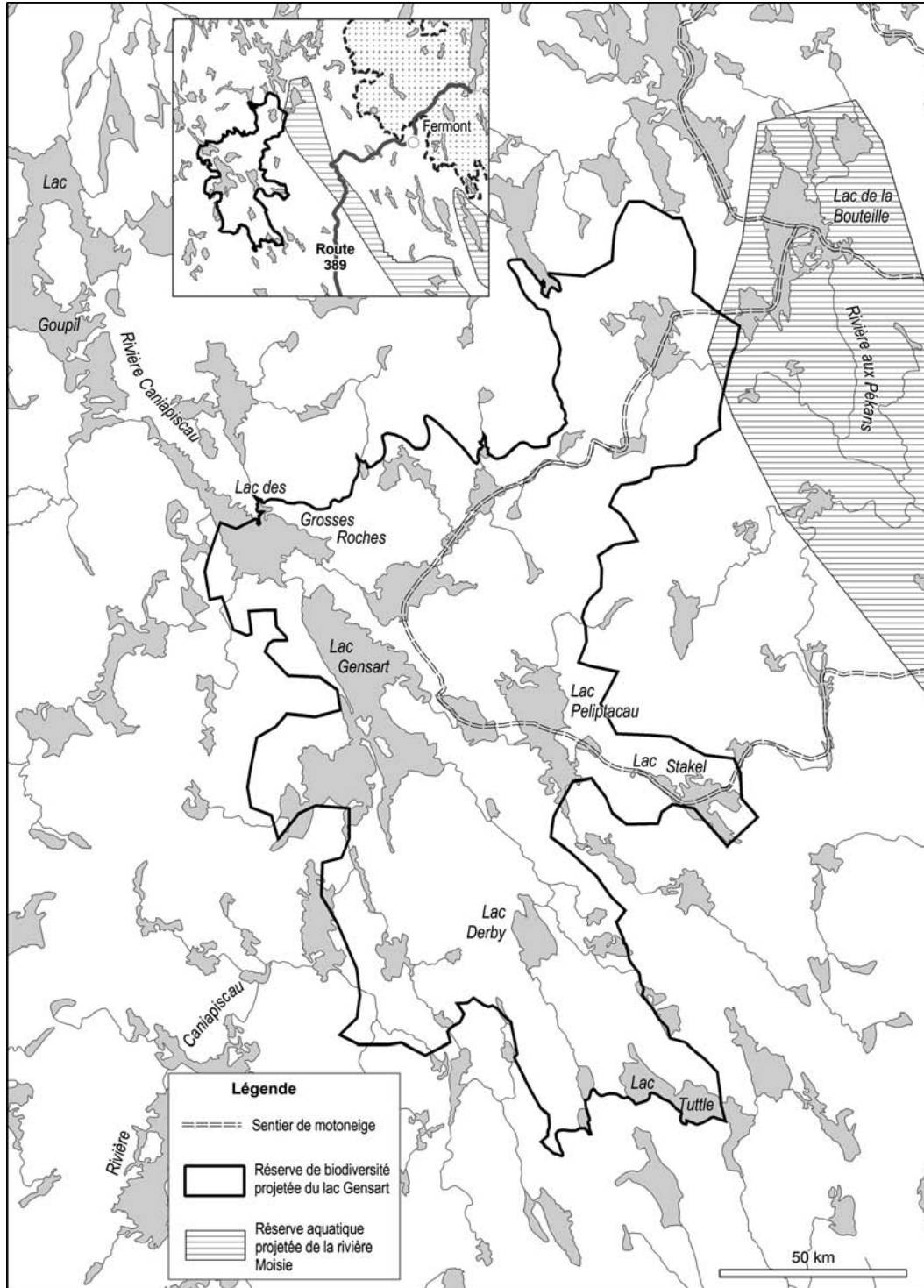


Figure 37 : Carte détaillée de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart

Végétation

Près de la moitié de la superficie de l'aire protégée est couverte par une forêt résineuse d'épinettes noires (*Picea mariana*). Les versants et les affleurements rocheux des sommets sont le domaine de la lande sèche (15 %). Cette formation végétale presque dépourvue d'arbres et constituée d'arbustes rabougris, d'herbes, de mousses et de lichens s'étend sur un peu plus du tiers du territoire (figure 41). Le pin gris (*Pinus banksiana*) occupe pour sa part les terrains touchés par le passage d'un feu de forêt, lesquels totalisent 10 % du territoire. On note par ailleurs la présence de tourbières de petite taille (5 %).

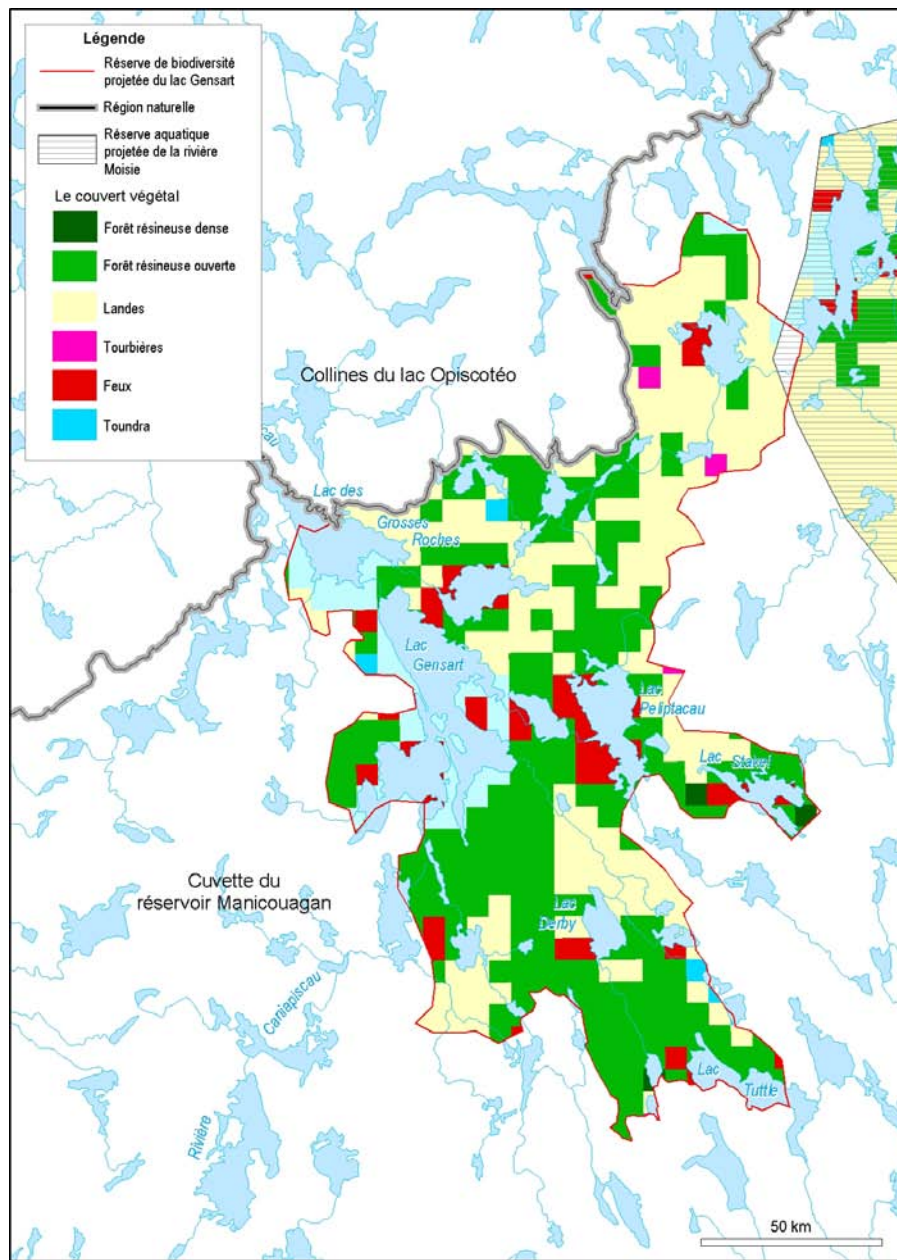


Figure 41 : Végétation de la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart

Faune

Les espèces présentes au sein de la réserve de biodiversité projetée sont représentatives de la forêt résineuse ouverte et des landes¹³.

Le caribou des bois, écotypes forestier et toundrique, l'orignal, le lagopède des saules et le lagopède des rochers sont présents dans la région de Fermont. Les secteurs de Fermont et de Gensart sont compris dans l'aire d'utilisation intensive du caribou (Labonté, comm. pers., 2004).

L'omble de fontaine, l'omble chevalier, le touladi, le brochet et la ouananiche peuplent les lacs et les rivières de cette région.

Droits fonciers

Types de droits fonciers	Nombre
Villégiature (chalets)	1
Construction d'abri sommaire en forêt	3
Total :	4

Dans le périmètre de l'aire protégée projetée, quatre droits fonciers ont été concédés, soit sur les rives des lacs Gensart et Peliptacau ainsi que sur les bords du lac situé le plus au nord, à l'ouest du lac Bouteille (figure 42).



Source : MRNF

¹³ Les données présentées, dans cette section, sont loin d'être exhaustives, de nombreuses autres espèces sont sans aucun doute présentes sur le territoire (ex : micromammifères, insectes, etc.), mais très peu de données sont disponibles.

3.4. La réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand

Localisation de l'aire protégée

La réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand est située à environ 130 km au sud-est de Fermont, à une vingtaine de kilomètres au sud de la frontière du Labrador (figure 43). Elle couvre une superficie de 278 km².

Deux lignes de transport d'électricité traversent la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand sur une longueur de 10,5 kilomètres; elles suivent le même corridor (figure 43).

Accessibilité

La réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand est accessible exclusivement par voie aérienne puisque qu'aucune route ou voie ferrée ne s'y rend. Toutefois, la voie ferrée de la compagnie Chemin de fer QNS&L qui relie Sept-Îles et Labrador City passe à proximité de l'aire protégée (est).

Hydrographie

Le territoire appartient au bassin versant de la rivière Moisie (figure 44). La majorité du territoire draine le sous-bassin de la rivière Caopacho, par l'intermédiaire de la rivière Taitaipenistouc, qui traverse la réserve projetée du nord au sud. Toutefois, les extrémités sud et est alimentent le sous-bassin de la rivière Nipissis. À l'exception de la rivière Taitaipenistouc d'ordre de Strahler 4, le réseau hydrographique se compose essentiellement de cours d'eau de tête de bassin. La réserve de biodiversité projetée compte une vingtaine de lacs de petite surface, tous sans nom, qui totalisent 6 % de la superficie protégée. Le lac Bright Sand n'est pas inclus dans la réserve de biodiversité projetée. Ce lac est situé à 16 km au nord est de celle-ci.

Cadre écologique de référence

Le résultat de la caractérisation des principaux dépôts et des principales formes de relief pour la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand est présenté à l'aide des figures 45 et 46.

Végétation

La moitié du territoire est couvert de landes sèches (figure 47). Cette formation végétale, presque dépourvue d'arbres, est constituée d'espèces arbustives, de plantes à fleurs, de graminées et de lichens. Dans la réserve de biodiversité projetée, la lande sèche est habituellement établie sur les versants les plus abrupts ainsi que sur les affleurements rocheux des sommets. Les reliefs sont également occupés par de vieux peuplements résineux couvrant près du cinquième de la superficie du territoire. L'essence dominante est l'épinette noire (*Picea mariana*). Les zones touchées par le passage de feux, lesquelles représentent 4 % du territoire, sont pour leur part occupées par le pin gris (*Pinus banksiana*). Enfin, le fond de vallée de la rivière Taitaipenistouc ainsi que certaines dépressions sont occupées par des tourbières couvrant 20 % du territoire.

Faune¹⁴

Le touladi, l'omble de fontaine, le brochet, la ouananiche, l'omble chevalier et le corégone sont présents aux environs du lac Bright Sand. L'orignal, l'ours noir, le lièvre, la perdrix et la bernache du Canada fréquentent également le territoire. Les caribous forestiers et toundriques sont susceptibles d'être rencontrés (Faune Québec).

Droits fonciers

Un seul droit foncier est concédé sur le territoire (figure 48).

Types de droits fonciers	Nombre
Villégiature (chalets)	1
Total :	1



Source : MDDEP

¹⁴ Les données présentées, dans cette section, sont loin d'être exhaustives; de nombreuses autres espèces sont sans aucun doute présentes sur le territoire (ex : micromammifères, insectes, etc.), mais très peu de données sont disponibles.

4. PRÉOCCUPATIONS DES INTERVENANTS LOCAUX

4.1. *Démarche d'information et de consultation*

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a tenu plusieurs rencontres avec les intervenants et acteurs locaux et régionaux portant sur les quatre aires protégées projetées faisant l'objet du présent document (figure 49). Ces rencontres avaient pour objectifs de présenter la stratégie québécoise sur les aires protégées, le mandat du MDDEP dans la mise en place du plan stratégique sur les aires protégées, la démarche suivie, l'état d'avancement des travaux, de recueillir les préoccupations des acteurs et d'acquérir de plus amples connaissances sur les aires protégées projetées.

Rencontres	date	Lieu
Conseil de bande Innu-Takuaikan-Uashat-mak-Mani-Utenam	28 juillet 2003	Uashat
Ville de Sept-Îles	30 juillet 2003	Sept-Îles
Direction régionale de la Côte-Nord de Faune Québec	30 juillet 2003	Sept-Îles
Association de protection de la rivière Moisie	30 juillet 2003	Sept-Îles
Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam	24 octobre 2003	Québec
Direction régionale de la Côte-Nord de Faune Québec	8 décembre 2003	Sept-Îles
Conseil de bande Innu-Takuaikan-Uashat-mak-Mani-Utenam	8 décembre 2003	Sept-Îles
Conseil de gestion de la rivière Moisie	9 décembre 2003	Sept-Îles
Atelier de pré-consultation	10 décembre 2003	Sept-Îles
<i>MRC de Sept-Rivières</i>		
<i>Ville de Sept-Îles</i>		
<i>Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord</i>		
<i>Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles</i>		
<i>Association de protection de la rivière Moisie</i>		
<i>Camp de pêche de la rivière Moisie</i>		
<i>Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles</i>		
<i>Direction régionale de la Côte-Nord de Faune Québec</i>		
Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles	4 février 2004	Port-Cartier
Atelier de pré-consultation	2 mars 2004	Fermont
<i>Municipalité de Fermont</i>		
<i>MRC de Caniapiscau</i>		
<i>Association touristique de Fermont</i>		
<i>Villégiateurs</i>		
Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles	5 juillet 2004	Port-Cartier
ZEC de la rivière Moisie	5 juillet 2004	Rivière Moisie
Camp de pêche de la rivière Moisie	6 juillet 2004	Rivière Moisie
Pourvoirie Moisie-Ouapetec	6 juillet 2004	Rivière Moisie
Pourvoirie Moisie-Nipissis	6 juillet 2004	Rivière Moisie
MRC de Sept-Rivières	24 novembre 2004	Sept-Îles
Conseil de bande de Innu-Takuaikan-Uashat-mak-Mani-Utenam	16 février 2005	Sept-Îles
SÉPAQ	22 février 2005	Québec

Figure 49 : Liste des rencontres antérieures à la consultation publique par le BAPE

4.2. Synthèse des préoccupations

4.2.1. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

État de la population de saumons atlantiques

Tous les organismes ou groupes concernés par la situation du saumon atlantique s'entendent pour dire que le nombre de saumons en montaison a diminué durant les 15 dernières années. Toutefois, selon les données scientifiques signalées, les positions diffèrent quant à l'état de la population de saumons de la rivière Moisie et à la gravité des tendances observées. La direction régionale de Faune Québec et les pourvoyeurs de pêche de la rivière Moisie considèrent que la situation est préoccupante et que des mesures de protection sont nécessaires. Les gestionnaires de la ZEC de la rivière Moisie, ainsi que la Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA) croient, quant à eux, que la population de saumons est suffisamment élevée pour ne pas être en danger et que les mesures de gestion actuelles sont efficaces.

Remise à l'eau

En ce qui concerne la remise à l'eau obligatoire des saumons, les avis sont aussi partagés. La direction régionale de Faune Québec considère la remise à l'eau comme un outil privilégié pour protéger la ressource. Certains pourvoyeurs de la rivière Moisie (Moisie-Ouapetec et Moisie-Nipissis) demandent à leurs clients de remettre à l'eau systématiquement tous les saumons pêchés.

L'APRM s'oppose à la remise à l'eau obligatoire. Leurs membres désirent garder les saumons pêchés. La remise à l'eau au Camp de pêche de la rivière Moisie est très encouragée et atteint 50 % des saumons capturés. Toutefois, le CPRM n'est pas favorable à ce que la remise à l'eau devienne une mesure de gestion de la ressource. Le CGRM affirme que la fermeture de la pêche favorisera le braconnage en raison notamment du manque de surveillance.

Protection des habitats essentiels

Les limites actuelles de la réserve aquatique de la rivière Moisie ont fait l'objet de demandes de modifications. Ainsi, l'APRM, le CPRM, le Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam et le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord ont demandé que les rivières Ouapetec et Nipissis soient incluses dans les limites de la réserve aquatique de la rivière Moisie. Ces deux affluents de la rivière Moisie comportent des sites de fraie importants pour le saumon. Le Conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam a également questionné le fait que l'embouchure de la rivière ne soit pas protégée.

Dans l'éventualité où le sous-bassin de la rivière Ouapetec ne serait pas protégé ou ne le serait qu'en partie, l'APRM, les pourvoyeurs de la rivière Moisie et le CPRM ont demandé qu'il n'y ait pas de coupes forestières dans ce sous-bassin. Les gestionnaires de

la pourvoirie Nipississ ont également suggéré qu'il n'y ait aucune construction de chemin forestier ou de pont dans ce secteur. L'APRM et le CPRM ont proposé d'inclure la portion aval de la rivière Moisie et la rivière à la Truite dans la réserve aquatique projetée. Le CPRM souhaiterait alors que les limites de la réserve suivent le contour du camp.

Exploitation minière

L'utilisation de flocculants sur le site de la mine du Mont-Wright par la compagnie minière Québec-Cartier inquiète également les membres du conseil de gestion de la rivière Moisie en raison de leurs possibles impacts à long terme. Les gestionnaires du CPRM ont de plus soulevé le risque de déversement d'eaux rouges liées à l'exploitation de la mine du Mont-Wright.

Conseil de conservation et de mise en valeur¹⁵

L'APRM, la réserve faunique de Port-Cartier / Sept-Îles et la direction régionale de la Côte-Nord de la Société de la faune et des parcs du Québec ont suggéré de créer plusieurs conseils de conservation pour gérer les aires protégées projetées. Le conseil de bande de Uashat mak Mani-Utenam a questionné les options existantes de représentativité de la communauté autochtone sur ces conseils.

4.2.2. Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur

Protection additionnelle

Les limites actuelles de la réserve de biodiversité du lac Pasteur ont fait l'objet de demandes de modifications. Les gestionnaires de la réserve faunique ont suggéré d'agrandir les limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur afin d'inclure le lac Walker. Le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord a également suggéré l'agrandissement la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur en incluant le lac Walker et les rivières Schmon et Gravel au nord de celui-ci. Les gestionnaires de la réserve faunique (SÉPAQ) souhaiteraient que la réserve de biodiversité projetée et son agrandissement bénéficie du statut de parc national du Québec. Ce projet de parc pourrait se faire sous la forme d'îlots fragmentés.

Programme de mise en valeur de la rivière aux rochers

Faune Québec a fait remarquer que le programme de mise en valeur de la rivière aux Rochers existe depuis plus de 25 ans et qu'il devrait se poursuivre pour ne pas nuire aux efforts entrepris.

¹⁵ Le cadre de gestion est présenté à la section 6. Des modifications ont été apportées au cours de la réflexion.

Conseil de conservation et de mise en valeur¹⁶

La réserve de biodiversité du lac Pasteur étant enclavée dans la réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles, la SÉPAQ a demandé qu'un conseil de conservation et de mise en valeur soit constitué spécifiquement pour ce territoire à partir du conseil d'administration local (CAL) de la réserve faunique qui comprend plusieurs représentants locaux et régionaux. La réserve faunique pourrait évaluer la possibilité d'assumer le rôle de conseil de conservation et de mise en valeur pour la réserve de biodiversité projetée à condition de disposer pour cela d'un support adéquat du MDDEP.

4.2.3. Réserve de biodiversité projetée du lac Gensart

En ce qui a trait à la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart, des préoccupations relatives à la forme de surveillance du territoire, à la lutte contre les feux de forêts et l'uniformité entre les conseils de conservation et de mise en valeur ont été soulevées par les divers intervenants.

4.2.4. Réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand

Aucune préoccupation particulière n'a été relevée au cours des diverses rencontres pour la réserve de biodiversité du lac Bright Sand.

¹⁶ Le cadre de gestion est présenté à la section 6. Des modifications ont été apportées au cours de la réflexion.

5. ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux de conservation présentés sont ceux qui nécessitent une prise en considération rapide, en raison des risques associés aux pratiques visées, du maintien de la biodiversité des aires protégées projetées. Ces enjeux ont été identifiés à partir des connaissances disponibles actuellement sur la biodiversité des territoires. La poursuite de l'acquisition de connaissances pourrait éventuellement dégager d'autres enjeux de conservation.

5.1. Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie

Les deux principaux enjeux de conservation identifiés par le MDDEP pour la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie touchent le milieu aquatique et plus particulièrement les ressources piscicoles. Ils concernent l'état de la population de saumon atlantique de la rivière Moisie et les différents aménagements piscicoles existants.

5.1.1. Saumon atlantique

La rivière Moisie est une des rivières reconnues à l'échelle internationale pour l'expérience unique qu'elle offre en matière de pêche sportive au saumon atlantique. La pêche sportive génère d'ailleurs une activité économique locale d'importance. Mais l'état de la population de saumon atlantique inquiète. Malgré les efforts de protection et de gestion de la ressource entrepris, le nombre annuel de géniteurs en montaison a subi une baisse qualifiée d'importante dans les rivières de la Côte-Nord depuis les 15 dernières années. La Moisie n'échappe pas à la tendance. Le saumon atlantique est une composante de la biodiversité de la réserve aquatique tout en étant un emblème pour la rivière. Il est donc important de protéger l'espèce et son habitat. La volonté commune exprimée par les exploitants fauniques au sein de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie pour harmoniser les mesures volontaires de conservation est une initiative qu'il convient de soutenir et valoriser.

Principe de conservation

- Appliquer le principe de précaution pour protéger et maintenir la biodiversité.

Objectifs de conservation

Afin de contribuer à la pérennité de l'espèce, de maintenir la biodiversité, le MDDEP définit les objectifs suivants :

- protéger les habitats du saumon atlantique de la rivière Moisie;
- protéger la population de saumon atlantique de la rivière Moisie.

Propositions de mesures de conservation

Pour atteindre ces objectifs, le MDDEP propose d'appuyer, de reconnaître et d'encourager les efforts des responsables des quatre pourvoies situées au sein de la réserve aquatique projetée.

En effet, pour l'ensemble des exploitants fauniques opérant à l'intérieur de la réserve aquatique, le taux de remise à l'eau dépasse les 90 % pour les trois dernières années (figure 30). Les actions de conservation proposées par le MDDEP viennent donc appuyer un comportement responsable déjà existant sur le territoire de la réserve aquatique projetée.

Le maintien de la pêche sportive avec remise à l'eau obligatoire est une mesure acceptable du point de vue économique. D'ailleurs, la remise à l'eau est un outil de gestion privilégié par Faune Québec et la FQSA (FQSA, 2004). Elle présente également de meilleures garanties d'atteindre les objectifs de conservation spécifiques au saumon atlantique. La population de géniteurs est aussi protégée de façon plus efficace tout en assurant la continuité de l'activité de pêche. Comme mesures complémentaires, la proposition de promouvoir des pratiques de pêche garantissant un taux de survie maximal des individus remis à l'eau et la mise en place d'une limite quotidienne de trois prises permettent de remettre à l'eau moins d'individus et en meilleur état de santé.

Ainsi, le MDDEP propose que les pourvoyeurs du territoire de l'aire protégée intègrent dans leur plan de gestion respectif les mesures de gestion suivantes :

1. rendre obligatoire la remise à l'eau des saumons capturés à la pêche sportive;
2. limiter à trois, le nombre de saumons remis à l'eau quotidiennement;
3. promouvoir des pratiques de pêche permettant un taux de survie maximal des individus remis à l'eau suite à une capture;

Ces mesures seraient effectives lors de l'adoption du statut permanent de la réserve aquatique de la rivière Moisie et pour une durée de cinq ans.

Cette mesure requiert parallèlement la mise en place d'un programme de suivi de la population de saumons atlantiques au sein de l'aire protégée. Le MDDEP s'impliquera à cet égard avec Faune Québec et les pourvoyeurs concernés pour :

4. améliorer les connaissances sur le saumon atlantique et sur l'activité de pêche sportive au sein de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

5.1.2. Les aménagements piscicoles

La réalisation d'aménagements piscicoles (construction de passes migratoires et déplacements de géniteurs) à des fins d'augmentation du potentiel de pêche peut porter atteinte à la biodiversité de la réserve aquatique projetée. Les impacts négatifs du déplacement de saumons adultes sur les autres espèces de poissons présentes sont connus (Couture, 2002). Toutefois, dans le cas précis de la rivière Moisie, les impacts des aménagements piscicoles sur le maintien de la biodiversité de l'aire protégée doivent être documentés davantage.

Les pratiques d'aménagements piscicoles qui ont eu lieu au cours des années 1970 ne sont plus nécessairement adaptées à la réalité et aux contraintes du maintien de la biodiversité dans les aires protégées. En effet, tout projet d'ensemencement de poissons ou de construction de passes migratoires risque d'avoir des impacts sur la biodiversité et sur l'intégrité d'un écosystème aquatique (Couture, 2002). Ces impacts peuvent se produire à différents niveaux : intra et interspécifique, écosystémique. La question de la compatibilité de tels aménagements avec les objectifs de conservation des aires protégées se pose alors.

Objectif de conservation

Déterminer les impacts potentiels de telles pratiques sur le maintien de la biodiversité de l'aire protégée.

Propositions de mesures de conservation

- Collaborer avec Faune Québec pour :
 - définir les modalités de fonctionnement de la passe migratoire;
 - évaluer les impacts liés à l'implantation de saumons atlantiques sur les autres populations de salmonidés (omble de fontaine);
 - limiter l'ensemencement de poissons à des fins de restauration d'une population menacée lorsque les perturbations humaines ont été limitées.

5.2. Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur

La rivière Pasteur et le lac Pasteur font partie du bassin versant de la rivière aux Rochers. Le programme de mise en valeur de la ressource saumon de la rivière aux Rochers pourrait avoir des impacts négatifs sur l'intégrité de la réserve de biodiversité. Il convient donc d'interdire lesensemencements de mise en valeur dans cette réserve de biodiversité projetée en plus d'éviter que du saumon atlantique soit introduit accidentellement dans la réserve de biodiversité projetée. À cet égard, les tributaires de la rivière Pasteur ne devraient pas faire l'objet d'ensemencements d'amélioration du potentiel piscicole comme c'est le cas pour la rivière aux Rochers. Cette action, nécessaire à la protection de la biodiversité, aurait peu d'effets significatifs sur l'ensemble du projet de mise en valeur. En effet, les taux de retours de cette rivière sont actuellement satisfaisants et le bassin versant de la rivière Pasteur ne représente qu'une faible partie du potentiel de l'ensemble

du bassin versant de la rivière aux Rochers. Une approche prudente et un suivi de la progression potentielle du saumon devraient être mis en place dans l'aire protégée.

Objectif de conservation

Afin de maintenir la biodiversité de ce territoire, le MDDEP propose l'objectif suivant :

- limiter les impacts écologiques potentiels liés aux activités d'introduction d'espèces piscicoles non indigènes susceptibles d'altérer la biodiversité de l'aire protégée.

Cet objectif de conservation devra prendre en considération les vocations de conservation et de mise en valeur de la réserve faunique concernée.

Propositions de mesures de conservation

Pour atteindre ces objectifs, le MDDEP propose de :

- ne pas procéder à des ensemencements à des fins d'augmentation du potentiel salmonicole dans la rivière Pasteur ainsi que dans ses tributaires.

Le MDDEP suggère également deux éléments qui devront être abordés par le Conseil de conservation et de mise en valeur :

- mettre en place une stratégie avec les partenaires locaux pour préserver la biodiversité de l'aire protégée tout en permettant la continuité des efforts de mise en valeur de la rivière aux Rochers;
- évaluer les impacts potentiels des ensemencements réalisés en dehors de l'aire protégée sur les communautés piscicoles indigènes situées à l'intérieur de la réserve de biodiversité.

5.3. Réserves de biodiversité du lac Gensart et du lac Bright Sand

Les connaissances disponibles sur ces deux territoires n'ont pas permis de déterminer d'enjeu majeur potentiel risquant de compromettre le maintien de la biodiversité.

5.4. Préoccupations particulières

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que d'autres préoccupations liées à l'utilisation des territoires mériteront une attention particulière, telles que :

- le besoin de connaissances supplémentaires sur le milieu naturel et culturel;
- le besoin d'établir un programme de suivi de la biodiversité pour certains territoires;
- la sécurité du public et des usagers;

- les activités de recherche scientifique.

Révision des limites finales

Lors de l'adoption du statut définitif pour les quatre aires protégées projetées, le MDDEP précisera les limites actuelles en utilisant une échelle cartographique plus fine et considérera les points suivants :

- exclusion des limites de la réserve aquatique :
 - o de la route 389 et son emprise;
 - o des lignes de chemins de fer et de leurs emprises respectives;
 - o de la gravière actuellement incluse au nord de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie;
 - o exclusion des limites des réserves des différents droits fonciers (villégiature, abris sommaires, camps de chasse et pourvoiries) et des lignes de transport et de distribution d'électricité et leurs emprises respectives.

Concernant une éventuelle ligne de transport d'électricité à 735 kV qui permettrait de relier les ouvrages de production de la rivière Romaine au réseau québécois de transport d'énergie d'Hydro-Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soutient la position suivante :

- la configuration de la réserve aquatique projetée, qui s'étend sur plus de 300 km du nord au sud, laisse peu de solutions pour passer cette future ligne à l'extérieur de ces limites;
- les études qui seront entreprises par la société Hydro-Québec seront soumises à des normes en vertu des cadres légaux en vigueur, complétées par un protocole signé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- la société Hydro-Québec aura à s'inscrire à l'intérieur des procédures d'évaluation environnementale et, s'il y a lieu, d'audiences publiques requises avant d'exécuter son projet;
- le cas échéant, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs recommandera au gouvernement la soustraction des limites définitives de l'aire protégée, d'une emprise de moins de 100 m de largeur pour une éventuelle ligne de transport d'électricité de 735 kV.

6. CADRE DE GESTION PROPOSÉ

Le MDDEP souhaite que les intervenants du milieu de chacune des aires protégées projetées participent d'une manière active et démocratique à la planification et à la gestion de ces territoires voués à la conservation. La gestion d'une aire protégée consiste principalement au choix, à la réalisation, au contrôle et au suivi des activités permises à l'intérieur du territoire.

Un cadre de gestion est proposé avec une représentation des différents intervenants et ministères concernés. Le MDDEP suggère un modèle pour la gestion de ces quatre territoires. L'objectif principal de ce cadre de gestion est de permettre aux intervenants du milieu de faire des propositions d'actions de conservation et de mise en valeur au MDDEP qui devra s'assurer de leur compatibilité avec les objectifs de conservation. Ces actions seront intégrées au sein du plan d'action de conservation et de mise en valeur de chacune des aires protégées. La direction régionale de l'analyse et de l'expertise (DRAE) de la Côte-Nord du MDDEP jouera un rôle d'intervenant privilégié et de coordination des activités de gestion de ces territoires.

Pour les quatre aires protégées projetées, le MDDEP propose de créer deux conseils de conservation et de mise en valeur (CCMV) (figure 50), soit un pour la réserve de biodiversité du lac Gensart et la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et un autre pour la réserve de biodiversité du lac Pasteur, la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie et la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. Cette proposition se veut le compromis entre différents facteurs à prendre en compte :

- le regroupement des centres d'intérêt;
- les centres d'intérêt locaux et régionaux diversifiés;
- l'éloignement des différents acteurs;
- le risque de multiplication des structures;
- l'approche régionale de la conservation.

Pour le partage de la gestion du territoire de la réserve aquatique de la rivière Moisie, la limite utilisée serait la limite administrative entre les territoires des deux MRC, soit celles de Caniapiscau et de Sept-Rivières. La DRAE de la Côte-Nord serait en charge d'assurer la cohérence et la concertation entre les deux CCMV et de coordonner les activités de chacun des CCMV.

6.1. Une représentation locale et régionale

Le modèle proposé est basé sur la participation des structures locales existantes qui possèdent une expertise, une certaine représentativité du milieu et une connaissance du ou des territoires (figure 51).

Les conseils de conservation et de mise en valeur regrouperont les intervenants du milieu qui ont un intérêt dans la protection, la conservation et la mise en valeur des territoires.

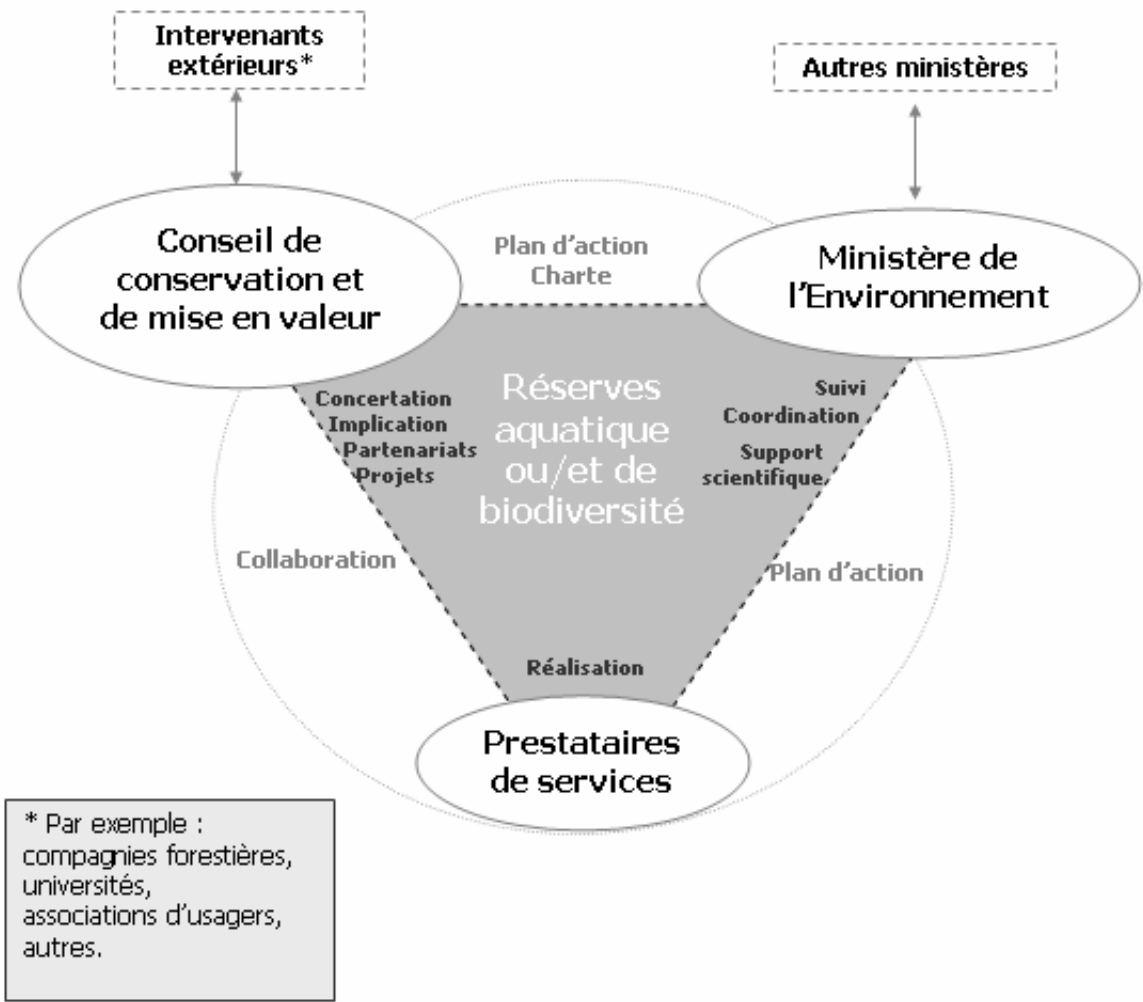
Les organismes locaux et régionaux reconnus par le MDDEP en tant que membres potentiels à siéger au sein de ces structures devront adhérer à une charte (code d'éthique), ils s'engagent à travailler dans le but d'atteindre les objectifs de conservation tels qu'ils sont définis dans le plan de conservation des territoires qui les concernent. Cette charte fera partie du mandat qui sera signé entre le MDDEP et les organismes touchés.

Le code d'éthique devra inclure, entre autres, les considérations suivantes :

- la valorisation des éléments remarquables du paysage;
- la protection de l'intégrité des écosystèmes et le maintien de la biodiversité;
- l'application des principes de la conservation, dont le principe de précaution;
- la prise de décisions basée sur des données scientifiques;
- l'acquisition de connaissances supplémentaires du patrimoine naturel et culturel;
- l'établissement de partenariats régionaux.

Les décisions prises au sein de ces CCMV suivront le principe du consensus établi parmi l'ensemble des membres de la table de concertation, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas votées, mais qu'un compromis devra être trouvé entre les différentes parties pour qu'elles soient acceptées.

**Concept de gestion des deux conseils de conservation et de mise en valeur
Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et réserves de biodiversité des lacs Pasteur,
Gensart et Bright Sand**



* Par exemple :
compagnies forestières,
universités,
associations d'usagers,
autres.

Figure 51 : Organigramme du cadre de gestion proposé

Au sein des aires protégées, toute proposition d'aménagement ou d'activité devra être soumise au conseil de conservation et de mise en valeur pour évaluation. L'avis du CCMV devra se faire conformément au plan de conservation et aux objectifs de gestion des réserves.

Les CCMV seront encouragés à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des intervenants du milieu qui agissent en périphérie des réserves projetées. La mise en place de tels partenariats devrait se faire en collaboration avec la DRAE de la Côte-Nord.

6.2. Conseils de conservation et de mise en valeur

Composition

La composition proposée par le MDDEP pour chacun des territoires est la suivante (table 8) :

Conseil de conservation et de mise en valeur de la partie amont de la réserve aquatique de la rivière Moisie et de la réserve de biodiversité du lac Gensart

Milieu représenté	Nombre de représentants
Milieu municipal	1
Communauté autochtone (Matimekosk)	1
ONG environnement	1
Chasse et pêche	1
Milieu touristique	1
Villégiature	1
Milieu de l'éducation	1
<i>Total</i>	7
<i>MRNF Territoire (conseiller au besoin)</i>	1
<i>MRNF Faune (conseiller au besoin)</i>	1
<i>MDDEP (coordonnateur)</i>	1

Conseil de conservation et de mise en valeur de la partie aval de la réserve aquatique de la rivière Moisie, des réserves de biodiversité du lac Pasteur et Bright Sand

Milieu représenté	Nombre de représentants
Milieu municipal	1
Communauté autochtone (Uashat)	4
Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles	1
ONG environnement	1
Conseil de gestion de la rivière Moisie	1
Chasse et pêche	1
Villégiature	1
Milieu touristique	1
Milieu de l'éducation	1
<i>Total</i>	12
<i>MRNF Territoire (conseiller au besoin)</i>	1
<i>MRNF Faune (conseiller au besoin)</i>	1
<i>MDDEP (coordonnateur)</i>	1

Table 8 : Représentants des conseils de conservation et de mise en valeur

Rôle des CCMV

Les conseils de conservation et de mise en valeur auraient pour rôle de :

- conseiller le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs quant à la protection et à la gestion de la réserve aquatique et des réserves de biodiversité;
- collaborer au suivi de la biodiversité;
- proposer un plan d'action pluriannuel pour la mise en œuvre du plan de conservation;
- établir des partenariats de gestion avec l'ensemble des acteurs régionaux et locaux, dont le financement de projets;
- participer à l'élaboration d'un programme d'acquisition de connaissances, d'un programme de conservation et de mise en valeur et d'un programme d'éducation et de sensibilisation.

Processus d'arrimage entre les deux CCMV

Le représentant de la DRAE Côte-Nord participerait aux deux conseils (table 8). Un processus d'arrimage entre les deux structures sera nécessaire en vue d'harmoniser les décisions.

Cette situation est celle envisagée pour l'instant mais, au fur et à mesure du développement du réseau des aires protégées dans la région, de l'acquisition de connaissances sur le territoire et de l'évolution possible des enjeux, le MDDEP pourrait adapter sa proposition initiale.

Le fonctionnement proposé par le MDDEP offre l'occasion aux intervenants du milieu de s'impliquer directement dans la gestion et de participer à la conservation et à la mise en valeur de ces territoires d'intérêt.

Les CCMV représentent une structure de concertation où pourra prendre place un véritable débat d'idées sur l'avenir des territoires et sur la manière de trouver un équilibre entre les activités économiques non industrielles et la conservation de la biodiversité. Les préoccupations et projets locaux seront à la base du processus de prise de décisions en s'assurant de leur compatibilité.

6.3. Mandats des différents acteurs gouvernementaux

Rôles du MDDEP :

La DRAE de la Côte-Nord serait en charge de :

- assurer la gestion des aires protégées, leur surveillance;
- coordonner les activités et le fonctionnement des CCMV;
- soutenir les CCMV dans l'élaboration du plan d'action;
- évaluer les impacts potentiels liés aux propositions d'activités projetées des conseils de conservation ou d'autres organismes (universitaires, ONG) par rapport aux objectifs de conservation et de gestion du plan de conservation;
- assurer la communication et les échanges entre les organismes et convoquer la séance annuelle regroupant les représentants de l'ensemble des entités des deux CCMV;
- délivrer les autorisations requises pour la réalisation de projets;
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de suivi de la biodiversité de la réserve aquatique et des réserves de biodiversité.
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'acquisition de connaissances, d'un programme de conservation et de mise en valeur, d'un programme d'éducation et de sensibilisation;
- établir des partenariats de surveillance des territoires.

La DPÉDD serait en charge de :

- fournir un support scientifique et technique de gestion à la DRAE de la Côte-Nord;
- valider le plan d'action de chaque aire protégée;
- encadrer l'approche du Québec pour le réseau des aires protégées;
- élaborer un programme de suivi de la biodiversité de la réserve aquatique et des réserves de biodiversité;
- élaborer un programme d'acquisition de connaissances, d'un programme de conservation et de mise en valeur, d'un programme d'éducation et de sensibilisation.

Rôles du MRNF secteur Territoire et secteur Faune

Ces deux secteurs du MRNF seraient en charge de :

- conseiller au besoin les CCMV dans les dossiers relevant de leur responsabilité;
- collaborer avec le MDDEP pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité;
- assumer leurs responsabilités particulières liées à leurs lois sur les territoires protégés.

7. CADRE DE PROTECTION

Le cadre de protection des territoires comprend une proposition de plan de conservation (élément réglementaire) à être adopté par décret gouvernemental et une proposition de plan de zonage associé (élément d'orientation).

Actuellement, il existe un plan de conservation pour chacun des territoires depuis leur mise en réserve. Ces plans seront adaptés en fonction des résultats des consultations publiques. Ils sont des règlements qui définissent un certain nombre de modalités de gestion découlant, notamment de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La présente section vise à proposer une mise à jour du plan de conservation qui deviendrait effectif au moment de l'adoption du statut permanent.

Le zonage proposé cherche à mieux orienter la gestion des quatre territoires présentés et la pratique des activités qui peuvent y être réalisées et balise les priorités et objectifs de conservation qui seront préconisés.

L'exclusion de toute activité industrielle permet de conserver des paysages et des écosystèmes peu ou pas dégradés dont la valeur comme support d'activités légères de développement (récrétourisme, écotourisme, chasse, pêche et piégeage) représente un atout important pour la diversification de l'attrait touristique de la région.

7.1. Proposition de zonage

Cette proposition prend en compte les objectifs de gestion, les usages actuels et les droits fonciers existants des quatre territoires. Elle pourra être réévaluée en fonction de l'évolution des connaissances écologiques et des orientations de gestion des territoires (figure 52).

Trois types de vocations ont été définies, soit :

- une zone à vocation de préservation et d'usages légers;
- une zone à vocation de préservation et d'usages modérés;
- une zone à vocation de protection forte.

1) La zone de préservation et d'usages légers

Vocation : Découverte du milieu naturel

Objectifs :

- harmoniser les pratiques récréatives se déroulant dans le secteur;
- trouver un équilibre entre utilisation et conservation sur le territoire terrestre.

Cette vocation est attribuée au secteur nord-ouest de la réserve aquatique de la rivière Moisie et à la réserve de biodiversité du lac Gensart. Ces deux secteurs sont fréquentés par le caribou forestier et utilisés pour des activités récréatives liées à la proximité de la ville de Fermont. Cette zone est également le territoire drainé par la rivière aux Pékans.

L'utilisation de ce territoire est plutôt diffuse. Des droits de villégiature sont dispersés dans le secteur et la fréquentation du territoire est relativement peu importante.

Ces secteurs se démarquent par le fait qu'ils sont relativement accessibles par rapport aux autres en raison de la présence de la route 389 qui relie Baie-Comeau à Fermont et du chemin de fer de la mine du Mont-Wright. Cette zone agirait comme secteur privilégié pour les activités de loisirs (canot, sentiers de randonnée, pêche, etc.) autour de la ville de Fermont et comme point de départ des activités de descente en canot de la rivière Moisie par le secteur de la rivière aux Pékans.

2) La zone de préservation et d'usages modérés

Vocation : Protection de l'intégrité du milieu

Objectif :

- établir un équilibre entre les activités récréatives (pêche sportive, chasse, etc.) et la protection de la biodiversité

Cette vocation est attribuée à la portion de la réserve aquatique projetée située en aval de la passe migratoire de la chute Katchapahun et à la réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur. Dans ces secteurs consacrés aux activités récréatives, mais plus particulièrement à la pêche sportive et à la chasse, la protection de l'habitat et de la biodiversité est primordiale pour assurer la pérennité des activités et des ressources. Dans ces deux secteurs, l'utilisation est concentrée le long des cours d'eau et lacs et elle s'effectue majoritairement dans des territoires structurés (pourvoiries à droits exclusifs et réserves fauniques).

Les activités permises seraient :

- la pêche sportive et la chasse selon la future réglementation adoptée à la suite du processus de consultation du public et après adoption par le gouvernement du plan de conservation définitif;
- la descente de la rivière en canot, en kayak ou en rafting;
- l'utilisation de bateau à moteur pour la pêche sportive.

Les projets de développement ou d'aménagement autres que ceux existants seraient soumis à une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3) La zone de protection forte

Vocation : préservation du caractère sauvage

Objectifs :

- conserver les paysages naturels intacts;
- préserver l'intégrité des territoires.

Cette zone correspond à la zone centrale de la réserve aquatique de la rivière Moisie et à la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. La zone de la rivière Moisie débute en amont de la chute Katchapahun et se termine à la confluence des rivières Moisie et aux Pékans. Ces deux zones, du fait de leur inaccessibilité ou du relief accidenté, sont peu fréquentées et donc se protègent d'elles-mêmes.

Pour l'instant, aucun régime particulier d'activités n'a été établi pour cette zone. Les conditions qui s'appliquent sont celles définies pour l'ensemble des quatre territoires.

7.2. Régime des activités

Les activités exercées à l'intérieur de la réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand sont régies par les dispositions de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Le plan de conservation présenterait dans les dispositions qui suivent des interdictions additionnelles à celles déjà interdites par la loi pour les réserves et encadrerait la réalisation de certaines activités permises sur les réserves de manière à mieux assurer la protection du milieu naturel. Il préciserait également les interventions qui seront interdites sur les territoires des réserves, à moins d'une autorisation écrite du ministre et du respect des conditions fixées par lui pour leur réalisation. Dans le cadre de ces autorisations, le ministre tiendra compte, notamment, du zonage.

7.2.1. Interdictions générales découlant de la loi

Rappelons qu'en vertu de l'article 46 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les activités suivantes sont interdites dans toutes les réserves de biodiversité et la réserve aquatique :

- l'aménagement forestier au sens de l'article 3 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., c. F-4.1);
- les activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage;
- l'exploitation minière, gazière ou pétrolière;
- l'exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.
- toute autre activité interdite par le plan de conservation de l'aire projetée;
- toute autre activité que peut prohiber le gouvernement par voie réglementaire;
- sous réserve des mesures les autorisant et prévoyant leurs conditions de réalisation dans le plan de conservation:
 - i. toute nouvelle attribution d'un droit d'occupation à des fins de villégiature;
 - ii. les travaux de terrassement, de remblayage ou de construction;
 - iii. les activités commerciales.

Rappelons, également qu'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les activités suivantes sont interdites dans la réserve aquatique :

- toute type d'activité susceptible de dégrader le lit, les rives, le littoral ou d'affecter autrement l'intégrité du plan d'eau ou du cours d'eau;

- toute utilisation d'une embarcation motorisée en contravention avec les conditions prévues par le plan de conservation approuvé par le gouvernement.

7.2.2. Interdictions et restrictions applicables à certaines activités

Dans les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart, Bright Sand et la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie seraient interdites les activités suivantes :

- 1° l'introduction d'espèces fauniques et floristiques non indigènes aux réserves de biodiversité et à la réserve aquatique;
- 2° l'ensemencement des cours d'eau et des plans d'eau à des fins d'augmentation du potentiel faunique pour l'exploitation des ressources fauniques;
- 3° les activités susceptibles de dégrader le lit, les rives ou le littoral, ou encore de porter atteinte autrement à l'intégrité de tout cours d'eau ou plan d'eau; il est notamment interdit de décharger ou de déverser dans un cours d'eau ou dans un plan d'eau toutes formes de contaminants.

7.2.3. Interventions sujettes à une autorisation

Les interventions suivantes seraient interdites dans le territoire des réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart, Bright Sand et la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie, à moins d'avoir été autorisées par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et d'être réalisées conformément aux conditions qu'il fixe :

- 1° les activités d'aménagement faunique ou d'ensemencement. Toutefois, celles réalisées dans un objectif de restauration de populations indigènes historiquement présentes sur le territoire pourraient être autorisées;
- 2° les travaux d'aménagement de sentiers, lesquels s'entendent notamment des travaux qui visent la création ou l'ouverture d'un nouveau sentier, l'amélioration d'un sentier existant, son prolongement, son élargissement ou le changement de son tracé;
- 3° les activités éducatives ou de recherche scientifique, lorsqu'elles sont susceptibles d'endommager ou de perturber de façon sensible le milieu naturel avoisinant, notamment par un prélèvement ou une autre forme d'utilisation des ressources naturelles qui s'y trouvent, par l'introduction de substances ou d'organismes vivants étrangers au milieu des réserves de biodiversité ou par la réalisation d'un forage ou d'une excavation.

7.2.4. Activités régies par d'autres lois

Certaines activités susceptibles d'être exercées à l'intérieur des réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart, Bright Sand et la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie demeurent régies par les autres dispositions législatives et réglementaires applicables, dont celles qui requièrent la délivrance d'un permis ou d'une autorisation ou le paiement de certains droits. L'exercice de certaines activités peut aussi être prohibé ou limité en vertu d'autres lois ou règlements applicables sur le territoire de chaque réserve de biodiversité ou sur le territoire de la réserve aquatique.

Dans les réserves de biodiversité du lac Pasteur, du lac Gensart et du lac Bright Sand et de la réserve aquatique de la rivière Moisie, un encadrement juridique particulier peut, notamment dans les domaines suivants, baliser les activités permises :

- **Recherche archéologique** : mesures prévues en particulier par la *Loi sur les biens culturels* [L.R.Q., c. B-4];
- **Exploitation des ressources fauniques** : mesures prévues en particulier par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* [L.R.Q., c. C-61.1], dont la réglementation se rapportant aux réserves de castor, aux territoires structurés ainsi que les mesures contenues dans les lois fédérales applicables, dont la réglementation sur les pêches;
- **Prélèvement d'espèces fauniques ou floristiques menacées et vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées** : mesures interdisant le prélèvement de ces espèces en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* [L.R.Q., c. E-12];
- **Accès et droits fonciers** : mesures prévues en particulier par la *Loi sur les terres du domaine de l'État* [L.R.Q., c. T-8.1]; les titres fonciers seront exclus de l'application de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;
- **Circulation** : mesures prévues en particulier par la *Loi sur les terres du domaine de l'État* [L.R.Q., c. T-8.1] ainsi que par la réglementation sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles édictée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* [L.R.Q., c. Q-2].

Responsabilités du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

La gestion des quatre territoires relève de l'autorité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il veille notamment à la surveillance et au contrôle des activités qui peuvent s'y dérouler. Dans sa gestion, le ministre peut bénéficier de la collaboration et de la participation d'autres intervenants gouvernementaux qui détiennent en vertu de la loi des responsabilités précises sur ce territoire ou à proximité de celui-ci, tels le ministre des Transports et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. L'exercice de leurs compétences tiendra notamment compte de la protection souhaitée pour ces milieux naturels et du statut de protection qui leur est maintenant accordé.

8. CONCLUSION

Les nouveaux statuts de conservation que sont les réserves aquatiques et de biodiversité peuvent permettre la réalisation des activités non industrielles (chasse, pêche, piégeage, randonnée, activités traditionnelles autochtones) si elles n'ont pas d'impacts significatifs sur la biodiversité. L'exclusion de toute activité industrielle offre la possibilité de conserver des paysages et des écosystèmes peu ou pas dégradés dont la valeur comme support d'activités légères de développement (récréotourisme, écotourisme, chasse, pêche et piégeage) est un atout important pour la diversification de l'attrait touristique de la région et, par conséquent, de son économie.

Protéger des territoires diversifiés, représentatifs et remarquables du patrimoine naturel et culturel commun, tout en essayant d'harmoniser l'utilisation du territoire avec les objectifs de conservation est un défi en soi.

Ces quatre territoires présentent des caractéristiques diversifiées qui soulèvent des enjeux parfois complexes. Mais leur point commun est l'utilisation durable des ressources du territoire de la Côte-Nord. Les aires protégées peuvent contribuer au développement économique de la région Côte-Nord, actuellement fortement axée sur l'exploitation des ressources naturelles hydriques, forestières et minières.

La gestion proposée par le MDDEP donne l'occasion aux intervenants du milieu de s'impliquer directement dans la conservation et la mise en valeur de ces territoires remarquables. Les CCMV soumettront des plans d'action de conservation et de mise en valeur propres à chacune des réserves. Les acteurs locaux seront à la base du processus de planification de l'aménagement de ces territoires, en s'assurant de la compatibilité des préoccupations et propositions avec les objectifs de protection de la biodiversité et la réglementation des plans de conservation. Une grande place est réservée aux acteurs locaux et régionaux pour la planification et la mise en place d'un projet d'aménagement du territoire.

9. BIBLIOGRAPHIE

BARNHART, R.A. *Symposium review: Catch-and-release fishing, a decade of experience*. N. Am. J. Fish. Manag 1989, 9: 74-80

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 (SM-3) : rapport d'enquête et d'audience publique*, Québec, 1993, 452 p.

CARON, F. *L'état du saumon atlantique sauvage dans le monde en 1995. Rapport de mission de la réunion du groupe de travail du CIEM sur le saumon atlantique, Copenhague, du 2 au 12 avril 1995*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 1995, 32 p.

CARON, F. *L'état du saumon atlantique sauvage dans le monde en 1998. Rapport de mission de la réunion du groupe de travail du CIEM sur le saumon atlantique, Copenhague, du 13 au 23 avril 1998*, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 1998, 41 p.

CARON, F. *L'état du saumon atlantique sauvage dans le monde au début de l'an 2000. Rapport de mission de la réunion du groupe de travail du CIEM sur le saumon atlantique, Copenhague, du 3 au 13 avril 2000*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, 2000, 50 p.

CARON, F. *Quelle est la situation du saumon atlantique dans le monde au début du 21^e siècle ? Rapport de mission de la réunion du groupe de travail du CIEM sur le saumon atlantique, Copenhague, du 3 au 13 avril 2001*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, 2001, 65 p.

CARON, F. et P.-M. FONTAINE. *L'état des stocks de saumon au Québec en 2002*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, 2003, 48 p.

CARON, F., P.M. FONTAINE, et S.É. PICARD. *Seuil de conservation et cible de gestion pour les rivières à saumon (Salmo salar) du Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la faune et des habitats, 1999, 48 p.

CARON, F. et S. LACHANCE. *Modification du nombre de géniteurs requis suite à la détermination d'un nouveau seuil de conservation sur les rivières à saumon du Québec*. Tiré de : Caron, F. *L'état du saumon atlantique sauvage dans le monde au début de l'an 2000. Rapport de mission de la réunion du groupe de travail du CIEM sur le saumon atlantique, Copenhague, du 3 au 13 avril 2000*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, 2000, 50 p.

CARON, F. et J.-P. LE BEL, éditeurs. *Normes biologiques applicables dans le cadre du programme de développement économique du saumon*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, Service de la faune aquatique, Québec, 1991, 58 p.

CHEVRIER, D. *Préhistoire de la région de la Moisie*, Les cahiers du patrimoine. Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1977, 376 p.

CHEVRIER, D. *Reconnaissance archéologique Moisie-Sheldrake (1972)*. Commission archéologique du Canada, Ottawa, 1977.

CONFLUENCES, 2004. *Mise à jour des connaissances sur l'utilisation historique et contemporaine de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie par les Innus de Uashat mak mani-Utenam (rapport préliminaire)*, Direction des ressources territoriales et environnementales Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam, 2004, 31 p.

CORMIER. *Valeurs socio-économiques des aires protégées*, Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Service des aires protégées, 2004, 52 p.

COUTURE. *Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable*. Faculté des sciences, Université de Sherbrooke, Sherbrooke, Québec, Canada, 2002, 73 p.

DEMPSON, J.B., D.G. REDDIN et M.F O'CONNELL. *To what extent does catch and release contribute to mortality in Atlantic Salmon ?*, Canadian Stock Assessment Secretariat. Research Document 98/99, 1998.

FAPAQ. *Bilan de l'exploitation du saumon au Québec en 2003*, Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune, 2004, 153 p.

FQSA. *Mémoire sur la gestion du saumon atlantique au Québec*, mémoire présenté au ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, 2004, 96 p.

GAUDREAU, A. *Évaluation de la montaison de saumons sur la rivière Moisie*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2002, 22 p.

GAUDREAU, A. *Bilan de la situation du saumon atlantique sur la Côte-Nord en 2002*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2003, 14 p. + 3 annexes.

GAUDREAU, A. 2003. comm. pers.

International Council for the Exploration of the Sea. 2003. Report of the Working Group on North Atlantic Salmon. ICES Headquarters, 31 March – 10 April 2003. Copenhagen, Denmark, 313 p.

JETTÉ, J.P., R. LANGEVIN, S. LEBLOND, H. L'ÉCUYER, M. RENAUD, C. PAQUET et G. PARENT. *Avis environnemental sur le plan quinquennal 1999-2004 de coupe d'Uniforêt (aire commune 94-20) sur le bassin versant de la rivière Moisie*, Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier, Québec, 2002, 39 p.

JOLICOEUR, H, comm. pers.

LABONTÉ, J., 2004, comm. pers.

LAVOIE, G. *Classification et répartition de la végétation des sols minéraux de la Moyenne-et-Basse-Côte-Nord, Québec/Labrador*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1989, 280 p.

LÉVESQUE, F. et A. Boudreault. *Sommaire des études et du suivi environnemental réalisés de 1987 à 1995 sur la rivière Moisie*, Rapport présenté à la Direction de projet Sainte-Marguerite, Hydro-Québec, par le Groupe-conseil Génivar inc., 1996, 68 p.

LI, T. et J.-P. DUCRUC. *Les provinces naturelles. Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*, Ministère de l'Environnement, 1999, 90 p.

LUSSIER, C. *Plan de mise en valeur 1997-2000 : réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles*, Société des établissements de plein air du Québec, 1997, 97 p.

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS. *1988 Survey of Atlantic anglers in Canada. Economic and commercial analyses. Report 63*, 1990, 63 p.

MICHAUD, L. *Étude sur la valeur économique du saumon. Phase II: estimation des valeurs reliées aux utilisations directes*, Hydro-Québec, Vice-présidence Environnement, 1990, 52 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. 2004.
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/09/pamu/patrimoine.htm>

NATURAM. *Plan de mise en valeur de la rivière aux Rochers*, 1992, 130 p.

NATURAM, *Relevé hydromorphologique de la rivière Pasteur (Côte-Nord)*, 1995, 28 p.

PARENT, R. *Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice au Labrador : de la préhistoire à 1760*, 1985, Quatre volumes.

PROULX, Marcel; Jean THERRIEN; Louis BELISLE , et Frédéric LÉVESQUE. *Suivi de la population de saumon atlantique (Salmo salar) de la rivière Moisie en 1998 - Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3*, Groupe-conseil Génivar inc., pour Hydro-Québec, Direction principale projets d'équipements et SEBJ: 1999.

RESSOURCES NATURELLES QUÉBEC, *Saines pratiques : voirie forestière et installation de ponceaux*, Direction régionale de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Gouvernement du Québec, 2001, 27 p.

ROBITAILLE, P. *Qualité des eaux des rivières aux Outardes, Manicouagan et Moisie. 1979 à 1996*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, 1998, 28 p. + 4 annexes.

ROULEAU, A. *Rivière aux Rochers : description bio-physique : facteurs limitatifs pour une population de saumon atlantique (Salmo salar)*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de la Côte-Nord, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1987.

SAINT-PIERRE, M. *Demande de déversement de saumon atlantique dans la rivière aux Rochers : mémoire*, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de la Côte-Nord, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1988.

SAUMON QUÉBEC. 2004. *Les rivières à saumon du Québec : Moisie*.
<http://www.saumonquebec.com/NASApp/sqc/actions/showRivierePresentation?rv=50&rg=9&lg=fr>

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE. 2004.

http://www.hww.ca/hww_f.asp?id=7&pid=1

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Côte-Nord*, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, Sept-Îles, 2001, 113 pages.

TOURISME QUÉBEC. 2004. http://www.touriste.net/photos/duplessis/histo_sept-iles.htm

THORSTAD, E., T.F. NÆSJE,., P. FISKE, et B. FINSTAD. *Effects of hook and release on Atlantic salmon in the River Alta, northern Norway*, Fish. Res. 60: 293-307, 2003.

VILLE DE SEPT-ÎLES. 2004. http://www.ville.septiles.qc.ca/decouvrir/histoire_et_patrimoine/histoire/body_histoire.html

WILKIE, M.P., M.A. BROBBEL, K. DAVIDSON, L. FORSYTH et B.L. TUFTS. *Influences of temperature upon the post exercise physiology of Atlantic salmon (Salmo salar)*, Can. J. Fish. Aquat. Sci. 54: 503-511, 1997.

WILKIE, M.P., K. DAVIDSON, M.A. BROBBEL, J.D. KIEFFER, R.K. BOOTH, A.T. BIELAK et B.L. TUFTS. *Physiology and survival of wild Atlantic salmon following angling in warm summer waters*, Trans. N. Am. Fish. Soc. 125: 572-580, 1996.

WHORISKEY, F. et P. Lee. «Wild River Science» *Atlantic Salmon Journal*, autumn 1997, 26-31

WHORISKEY, F.G., S. PRUSOV et S. Crabbe. *Evaluation of the effects of catch-and-release angling on the Atlantic salmon (Salmo salar) of the Ponoï River, Kola Peninsula, Russian Federation*. Ecol. Fresh. Fish 9: 118-125, 2000.

10. SOURCES CARTOGRAPHIQUES

Type de données	Sources
Bassin versant	Centre d'expertise hydrique, Ministère de l'Environnement (MDDEP)
Baux de villégiature	Direction générale de la gestion du territoire public, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)
Cadre écologique de référence, réserve écologique, unité de relief	Direction du patrimoine écologique et du développement durable, MDDEP
Domaine bioclimatique	MRNF
Espèces menacées ou vulnérables	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), MDDEP
Géologie	Avramtchev, L., 1985. La carte géologique du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction de l'exploration géologique et minérale. Carte n°2000 du DV-84-02; Échelle 1 :1 500 000
Hydrologie, toponymie et réseau de transport	Base de données topographiques et administratives à l'échelle 1/25 000 (BDTA), Direction générale de l'information géographique, MRNF Base de données topographiques du Québec à l'échelle 1/20 000 (BDTQ), Direction générale de l'information géographique, MRNF Base de données pour l'aménagement du territoire à l'échelle 1/100 000 (BDAT), Direction générale de l'information géographique, MRNF
Modèle numérique d'élévation	Base de données pour l'aménagement du territoire à l'échelle 1/100 000 (BDAT), Direction générale de l'information géographique, MRNF Modèle numérique d'élévation à l'échelle 1/250 000. Géomatique Canada, Ressources naturelles Canada
Municipalité, MRC	Système sur les découpages administratifs à l'échelle 1 / 20 000 (SDA), Direction générale de l'information géographique, MRNF
Permis d'exploration minière	Service des titres miniers, MRNF
Réserve de castor	Direction des affaires autochtones, MRNF
Réserve faunique, ZEC et pourvoirie à droits exclusifs	Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ)
S.I.F.O.R.T. Système d'Information Forestière par Tesselle,	Direction des inventaires forestiers, MRNF
Toponymie	Commission de toponymie du Québec

